

*les synthèses*

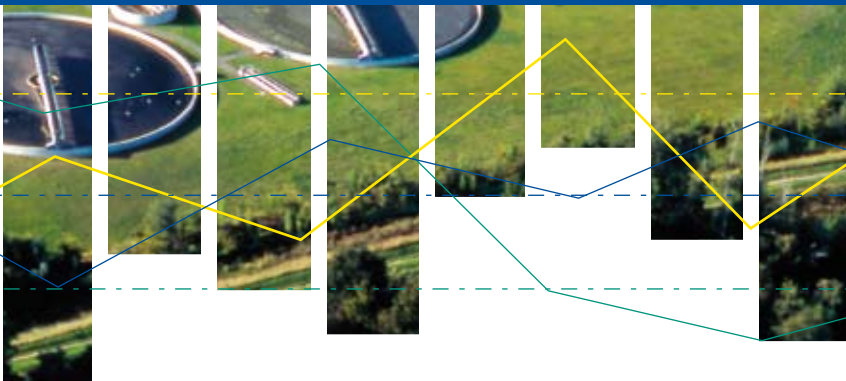
*ifen*

septembre 2006



## L'économie de l'environnement en 2004

*Rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement - Édition 2006*



# L'économie de l'environnement en 2004

*Rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement - Édition 2006*

*La Commission des comptes et de l'économie de l'environnement a examiné ce rapport lors de sa réunion du 18 avril 2006, présidée par la ministre de l'Écologie et du Développement durable.*

*Le secrétariat général de la Commission est assuré par la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (D4E).*

*Le rapport annuel sur les comptes économiques de l'environnement est élaboré et présenté à la Commission par l'Institut français de l'environnement (Ifen).*

**Directeur de la publication :** Bruno Trégouët,  
directeur de l'Ifen

**Rédactrice en chef :** Françoise Nirascou

**Auteurs :**

Coordination : Grégoire Devaud  
Rédaction : Annabelle Berger, Noëlle Delécrin,  
Grégoire Devaud, Christophe Lowezanin

**Coordination éditoriale :** Michèle Belin

**Conception graphique et réalisation :**  
Chromatiques Editing

# SOMMAIRE

## Synthèse

La croissance de la dépense soutenue par l'effort d'investissement ..... 7

## Les dépenses de protection de l'environnement

La décélération de la dépense de gestion des eaux usées se confirme en 2004 ..... 23  
Hausse modérée de la dépense de gestion des déchets ..... 33  
Hausse tangible des dépenses de nettoyage des rues ..... 51  
Sensible hausse de la dépense de gestion des déchets radioactifs ..... 53  
Forte progression de l'investissement des industriels pour la protection de l'air ..... 63  
Intensification de la lutte contre le bruit en 2004 ..... 73  
Confirmation de l'expansion des dépenses de protection de la nature en 2004 ..... 83  
La reprise de la recherche et développement en environnement ..... 95  
Les fonctions d'administration générale absorbent un cinquième de la dépense  
publique de protection de l'environnement ..... 101

## Les dossiers

L'investissement soutient la croissance de dépense de mobilisation  
de la ressource en eau ..... 107  
La hausse des cours des métaux ferreux très favorable à la récupération en 2004 ..... 113  
Cadre de vie : ralentissement des dépenses pour la gestion des espaces verts ..... 123  
Ralentissement de la croissance de l'emploi environnemental ..... 125  
L'activité des éco-entreprises demeure bien orientée ..... 135

## Lexique

Abréviations ..... 143  
Organismes ..... 145  
Symboles chimiques, unités ..... 147



# SYNTHÈSE

## **Increase in spending supported by investment**

*Protection of the environment generated spending of € 33.5 billion in 2004, equal to 2.0 per cent of gross domestic product (GDP). Once again, spending increased more rapidly than GDP, but the increase is tending to align itself with the overall growth trend of the economy.*

*Consumption of environmental services by companies, for management of their waste and wastewater, slowed markedly, as did their own activities for environmental protection. In spite of sustained consumption by households, current spending on environmental protection as a whole increased only slightly in 2004, accentuating the slowdown perceptible since 2000. The dynamism of employment creation in the environment sector suffered a little from this settling effect, with the 3 300 additional jobs not being sufficient to check the increase in those looking for work in the sector registered with the Agence nationale pour l'emploi (national employment agency). In 2004, the environment was providing the equivalent of 370 000 jobs, i.e. 1.5 per cent of the national total.*

*Conversely, capital expenditure increased sharply, especially by producers specialising in environmental services. Increased use of capital in production of these services is partly the reflection of more environmentally conscious management of waste and wastewater. Investments for production of non-commercial services for environmental protection were also extremely dynamic in 2004, with the impetus given by government departments being a determining factor in the areas over which they have responsibility. Actions in favour of the environment continue to diversify and spending for protection of biodiversity and landscape as well as for air quality and noise abatement has increased significantly.*

## LA CROISSANCE DE LA DÉPENSE SOUTENUE PAR L'EFFORT D'INVESTISSEMENT

Les activités de protection de l'environnement ont généré 33,5 milliards d'euros de dépense en 2004, soit 2,0 % du produit intérieur brut (PIB). La dépense a progressé une nouvelle fois plus vite que le PIB mais sa croissance tend à s'aligner sur celle de l'ensemble de l'économie.

La consommation de services environnementaux par les entreprises, pour la gestion de leurs eaux usées ou de leurs déchets, a ralenti nettement, ainsi que leur activité de protection réalisée pour compte propre. En dépit du maintien d'un rythme soutenu de la consommation des ménages, l'ensemble de la dépense courante de protection n'a que peu progressé en 2004, accentuant la tendance au ralentissement perceptible depuis 2000. Le dynamisme des créations d'emploi dans l'environnement a légèrement pâti de ce tassement. Les 3 300 postes supplémentaires n'ont pas permis d'enrayer la montée du nombre de demandes d'emploi enregistrées à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) pour les métiers de l'environnement. En 2004, l'environnement fournit l'équivalent de 370 000 emplois, soit 1,5 % de l'emploi total.

Les dépenses en capital ont en revanche fortement augmenté, notamment celles des producteurs spécialisés de services environnementaux. Le recours accru au capital dans la production de ces services reflète en partie la gestion plus respectueuse de l'environnement des déchets et des eaux usées. Les investissements réalisés pour la production des services non marchands de protection ont été également très dynamiques en 2004. L'impulsion donnée par les administrations a été décisive dans les domaines qui relèvent de leur responsabilité. Les actions de protection de l'environnement continuent de se diversifier et les dépenses consacrées à la protection de la biodiversité, des paysages, de la qualité de l'air et à la lutte contre le bruit ont sensiblement augmenté.

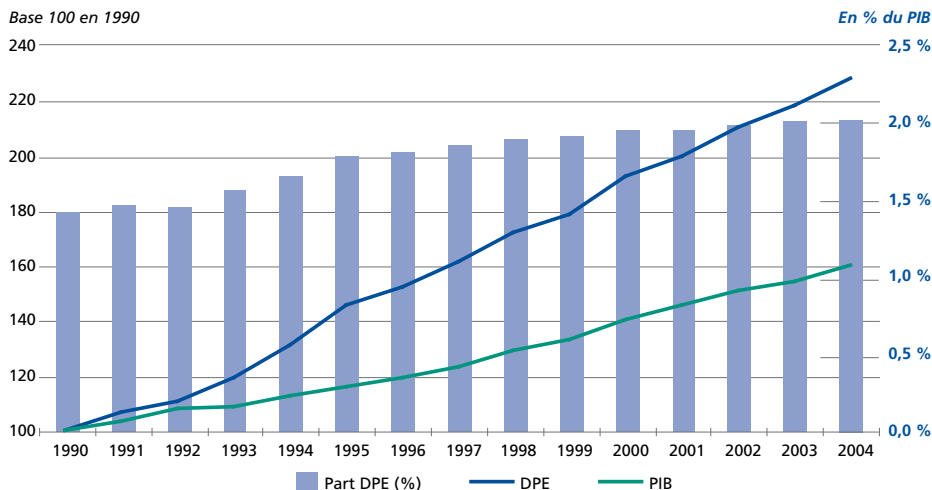
La dépense de protection de l'environnement (DPE) mesure la valeur des activités économiques réalisées par les ménages, entreprises ou administrations, pour protéger l'environnement. Ces activités sont intégrées à la production nationale décrite dans les comptes de la Nation. Estimée selon les concepts et méthodes de la comptabilité nationale, la dépense situe la contribution des actions de protection de l'environnement au produit intérieur brut (PIB).

En 2004, la dépense s'est élevée à 33,5 milliards d'euros. Sa part dans le PIB national, un peu plus de 2,0 %, s'est légèrement confortée par rapport à 2003. Peu perceptible d'une année sur



l'autre, l'expansion de la protection de l'environnement au sein de l'économie nationale n'en constitue pas moins une tendance lourde. En 1990, la dépense de protection de l'environnement ne représentait encore que 1,4 % du PIB. Elle n'a cessé, depuis, de progresser plus rapidement.

### La protection de l'environnement occupe une place croissante au sein de l'économie nationale



Source : Ifen (DPE) - Insee (PIB).

## Alignement progressif sur la croissance nationale

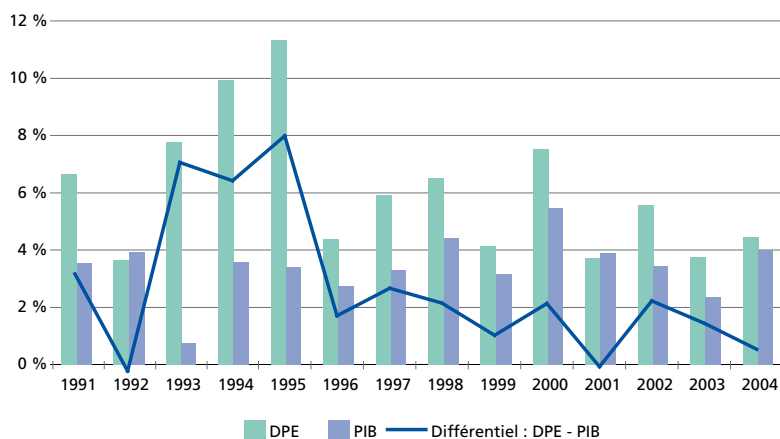
De 1990 à 2004, la valeur de la dépense de protection de l'environnement a progressé de 6,1 % par an en moyenne, sensiblement plus vite que celle du PIB (+3,4 %). C'est au cours des années quatre-vingt-dix que le différentiel de croissance a été le plus important, la dépense augmentant alors deux fois plus vite que le PIB. D'une part, la conscience de l'enjeu des pressions subies par l'environnement s'aiguissait et les actions de protection s'étendaient à de nouveaux domaines. C'est ainsi que les dépenses de préservation de la biodiversité et les paysages ont crû de plus de 14 % par an au cours des années quatre-vingt-dix. Durant cette période également, l'effort de recherche et développement (R&D) environnementaux s'est intensifié. Le poids de l'environnement dans l'ensemble de la dépense de recherche nationale est alors passé de 3 à 5 %. Pour la protection de l'air et du climat, les dépenses ont connu un essor significatif à partir de 1994 et, pendant les cinq années suivantes, ont progressé en moyenne de 10 % par an.

D'autre part, les activités plus anciennes de protection de l'environnement, gestion des eaux usées, collecte et traitement des déchets, ont fait l'objet, au début des années quatre-vingt-dix, de réglementations nécessitant des dépenses accrues. La directive sur les eaux résiduaires urbaines, en 1991, a requis des investissements importants dont le coût s'est vite propagé au prix de l'eau.

Celui de l'assainissement collectif a presque doublé entre 1990 et 1995. La loi de 1992 sur les déchets a également contribué à modifier la nature des activités et les dépenses de gestion des déchets municipaux ont augmenté de 11 % par an entre 1990 et 1997.

Aujourd'hui, passée la montée en charge des dépenses dans les domaines nouvellement investis et après que les principales réglementations concernant les domaines plus traditionnels ont produit l'essentiel de leur effet sur les dépenses, les activités de protection semblent s'installer sur un rythme de croissance plus proche de celui du reste de l'économie. Le ralentissement tient aussi à la politique de prévention dont des premiers effets sont perceptibles : depuis 2000, la progression du volume de déchets ménagers ralentit. En 2004, elle aurait été moins rapide que la croissance démographique ; pour la première fois, la quantité de déchets par personne aurait donc reculé. La maîtrise des quantités de pollution émise participe ainsi à limiter la dépense. En 2004, la dépense de protection de l'environnement s'est accrue, en valeur, de près de 1,5 milliard d'euros, soit une hausse de 4,5 % par rapport à 2003, peu supérieure à celle du PIB (+4,0 % en valeur).

#### Croissance comparée de la dépense de protection de l'environnement et du PIB : le différentiel se réduit à nouveau en 2004



Source : Ifen (DPE) – Insee (PIB).

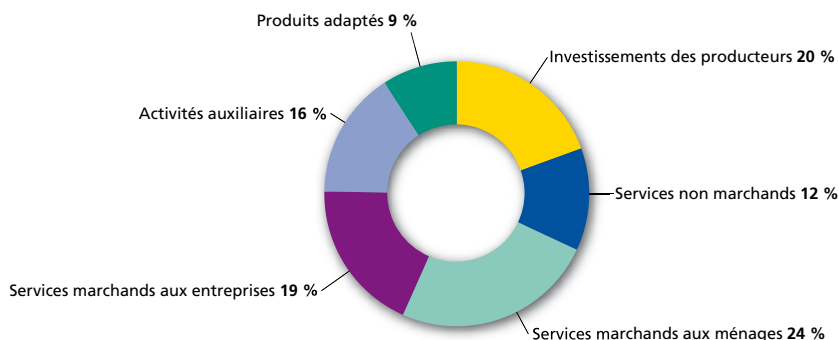
### Protection de l'environnement : des activités principalement marchandes

La dépense se compose principalement de la consommation de services de protection de l'environnement (56 %). La plupart sont marchands (44 % de la dépense). Il s'agit de la gestion des eaux usées et de celle des déchets, y compris les déchets radioactifs. Les consommateurs en sont identifiables : les ménages pour 57 % et les entreprises pour 43 %.

D'autres services sont rendus au bénéfice de la collectivité. C'est la situation de nombreuses actions de préservation de la biodiversité, de la surveillance de la qualité de l'air ou encore de certaines mesures de lutte contre le bruit. Cependant les montants les plus conséquents concernent le service de nettoyage des rues, celui de la recherche publique ainsi que les charges courantes d'administration générale de l'environnement. L'ensemble de ces services non marchands a constitué 12 % de la dépense en 2004.

La production des services requiert du capital. En 2004, les investissements réalisés par les producteurs spécialisés de la protection de l'environnement ont représenté près d'un cinquième de l'ensemble de la dépense. La plupart sont le fait des producteurs marchands des services d'assainissement et de gestion des déchets, collectivités locales ou délégataires de ces services publics, ainsi que des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets industriels ou radioactifs. Le solde est réalisé par les administrations dans le cadre de la production des services collectifs.

### La production de services marchands représente 44 % de la dépense



Source : Ifen.

La protection de l'environnement est aussi mise en œuvre par les entreprises agissant pour leur propre compte, sans recours à des services spécialisés. L'installation d'équipements antipollution et leur entretien constituent l'essentiel de ces activités réalisées à titre auxiliaire, et qui ont représenté 15 % de la dépense en 2004.

Une dernière composante est constituée de l'achat de produits spécialement adaptés à la protection de l'environnement. Souvent liés à l'utilisation des véhicules (carburants propres, pots catalytiques, silencieux des pots d'échappement...) ou à l'équipement du logement (double vitrage acoustique, fosse septique, poubelle...), ils ont totalisé 9 % de la dépense de protection et sont principalement acquis par les ménages.

## Davantage de capital pour une gestion plus respectueuse de l'environnement

La production des services d'assainissement et de gestion des déchets, nécessite davantage de capital. En 2004, pour une production de services de 100, on enregistre 35 d'investissement. Ce ratio ne cesse de progresser depuis six ans (29 en 1998). Les degrés de capitalisation diffèrent nettement entre l'épuration des eaux usées, qui mobilise d'importantes infrastructures, notamment pour la collecte des eaux usées (64 d'investissement pour 100 de production) et la gestion des déchets (ratio de 19 en 2004). Mais dans les deux cas, la capitalisation progresse.

Pour les déchets, la progression est régulière depuis 1990 avec cependant une accélération notable en 2004. Elle témoigne de la meilleure prise en compte des questions environnementales qui implique des équipements spécifiques et coûteux : recherche d'une plus grande valorisation, notamment par le recyclage nécessitant le développement de la collecte sélective, et limitation des émissions lors de l'incinération ou du stockage des déchets ultimes. Elle explique aussi l'évolution de la facturation du service et particulièrement, pour les déchets ménagers, la croissance des recettes de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères enregistrée depuis 1990. Sur la période 2000-2004, une première tentative de chiffrage montre que la progression du « chiffre d'affaires » des déchets ménagers résulte essentiellement de la transformation du service, plus écologique, et de la hausse des quantités de déchets ; l'évolution des prix « purs » ne semblant jouer qu'un rôle limité<sup>1</sup>.

Le mouvement de capitalisation apparaît plus cyclique dans le cas des eaux usées. Après une forte baisse entre 1990 et 1998, le rapport entre investissement et production remonte depuis. Là encore, un service accru au bénéfice de l'environnement participe au mouvement. On sait en particulier, par les deux dernières « enquêtes Eau », que le traitement des eaux usées s'est sensiblement amélioré entre 1998 et 2001, au prix d'équipements plus coûteux. La variation du ratio reflète aussi les fluctuations du rythme de hausse des prix unitaires du service. Le prix du m<sup>3</sup> d'eau assainie a progressé de 7 % par an en moyenne entre 1990 et 1998, valorisant fortement la production. Ces dernières années, la progression a été beaucoup plus contenue (+2 % pour les prix TTC en moyenne annuelle entre 2001 et 2004).

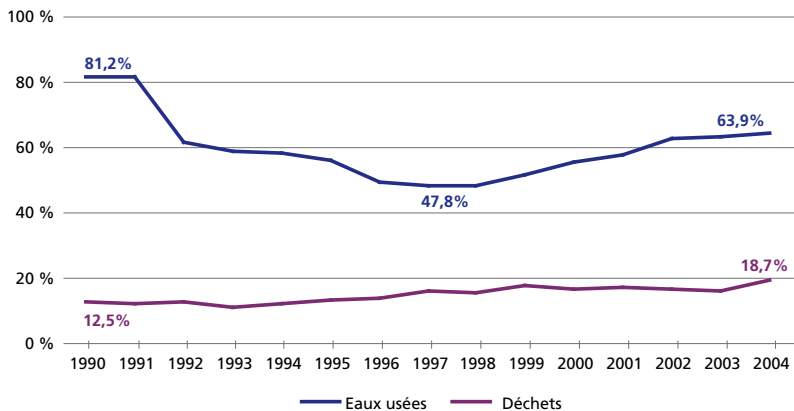
L'accroissement des dépenses en capital des producteurs de services marchands a donc été très soutenu en 2004, +9,1 %, amplifiant le mouvement déjà perceptible depuis 1997. Ces 5,3 milliards d'euros, représentent la plus grosse part de l'investissement du compte (58 %). Les investissements antipollution des industriels, activité auxiliaire de protection de l'environnement, se sont élevés à 1,1 milliard d'euros en 2004. Ils ont continué de s'effriter conformément

1. Les travaux en cours sur le partage volume / prix de la dépense, commandés par la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, devraient permettre d'affiner cette analyse.

à la tendance observée depuis 1995. Les dépenses d'équipement des logements en systèmes d'assainissement autonomes et vitrage acoustique ont nettement progressé. Plus encore, la dépense en capital liée aux services non marchands a augmenté de 18 %.

### La production des services environnementaux requiert davantage de capital

Rapport entre investissement et production en %



Source : Ifen.

Dans son ensemble, la dépense en capital a augmenté de 8,9 %. En 2004, elle fournit à elle seule plus de la moitié de l'accroissement de la dépense de protection de l'environnement dont elle a représenté près de 28 %. Sa progression est plus rapide que celle de l'ensemble de la formation brute de capital fixe de l'économie nationale (+5,2 % en valeur). Cette même année, 2,9 % de l'investissement national auront été dédiés à la protection de l'environnement.

### Tassement de la dépense engagée par les entreprises

La consommation par les ménages, de services ou de produits adaptés, est la composante la plus dynamique de la dépense sur l'ensemble de la période. Elle en constitue désormais près du tiers.

Les dépenses engagées par les entreprises ont également progressé de façon relativement soutenue jusqu'en 2000. Depuis lors un net ralentissement est intervenu. En 2004, elles n'ont augmenté, en valeur, que de 1,5 %, moins vite que le niveau général des prix. Cela concerne principalement leurs dépenses dans les domaines de l'épuration des eaux usées et des déchets qui diminuent en 2004, dans le prolongement du ralentissement mesuré en 2003. L'activité économique peu dynamique en est sans doute un facteur explicatif. S'agissant des déchets, les efforts réalisés par les entreprises pour en limiter le volume et les valoriser davantage

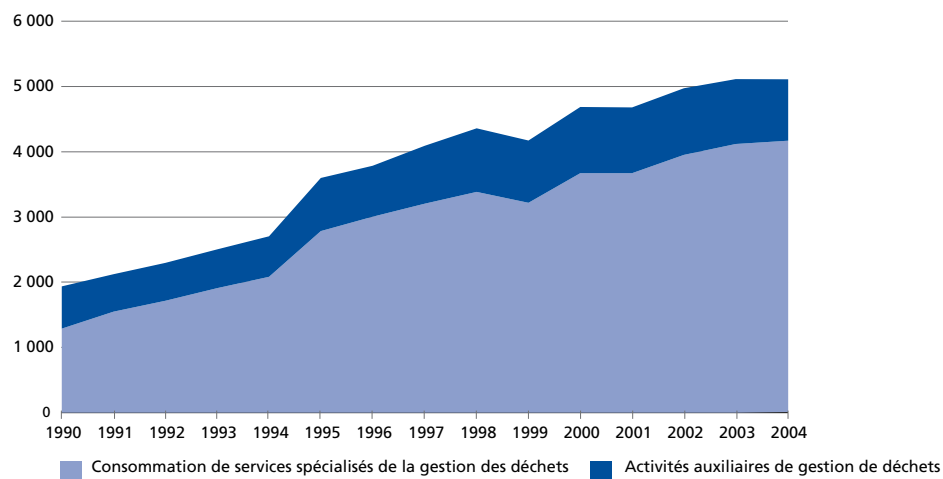
participent également à ce résultat. Le recyclage, encouragé par la montée des cours de certaines matières premières, les métaux notamment, atténue les coûts supportés par les entreprises pour la gestion de leurs déchets. En témoigne l'activité des professionnels du secteur dont le chiffre d'affaires lié à la gestion des déchets décline au profit de celui réalisé par l'activité secondaire de récupération.

La consommation du service d'assainissement par les entreprises a baissé tendanciellement depuis quatre ans. En 2003 toutefois, l'épisode caniculaire avait interrompu la tendance en soutenant la consommation d'eau et partant, celle de l'assainissement et du refroidissement des eaux de certains processus industriels.

Le déclin relatif des dépenses liées aux activités auxiliaires par rapport aux consommations de services spécialisés de gestion des eaux usées et des déchets est également une tendance lourde des quinze années observées. Le mouvement est particulièrement marqué pour les déchets. Dans ce domaine, les dépenses internes des entreprises n'ont cessé de diminuer depuis 2000, et très nettement en 2004. L'externalisation de la gestion des déchets est relativement régulière depuis quinze ans et la gestion pour compte propre qui constituait le tiers de la dépense des entreprises dans ce domaine en 1990 en représente moins de 19 % en 2004. Par nature, la tendance est moins accentuée pour l'épuration industrielle. La complexité, voire l'impossibilité, du transport de la pollution, autrement que par le réseau collectif, offre peu d'alternative à l'épuration autonome. Celle-ci a mobilisé 47 % de la dépense des entreprises pour la gestion de leurs eaux usées en 2004 contre 51 % en 1990.

### La gestion des déchets de plus en plus externalisée

En millions d'euros courants



Source : Ifen.

## Des créations d'emploi légèrement moins nombreuses

L'économie de la protection de l'environnement est génératrice d'emploi : en 2004, environ 370 000 personnes travaillaient pour les différentes activités de protection, ce qui représente 1,5 % de l'emploi total. Tous ces emplois ne correspondent pas à des métiers spécifiques de l'environnement. Les activités de construction en particulier, telles que l'installation de canalisations et la construction de centres de traitement, en ont fourni 18 %.

Au cours des dernières années, la croissance de l'emploi environnemental était soutenue et très supérieure à celle de l'emploi total. Dans ces domaines, il n'a pas été constaté de gains significatifs de productivité et le surcroît d'activité se traduit assez naturellement par davantage d'emploi. En 2004, les estimations font état d'un ralentissement sensible (+0,9 %, soit l'équivalent de 3 300 postes nouveaux). Ce mouvement reflète celui de la dépense courante qui correspond à la production de service. Dans le domaine du BTP environnemental, en écho à la progression des dépenses en capital, on enregistre à l'inverse une reprise de l'emploi.

Le marché du travail « environnemental » connaît depuis plusieurs années des tensions assez vives, en dépit de la dynamique favorable des créations d'emploi. L'engouement des jeunes pour les métiers de l'environnement alimente un flux d'entrée sur le marché du travail d'étudiants issus des filières de formation à l'environnement qui excède les potentialités d'embauches du secteur. En 2004, ces tensions se sont accentuées : le nombre de demandes d'emploi pour les métiers spécifiquement environnementaux a progressé de 8,4 % sur un an, près de deux fois plus vite que l'ensemble des demandeurs d'emploi.

## Forte progression des dépenses sous la responsabilité des administrations publiques

L'économie de l'environnement reste caractérisée par la place tenue par les administrations. Leur rôle y est multiple. Elles interviennent d'une part en exerçant les fonctions administratives « classiques » : établissement et suivi de l'application des normes et règlements pour ce qui est de l'État et de ses établissements publics, organisation des services par les collectivités locales. Ces fonctions, dites « d'administration générale », absorbent environ le cinquième des dépenses des administrations, proportion à peu près stable sur la période 1990-2004.

Les administrations publiques contribuent par ailleurs à la production des services de protection. À ce titre elles financent près des deux tiers des actions de protection de la biodiversité, la totalité des dépenses de recherche et développement publics ainsi que le nettoyage des rues. Comme producteurs des services marchands, les communes ou leurs groupements, ont également financé en 2004 près de 3 milliards d'euros d'investissement pour l'assainissement collectif des eaux usées et la gestion des déchets municipaux, soit 8 % de plus qu'en 2003.

Elles interviennent enfin dans une fonction de redistribution en versant des aides ou incitations pour des actions de protection de l'environnement. L'essentiel est consacré aux investissements pour la gestion des eaux usées et se compose des subventions des départements et des régions ainsi que de celles des agences de l'Eau. Dans le domaine des déchets, il s'agit des aides de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et dans celui de l'air, le financement de l'État prend principalement la forme de réductions de la taxe intérieure sur les produits pétroliers accordées aux biocarburants. Dans leur ensemble, ces financements de redistribution se sont élevés à près de 2 milliards d'euros en 2004, en progression plus mesurée par rapport à 2003 (+3,2 %).

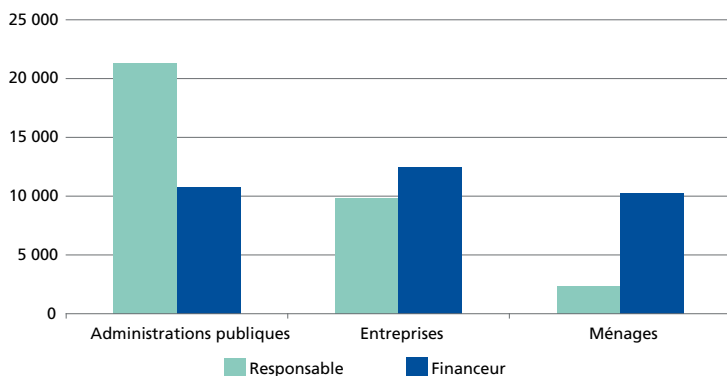
Globalement, le financement public de la dépense de protection s'est élevé à 10,8 milliards d'euros en 2004. Il a nettement augmenté et contribue pour 32,4 % à l'ensemble de la dépense, niveau jamais atteint au cours de la période d'observation.

Ménages et entreprises financent l'essentiel de leur consommation (services marchands et produits adaptés). Les entreprises financent aussi leurs activités de protection (réalisée à titre auxiliaire ou investissements des producteurs spécialisés), déduction faite des aides précitées. Le premier financeur de la dépense reste les entreprises avec 37 % du total. Leur contribution n'a cependant que peu progressé en 2004 (+1,7 %).

La responsabilité des communes dans l'organisation des services publics d'assainissement et de déchets, confère au secteur des administrations un rôle dans l'économie de la protection de l'environnement qui dépasse largement celui de financeur de la dépense. Au travers de leurs décisions concernant l'organisation, l'investissement et la tarification des services, elles déterminent largement l'activité dans ces domaines.

### 64 % de la dépense sous la responsabilité des administrations

En millions d'euros courants



Source : Ifen.



En 2004, les administrations étaient ainsi responsables de près de 64 % de la dépense. Cette emprise va s'accroissant : en 1990, la proportion n'était encore que de 58,6 % et, au cours des années 2000 à 2004, la dépense sous responsabilité des administrations a progressé au rythme de 5,7 % par an, contre 2,2 % pour celle à l'initiative des entreprises et des ménages. Ce rôle est particulièrement marqué pour la dépense en capital. En 2004, 69 % étaient sous la responsabilité des administrations et seule cette fraction des investissements a progressé au cours des dernières années.

### Les activités de protection ont continué de se diversifier

La gestion des déchets et l'épuration des eaux usées restent les deux principales composantes de la protection de l'environnement. Chacune génère environ un tiers de la dépense. Cependant ce sont les actions réalisées dans les autres domaines qui se sont le plus développées avec une croissance des dépenses correspondantes de 6,7 % en 2004.

Les moyens de la protection de la biodiversité et des paysages se sont accrues. En particulier, les dépenses réalisées par les communes, avec l'appui financier des agences de l'Eau, pour l'entretien des milieux aquatiques ont nettement progressé en 2004. De même, l'effort des industriels pour limiter l'impact de leur activité sur les espaces est en hausse. Cette évolution interrompt la baisse enregistrée les trois années précédentes et contraste avec la réduction globale des dépenses de protection réalisées à titre auxiliaire par l'industrie. En revanche, les dépenses afférentes à la protection des espaces par les divers dispositifs existants se sont légèrement tassées en 2004. Les territoires concernés par ces modes de protection se sont pourtant étendus : création de nouvelles réserves naturelles et de trois nouveaux parcs naturels, classement supplémentaire de sites, extension du réseau Natura 2000...

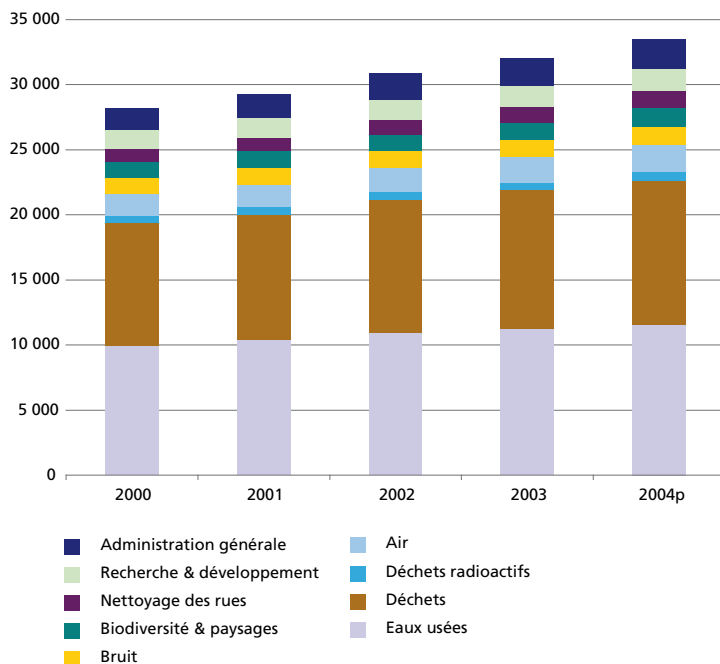
Les dépenses pour la lutte contre le bruit ont également augmenté en 2004. Le développement de l'isolation acoustique des logements, l'effort à nouveau accru de résorption des points noirs du bruit sur les routes et les remplacements des silencieux des pots d'échappement en sont les principaux bénéficiaires.

Dans le domaine de la protection de la qualité de l'air, des évolutions contrastées soulignent les réussites variées des mesures engagées. En 2004, le parc de véhicules « propres », essentiellement les bus fonctionnant au gaz naturel de ville, a commencé à se développer significativement et les dépenses comptabilisées, environ 64 millions d'euros, ont doublé par rapport à 2003. Inversement, faute d'une consommation qui peine à se développer, les dépenses liées à l'utilisation du GPL ont baissé de 14 %. Les dépenses des industriels ont également sensiblement progressé. La protection de la qualité de l'air devient ainsi le premier domaine pour les investissements anti-pollution réalisés par l'industrie.

En 2004, les dépenses de recherche et développement environnementaux ont retrouvé une croissance qui avait marqué le pas l'année précédente. Elle n'a porté que sur les dépenses en capital et ce sont les dépenses de la recherche privée qui ont progressé le plus.

L'assainissement des eaux usées et la gestion des déchets mobilisent 68 % de la dépense

En millions d'euros courants



Source : Ifen.

## ANNEXE

### Données chiffrées

#### La dépense de protection de l'environnement

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Dépense courante	9 924	15 491	20 620	21 251	22 584	23 569	24 240	6,6 %	4,4 %	2,8 %
Dépense en capital	4 750	5 902	7 591	8 013	8 314	8 485	9 242	4,9 %	2,1 %	8,9 %
<b>Total</b>	<b>14 674</b>	<b>21 393</b>	<b>28 211</b>	<b>29 263</b>	<b>30 898</b>	<b>32 054</b>	<b>33 481</b>	<b>6,1 %</b>	<b>3,7 %</b>	<b>4,5 %</b>

Note : p = données provisoires.  
 Source : Ifen.

#### La dépense par domaine

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Eaux usées	6 341	8 130	9 970	10 363	10 945	11 286	11 535	4,4 %	3,1 %	2,2 %
Déchets	3 994	6 919	9 401	9 669	10 238	10 607	11 100	7,6 %	3,6 %	4,6 %
Déchets radioactifs	-	-	570	573	578	594	665		2,8 %	12,0 %
Air	1 181	1 296	1 703	1 736	1 881	1 973	2 063	4,1 %	4,9 %	4,6 %
Bruit	678	931	1 162	1 254	1 249	1 302	1 420	5,4 %	4,3 %	9,0 %
Biodiversité & paysages	337	961	1 292	1 322	1 292	1 357	1 472	11,1 %	5,0 %	8,5 %
Nettoyage des rues	693	808	977	1 029	1 078	1 189	1 267	4,4 %	10,3 %	6,6 %
Recherche & développement	568	977	1 455	1 521	1 624	1 653	1 734	8,3 %	1,8 %	4,9 %
Administration générale	884	1 372	1 680	1 796	2 013	2 093	2 226	6,8 %	4,0 %	6,4 %
<b>Dépense de protection de l'environnement</b>	<b>14 674</b>	<b>21 393</b>	<b>28 211</b>	<b>29 263</b>	<b>30 898</b>	<b>32 054</b>	<b>33 481</b>	<b>6,1 %</b>	<b>3,7 %</b>	<b>4,5 %</b>
Adduction en eau potable	6 027	5 977	6 750	7 087	7 307	7 660	7 890	1,9 %	4,8 %	3,0 %
Récupération	2 220	2 778	3 310	3 657	3 632	4 222	5 441	6,6 %	16,2 %	28,9 %
Cadre de vie	1 490	1 621	2 124	2 300	2 605	2 993	3 084	5,3 %	14,9 %	3,0 %
<b>Dépense liée à l'environnement</b>	<b>24 411</b>	<b>31 769</b>	<b>40 393</b>	<b>42 307</b>	<b>44 441</b>	<b>46 929</b>	<b>49 896</b>	<b>5,2 %</b>	<b>5,6 %</b>	<b>6,3 %</b>

Note : p = données provisoires.  
 Source : Ifen.

#### La dépense par agent responsable

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Administrations	8 604	12 777	17 093	17 994	19 254	20 166	21 350	6,7 %	4,7 %	5,9 %
Entreprises	4 721	6 903	9 122	9 314	9 564	9 672	9 798	5,4 %	1,1 %	1,3 %
Ménages	1 350	1 713	1 996	1 956	2 080	2 216	2 334	4,0 %	6,5 %	5,3 %
<b>Total</b>	<b>14 674</b>	<b>21 393</b>	<b>28 211</b>	<b>29 263</b>	<b>30 898</b>	<b>32 054</b>	<b>33 481</b>	<b>6,1 %</b>	<b>3,7 %</b>	<b>4,5 %</b>

Note : p = données provisoires.  
 Source : Ifen.

### La dépense par agent financier

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Administrations	4 564	6 402	8 601	9 000	9 739	10 067	10 777	6,3 %	3,4 %	7,1 %
Entreprises	6 335	8 851	11 282	11 660	11 936	12 259	12 468	5,0 %	2,7 %	1,7 %
Ménages	3 775	6 140	8 329	8 603	9 223	9 729	10 237	7,4 %	5,5 %	5,2 %
<b>Total</b>	<b>14 674</b>	<b>21 393</b>	<b>28 210</b>	<b>29 263</b>	<b>30 898</b>	<b>32 054</b>	<b>33 481</b>	<b>6,1 %</b>	<b>3,7 %</b>	<b>4,5 %</b>

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

### Éléments de comptabilité nationale

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Produit intérieur brut (PIB)	1 028 707	1 194 808	1 441 372	1 497 184	1 548 555	1 585 172	1 648 369	3,4 %	2,4 %	4,0 %
Formation brute de capital fixe (FBCF)	221 868	216 423	280 668	291 635	290 552	300 290	315 963	2,6 %	3,4 %	5,2 %

Source : Insee.



# LES DÉPENSES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



## LA DÉCÉLÉRATION DE LA DÉPENSE DE GESTION DES EAUX USÉES SE CONFIRME EN 2004

**E**n 2004, le rythme de croissance de la dépense nationale de gestion des eaux usées a continué à ralentir avec une progression de 2,2 % contre 3,1 % en 2003. De 1990 à 2004, cette dépense est passée de 6,3 à 11,5 milliards d'euros, soit une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 4,4 %. Elle représente environ 0,8 % du PIB. Les dépenses courantes et en capital se sont élevées, en 2004, respectivement à 6,8 et 4,7 milliards d'euros.

L'activité de gestion des eaux usées comprend la collecte, le transport et le traitement des eaux usées. Elle inclut aussi les modifications de procédés destinées à prévenir la pollution des eaux. Elle ne comprend pas la production et la distribution de l'eau potable.

La dépense de gestion des eaux usées comprend trois grandes composantes :

- la gestion des eaux usées prise en charge par les collectivités locales, que ces eaux proviennent des entreprises ou des ménages (« assainissement collectif ») ;
- la gestion des eaux usées industrielles par les entreprises qui traitent elles-mêmes leurs effluents (« épuration industrielle ») ;
- « l'assainissement autonome » pour les ménages qui ne sont pas raccordés aux réseaux d'assainissement collectif.

La dépense comprend les dépenses courantes mais aussi les investissements des producteurs de services de gestion des eaux usées. Parmi ceux-ci on distingue les producteurs spécialisés, administrations publiques ou entreprises, et les producteurs dits « auxiliaires » qui exercent une autre activité mais qui ont des dépenses pour gérer leurs propres eaux usées.

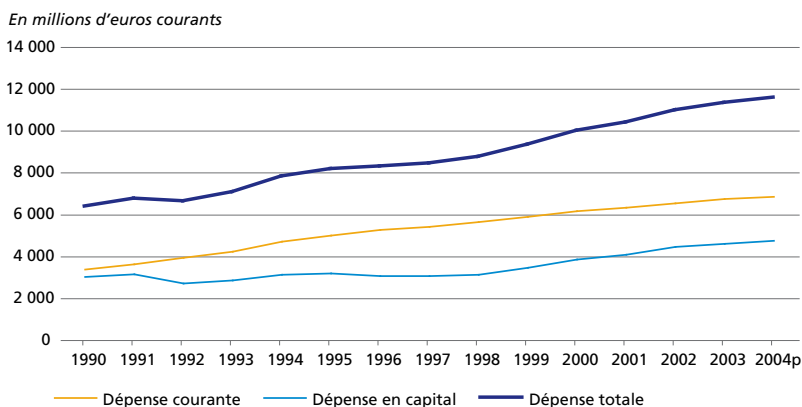
Le financement de cette dépense est assuré par les usagers, les subventions des communes et de leurs groupements, celles des départements, des régions et de l'État (fonds national pour le développement des adductions d'eau - FNDAE notamment). Les agences de l'Eau redistribuent sous forme de subventions les redevances d'assainissement versées par les usagers.

Faute d'informations, les dépenses en eaux usées relatives aux activités agricoles et d'élevage ne sont pas comptabilisées.

La dépense courante a augmenté de façon soutenue sur l'ensemble de la période 1990-2004 : elle est passée de 3,3 milliards d'euros en 1990 à 6,8 milliards en 2004, soit une hausse de 5,2 % par an en moyenne. Il convient néanmoins de distinguer deux périodes : de 1990 à 1996, la hausse de la dépense courante s'est effectuée à un rythme élevé alors qu'elle a perdu de son intensité de 1997 à 2004. Le taux de croissance qui était d'environ 3 % par an depuis 2000 est tombé à 1,6 % en 2004.



## Léger ralentissement de la dépense courante en 2004



Source : Ifen.

S'agissant des services d'assainissement collectif, la hausse de la dépense courante reflète celle du prix. Le prix (hors taxes et redevances) du service « assainissement » de la facture d'eau est passé de 0,33 euro/m<sup>3</sup> à 0,76 euro/m<sup>3</sup> entre 1990 et 1998 (soit une augmentation au rythme annuel de 10,8 %). La redevance pollution a enregistré un rythme annuel assez proche (+12 %). Avec une hausse de 2,3 %, un net ralentissement de l'évolution du prix de l'assainissement (redevance comprise) a été constaté depuis. Mais cette hausse est restée plus rapide que celle du prix de l'eau potable. La part relative à l'assainissement dans le prix total de l'eau a augmenté ainsi régulièrement. Elle est passée de 32 % à 45 % de 1990 à 2004.

## Le prix de l'eau dont assainissement sur la période 1990-2004

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004
Assainissement (prix hors TVA et y compris redevances)	0,45	0,87	1,12	1,15	1,18	1,20	1,22
TVA	0,03	0,05	0,06	0,06	0,07	0,07	0,07
Prix total (TTC)	1,42	2,11	2,54	2,57	2,65	2,70	2,72

Note : prix d'un m<sup>3</sup> pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>.

Source : Ifen, d'après le niveau de l'enquête Ifen - Scees pour 2001 et l'évolution de l'indice de prix Insee.

Au regard de la variation de prix, la variation de la quantité d'eaux usées collectées et épurées est restée très faible : moins de 9 % d'augmentation totale sur la période 1990-1999, et

stabilité pour la période 1998-2002, confirmée par les résultats de l'enquête Scees – agences de l'Eau – Ifen qui donne une progression des volumes facturés de l'ordre de 0,3 % sur la période 1998-2001.

La dépense en capital correspond à la construction de réseaux d'égouts et de stations d'épuration. Elle s'est élevée à 4,7 milliards d'euros en 2004. Elle a progressé modérément sur la période 1990-2004, avec un taux de croissance annuel moyen de 3,3 %. En fin de période, elle ne représentait que 41 % de la dépense totale contre 47 % en 1990. Mais les évolutions de l'investissement sont également très différenciées selon les périodes : il a stagné entre 1990 et 1997, puis augmenté fortement de 1998 à 2002. Il est revenu à une progression plus faible en 2003 et 2004, de +3 % par an.

De 1998 à 2001, cette reprise des investissements s'expliquait par la croissance générale de l'économie et par les échéances électorales qui avaient stimulé l'ensemble des investissements publics. Elle traduisait également la hausse des prix sur le marché des canalisations et les exigences réglementaires issues entre autres de la directive 91/271/CE du Conseil européen du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines.

Ces investissements constituent un parc d'équipements de plus en plus nombreux et coûteux : on a dénombré globalement en 2001, selon les résultats de l'enquête Ifen – Scees, environ 15 000 stations d'épuration et 246 000 km de réseaux d'assainissement. En 2001, 2 100 km de réseaux ont été remplacés et 6 600 km de réseaux étendus pour une population raccordée estimée à 45 millions d'habitants. La directive eaux résiduaires urbaines a entraîné et devrait continuer à engendrer des investissements coûteux pour respecter des normes environnementales plus sévères.

Pour 2004, les investissements en matière d'assainissement ont semblé encore s'accroître, toutefois plus modérément, notamment selon les données fournies par l'étude « Canalisateurs de France – Bipe Conseil »<sup>1</sup>.

## L'assainissement collectif : 80 % de la dépense nationale

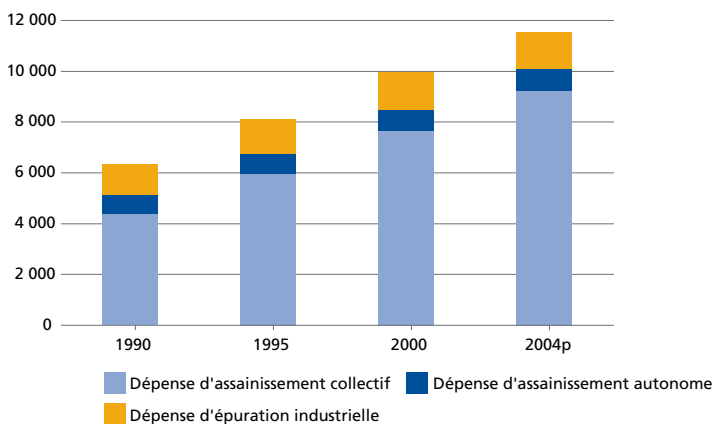
La dépense courante est répartie entre les ménages et les entreprises : les ménages dépensent pour leurs eaux usées rejetées dans les réseaux collectifs d'assainissement ainsi que pour l'entretien de leurs installations d'assainissement autonome. Les entreprises dépensent pour leurs rejets dans les réseaux collectifs et également pour le fonctionnement de leurs propres systèmes de traitement des eaux usées.

L'assainissement collectif représente la plus grosse part de la dépense totale. Cette part s'est accrue au cours des douze années d'observation de 70 % en 1990 à près de 80 % en fin de période.

1. Bipe, 2005. L'activité des Canalisateurs de France. Issy-les-Moulineaux, Bipe. Août 2005. 30 p.

### L'assainissement collectif, moteur de la dépense nationale en 2004

En millions d'euros courants



Note : p= provisoire.

Source : Ifen.

La production du service d'assainissement collectif est assurée par les collectivités locales ainsi que, le cas échéant, par des entreprises délégataires. La dépense comprend d'une part les investissements réalisés par les producteurs et, d'autre part, la consommation du service par les ménages, les entreprises et les administrations raccordées au réseau. Avec plus de 9,2 milliards d'euros en 2004, la dépense totale d'assainissement collectif représentait 80 % de la dépense nationale de gestion des eaux usées.

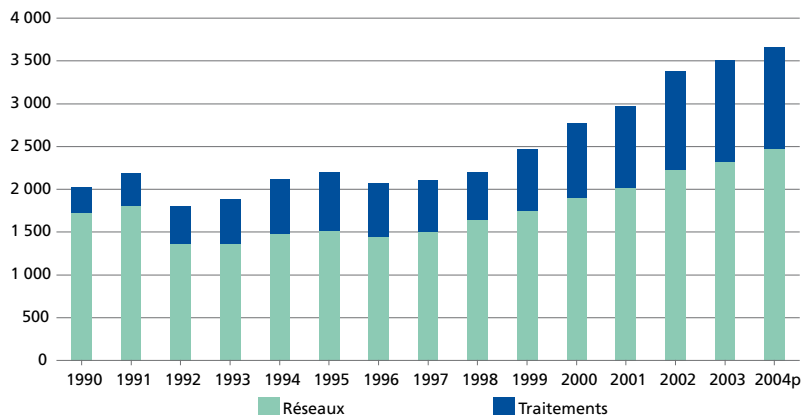
Sur l'ensemble de la période 1990-2004, la dépense courante est en assez forte progression. Cette augmentation est due à plusieurs facteurs : le plus grand nombre de ménages et d'entreprises desservis par les réseaux d'assainissement, l'augmentation des capacités de traitement, le développement de modes de traitement plus performants et plus coûteux.

Les investissements ont connu pour leur part une croissance modérée sur la période 1990-1999, passant de 2,0 milliards d'euros en 1990 à 2,2 milliards d'euros en 1998. Ont suivi quatre années de fortes hausses, le niveau des investissements atteignant 3,4 milliards en 2002. Depuis, la hausse a été moins importante avec, en 2004, selon des données provisoires, 4,3 % de croissance, stimulée essentiellement par les réseaux. Cette évolution se différencie selon les activités et les périodes :

- dans le domaine des réseaux d'assainissement, les informations issues de « Canalisateurs de France » confirment une hausse importante des investissements, à partir de 1998. En 1999, les investissements ont retrouvé, aux prix courants, leur niveau de 1990. En 2004, les investissements en réseaux ont atteint près de 2,5 milliards d'euros courants. Ils ont progressé de 6,4 %, en maintenant le rythme élevé de croissance qu'ils ont connu depuis 2000.

## Accroissement soutenu des dépenses de rénovation et de développement des réseaux à compter de 2000

En millions d'euros courants



Note : p= provisoire.

Source : Ifen.

- dans le domaine du traitement des eaux usées, les investissements ont crû continuellement à un rythme soutenu entre 1990 et 1997, passant de 0,3 milliard d'euros à 0,6 milliard. Le rythme des investissements s'est ensuite ralenti en 1997 et 1998, puis est reparti avec notamment de très fortes hausses en 2001 et 2002. L'année 2003 a vu une croissance très modérée (+3 %), et, selon des estimations provisoires, il n'y aurait eu aucune croissance en 2004.

## Le recul de la dépense de gestion des eaux usées industrielles confirmé en 2004

La dépense de gestion des eaux usées industrielles comprend les dépenses des entreprises pour traiter elles-mêmes leurs eaux usées et leurs eaux de refroidissement, et pour réduire leur pollution à la source. Une partie de ces dépenses bénéficie des subventions versées par les agences de l'Eau dans le domaine de l'épuration industrielle.

Sur la période 1990-2004, cette dépense a connu une croissance très inférieure à celle de la dépense nationale de gestion des eaux usées : 1,1 % par an en moyenne contre environ 4,4 % pour la dépense totale. Sa progression a été plus irrégulière. Après avoir connu une forte augmentation entre 1990 et 1995, son montant s'est tassé jusqu'en 1999. Il a alors connu deux années de sensible progression avant de se stabiliser en 2002, puis baisser au cours des deux dernières années et de façon plus nette en 2004.

Les investissements des entreprises pour leurs eaux usées se sont maintenus entre 0,3 et 0,4 milliard d'euros chaque année depuis le début de la période. Ce sont les branches industrielles

produisant les pollutions les plus importantes qui ont réalisé les dépenses les plus significatives : industries agroalimentaires, chimie, industries du papier, métallurgie...

La dépense courante a crû sensiblement entre 1990 et 1996, passant de 0,86 milliard d'euros à 1,0 milliard. De 1997 à 2004, la dépense courante est restée quasiment stable.

## **La dépense des ménages en assainissement autonome en hausse de 6 % en 2004**

L'assainissement autonome, avec une dépense de 887 millions d'euros en 2004, représentait près du quart de la dépense financée par les ménages dans le domaine de la gestion des eaux usées. Cette dépense comprend l'investissement pour l'installation des systèmes d'assainissement autonome et la dépense courante pour les services de vidange de ces systèmes.

La dépense en capital a progressé assez irrégulièrement sur la période 1990-2004. Depuis 2003, on note une accélération du fait de l'augmentation du nombre de systèmes installés, estimé à partir des statistiques de la construction de logements individuels. Cette dépense s'est élevée à 723 millions d'euros en 2004.

La dépense courante a presque doublé entre 1990 et 1995. Depuis 1997, la tendance est à la stabilité. Son montant est estimé à 163 millions d'euros en 2004.

D'après le recensement de la population de 1999, le parc de fosses septiques était d'environ 5 millions de fosses. L'évaluation situe la dépense courante très en deçà du niveau théorique auquel conduirait la stricte application des normes d'entretien de ces fosses. De même, compte tenu du coût d'investissement moyen d'une fosse septique (entre 3 000 et 7 000 euros TTC) et de sa durée de vie moyenne (30 ans), le niveau potentiel de la dépense en capital se situe entre 700 et 1 200 millions d'euros. L'estimation 2004 retenue dans le compte, 723 millions d'euros, se situe donc dans la fourchette basse.

## **La gestion des eaux usées principalement financée par les ménages**

Les dépenses en services publics locaux d'assainissement financées par les ménages et les entreprises correspondent aux charges couvertes par les recettes issues du paiement de ces services au prix de l'assainissement en vigueur selon leurs volumes épurés.

Les dépenses financées par les collectivités locales correspondent à la part des travaux non subventionnés et non répercutés sur le prix de l'assainissement à la charge des entreprises et des ménages.

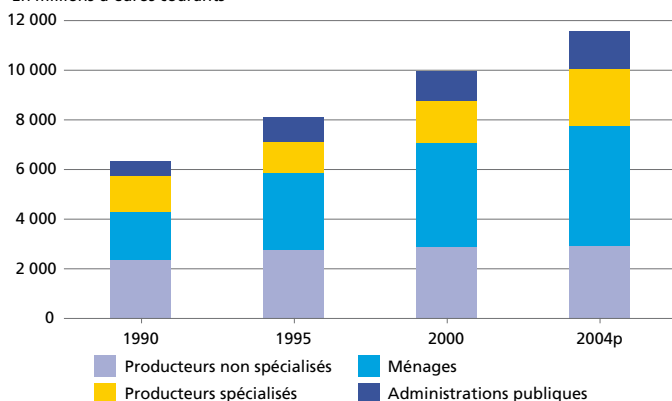
Quant aux dépenses financées par les agences de l'Eau et le FNDAE, elles ne comprennent que des subventions aux seuls investissements ou aides en capital à la réalisation des travaux.

Les aides en capital pour l'assainissement ont progressé depuis 1990 de 6,7 % par an en moyenne. Les agences de l'Eau ont contribué à cette forte progression, avec une croissance

annuelle de leurs aides de 12,9 % sur la période 1990-2004. Le FNDAE et les financements des départements et des régions ont évolué différemment, avec respectivement une baisse de 3,7 % et une hausse de 3,6 % sur la période 1990-2004. La croissance des aides est principalement marquée par celle qui a été enregistrée au cours de la période 1990-1996 (8,9 % en moyenne). Enfin, la part de ces aides dans la dépense en capital d'assainissement collectif est passée de 28 % en 1990 à près de 38 % en 2004.

### Effort des entreprises pour contenir leurs dépenses d'assainissement

En millions d'euros courants



Note : p= provisoire.

Source : Ifen.

Les agents essentiellement financeurs de la dépense de gestion des eaux usées sont les ménages et les producteurs. La contribution des ménages au financement des eaux usées a plus que doublé entre 1990 et 2004.

## ANNEXE

### Données chiffrées

#### La dépense de gestion des eaux usées

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Dépense courante	3 344	4 964	6 146	6 308	6 521	6 713	6 819	5,2 %	3,0 %	1,6 %
Dépense en capital	2 997	3 167	3 825	4 054	4 424	4 573	4 716	3,3 %	3,4 %	3,1 %
<b>Total</b>	<b>6 341</b>	<b>8 131</b>	<b>9 971</b>	<b>10 363</b>	<b>10 945</b>	<b>11 286</b>	<b>11 535</b>	<b>4,4 %</b>	<b>3,1 %</b>	<b>2,2 %</b>

Note : p = données provisoires.  
 Source : Ifen.

#### Les principales composantes de la dépense de gestion des eaux usées

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
<b>Dépense d'assainissement collectif</b>	<b>4 411</b>	<b>5 954</b>	<b>7 649</b>	<b>8 001</b>	<b>8 609</b>	<b>8 964</b>	<b>9 228</b>	<b>5,4 %</b>	<b>4,1 %</b>	<b>2,9 %</b>
Dépense courante	2 392	3 761	4 871	5 035	5 235	5 453	5 567	6,2 %	4,2 %	2,1 %
- consommation finale (ménages)	1 225	2 330	3 329	3 492	3 722	3 819	3 988	8,8 %	2,6 %	4,4 %
- consommation intermédiaire (branches productives)	1 167	1 431	1 543	1 543	1 513	1 634	1 579	2,2 %	8,0 %	-3,4 %
Dépense en capital	2 020	2 192	2 778	2 966	3 375	3 511	3 661	4,3 %	4,1 %	4,3 %
- en réseaux d'assainissement	1 722	1 509	1 905	2 010	2 225	2 325	2 475	2,6 %	4,5 %	6,4 %
- en traitement des eaux usées	298	683	872	956	1 150	1 186	1 186	10,4 %	3,2 %	0,0 %
<b>Dépense d'assainissement autonome</b>	<b>711</b>	<b>792</b>	<b>839</b>	<b>807</b>	<b>810</b>	<b>835</b>	<b>887</b>	<b>1,6 %</b>	<b>3,0 %</b>	<b>6,2 %</b>
Dépense courante	98	195	172	170	168	165	163	3,7 %	-1,8 %	-1,1 %
Dépense en capital	614	597	668	638	642	670	723	1,2 %	4,3 %	8,0 %
<b>Dépense d'épuration industrielle</b>	<b>1 218</b>	<b>1 385</b>	<b>1 458</b>	<b>1 520</b>	<b>1 526</b>	<b>1 487</b>	<b>1 421</b>	<b>1,1 %</b>	<b>-2,5 %</b>	<b>-4,5 %</b>
Dépense courante	855	1 008	1 103	1 104	1 118	1 096	1 089	1,7 %	-2,0 %	-0,6 %
Dépense en capital	363	377	355	416	407	392	332	-0,6 %	-3,9 %	-15,3 %
<b>Total</b>	<b>6 341</b>	<b>8 131</b>	<b>9 947</b>	<b>10 328</b>	<b>10 945</b>	<b>11 286</b>	<b>11 535</b>	<b>4,4 %</b>	<b>3,1 %</b>	<b>2,2 %</b>

Note : p = données provisoires.  
 Source : Ifen.

## Les dépenses de protection de l'environnement

### La décélération de la dépense de gestion des eaux usées se confirme en 2004

#### Les aides en capital des agences de l'Eau, du FNDAE, des départements et des régions

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Aides du FNDAE pour l'assainissement collectif	35	47	45	49	50	15	20	-3,7 %	-70,8 %	38,9 %
Aides des agences de l'Eau pour l'assainissement collectif	136	425	529	565	641	689	741	12,9 %	7,5 %	7,4 %
Aides des départements et régions	394	458	539	582	582	613	643	3,6 %	5,2 %	4,9 %
<b>Total (eaux usées)</b>	<b>564</b>	<b>930</b>	<b>1 114</b>	<b>1 196</b>	<b>1 274</b>	<b>1 317</b>	<b>1 404</b>	<b>6,7 %</b>	<b>3,4 %</b>	<b>6,6 %</b>
% par rapport à la dépense en capital d'assainissement collectif	12,8 %	15,6 %	14,6 %	14,9 %	14,8 %	14,7 %	15,2 %			

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen, d'après les données de l'Ifen, de la DGCP, des agences de l'Eau et du FNDAE.

#### Le financement de la dépense de gestion des eaux usées

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Producteurs non spécialisés <sup>(1)</sup>	2 367	2 762	2 909	2 943	2 952	3 040	2 923	1,5 %	3,0 %	-3,9 %
Ménages	1 936	3 122	4 168	4 299	4 532	4 653	4 875	6,8 %	2,7 %	4,8 %
Producteurs spécialisés <sup>(2)</sup>	1 456	1 262	1 688	1 805	2 101	2 195	2 258	3,2 %	4,5 %	2,9 %
- dont municipalités et EPCI	1 169	951	1 471	1 519	1 852	1 935	1 919	3,6 %	4,4 %	-0,8 %
- dont entreprises spécialisées	287	311	217	286	249	260	338	1,2 %	4,7 %	29,9 %
Administrations publiques	581	985	1 182	1 282	1 360	1 398	1 480	6,9 %	2,8 %	5,9 %
<b>Total</b>	<b>6 341</b>	<b>8 131</b>	<b>9 947</b>	<b>10 328</b>	<b>10 945</b>	<b>11 286</b>	<b>11 535</b>	<b>4,4 %</b>	<b>3,1 %</b>	<b>2,2 %</b>

Note : p = données provisoires.

(1) : ensemble des entreprises, à l'exclusion des entreprises spécialisées dans l'assainissement collectif (entreprises délégataires).

(2) : services d'assainissement des collectivités locales et entreprises délégataires.

Source : Ifen.





## HAUSSE MODÉRÉE DE LA DÉPENSE DE GESTION DES DÉCHETS

En 2004, la dépense de gestion des déchets est estimée à 11,1 milliards d'euros et a progressé de près de 5 % par rapport à 2003. L'accroissement de la dépense concerne surtout les investissements. La dépense courante progresse moins rapidement que les années précédentes, en particulier celle des entreprises. La contribution des ménages, par le biais de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, a progressé de 6,5 %. La part des administrations publiques dans le financement de la dépense continue de diminuer.

### Les effets des politiques de gestion des déchets conditionnent l'évolution de la dépense totale

La politique actuelle des déchets met l'accent sur la réduction de la quantité de déchets produits. Poursuivant cet objectif, quelques opérations-phares ont été initiées, telles que la réduction des sacs de caisse ou l'opération « stop pub ». Le développement du recyclage et de la valorisation est encouragé, y compris à domicile par le compostage individuel. Parallèlement, on observe une progression ralentie de la dépense courante liée à la stabilisation du volume de déchets collectés.

#### *Le respect des réglementations conduit à diminuer sensiblement les pollutions émises lors du traitement des déchets*

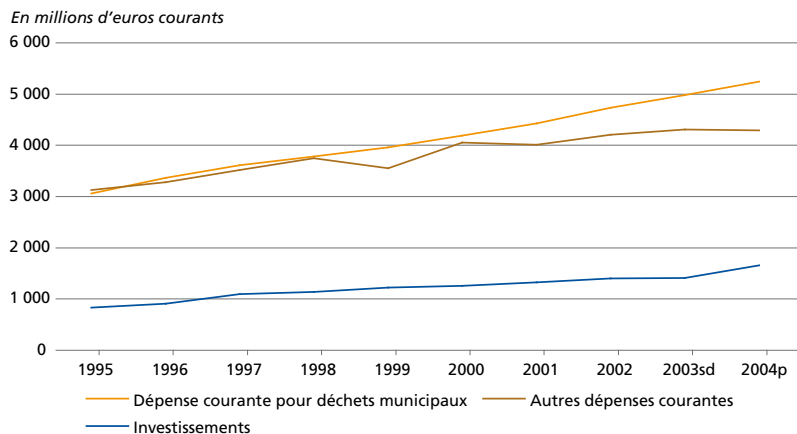
Le respect des normes environnementales figure également parmi les priorités. Le ministère chargé de l'Environnement poursuit sa politique de résorption des décharges « non autorisées » ou sauvages. Leur nombre a régressé : 942 décharges au 30 septembre 2004 contre 693 à la fin juin 2005. Parmi ces dernières, 535 acquittaient la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) dont plus de la moitié ne recevait plus régulièrement de déchets. L'arrêté du 20 septembre 2002 a fixé de nouvelles valeurs limites de rejets d'émissions polluantes, cent fois moins élevées que les valeurs autorisées en 1995. Afin de respecter cet arrêté avant la fin de 2005, les unités d'incinération ont engagé des investissements importants. La norme la plus difficile à respecter et la plus coûteuse concerne le traitement des fumées. Environ 130 incinérateurs doivent se conformer à cette norme.

#### *La dépense nationale en hausse de près de 5 % par rapport à 2003*

En 2004, la dépense nationale de gestion des déchets est évaluée à 11,1 milliards d'euros. Elle est passée de 0,42 % du PIB en 1990 à 0,68 % en 2004.

La croissance, de 4,6 % par rapport à l'année 2003, est due notamment à la forte hausse des investissements dans ce secteur.

### Hausse ralentie en 2004 de la dépense de gestion des déchets



Note : p = provisoire.

Source : Ifen

La dépense courante est composée de la dépense des collectivités locales pour la gestion des déchets municipaux, de la dépense des ménages pour les sacs et récipients de collecte des déchets et de la dépense de gestion des déchets industriels.

Après deux années de forte croissance, la dépense courante a progressé moins vite en 2004 (+2,7 %). Cette tendance est due principalement aux moindres dépenses de gestion des déchets industriels. Celles des déchets municipaux ont mobilisé plus de la moitié de la dépense courante (55 %) et les achats des ménages un peu moins de 4 %.

Les premières estimations indiquent une forte augmentation de la dépense en capital en 2004 en raison de la mise en conformité des incinérateurs aux nouvelles normes de rejets de leurs émissions et du développement de la collecte sélective. L'investissement a progressé de 18 % et représente 15 % du total de la dépense nationale. Les trois quarts des investissements sont destinés à la gestion des déchets municipaux.

### Hausse de la dépense de gestion des déchets municipaux due à d'importants investissements

En 2004, le calcul de la production des déchets ménagers et assimilés a été légèrement modifié<sup>1</sup>. Cependant les tendances observées précédemment se confirment par une légère baisse de la

1. Par l'utilisation de la base de données Sinoe gérée par l'Ademe qui réunit l'ensemble des informations sur les déchets du territoire français et une présentation un peu différente de l'enquête Itom.

collecte en mélange et une hausse de la collecte séparative. Les ordures ménagères en mélange sont estimées à 22,1 millions de tonnes en 2004<sup>2</sup> comparées aux 22,7 millions de tonnes en 2002.

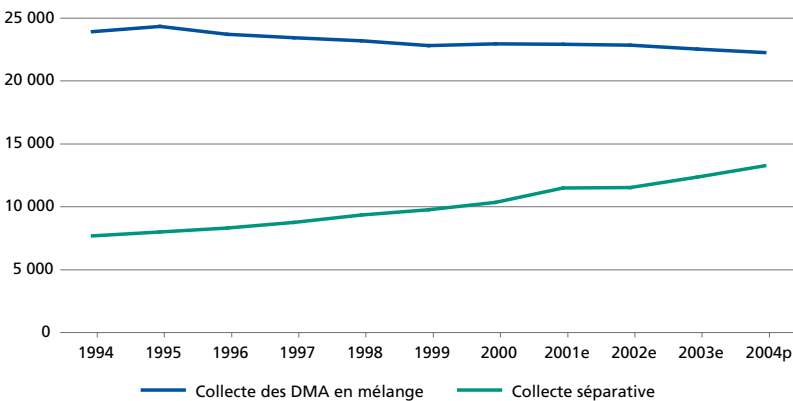
### Faible hausse des déchets collectés en 2004

Selon l'enquête de l'Ademe, 6,7 millions de tonnes ont été collectés dans les 2 856 déchèteries françaises en 2001. Un peu moins de 250 déchèteries ont été construites chaque année depuis cette date et les capacités disponibles sont assez vite utilisées. On estime que la quantité de déchets amenés en déchèteries aurait progressé de 23 % entre 2001 et 2004. La collecte sélective des emballages (verre, métaux, plastiques, papiers-cartons et journaux) augmente également et atteint 3,1 millions de tonnes en 2004. De même, la collecte de produits en fin de vie dans des filières spécifiques (piles et accumulateurs, pneus, véhicules hors d'usage) se développe.

Globalement la quantité de déchets ménagers collectés a encore augmenté, mais à un rythme moins élevé que ces dernières années (+1 % entre 2002 et 2004) et cette progression a été moins rapide que celle de la population. La France (y compris les DOM) aurait produit en 2004 environ 355 kg par an de déchets en mélange par habitant. Ce ratio atteint 566 kg par an et par habitant en comptant tous les déchets, qu'ils soient triés ou en mélange.

### Hausse de la collecte séparative des déchets ménagers et assimilés

En milliers de tonnes



Note : e = estimation, p = provisoire.

Source : Ademe.

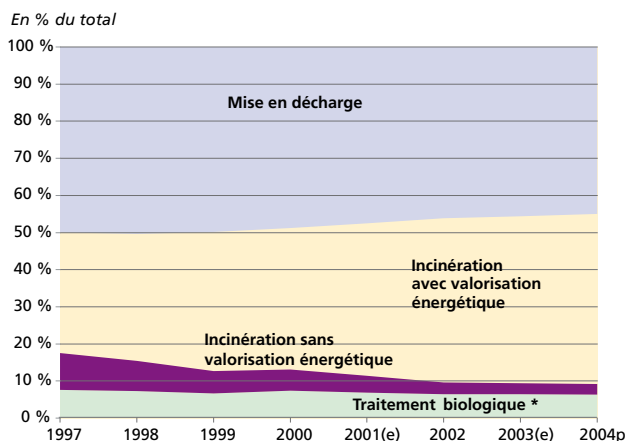
La part des déchets mis en décharge a baissé légèrement et représente 45 % des déchets en mélange. L'incinération avec récupération d'énergie concerne presque la moitié (46 %) des ordures ménagères. L'énergie récupérée s'est élevée, en 2004, à presque 14 000 gigawatt/heure, soit une hausse de 8 % par rapport à 2002. Les trois quarts de l'énergie produite sont utilisés sous forme de chaleur ali-

2. Selon les premières données mobilisées pour répondre au règlement statistique européen fin juin 2006, le transfert de la collecte en mélange vers la collecte sélective pourrait être plus marqué.

mentant les réseaux de chauffage. Le quart restant est valorisé sous forme d'électricité. Le compostage et la méthanisation concernent un peu plus de 6 % des quantités éliminées.

Le recyclage continue à se développer. Selon la Federec, les quantités collectées par les professionnels de la récupération ont progressé de 6 % en 2004 (voir chapitre récupération). Le processus d'élimination des ordures ménagères permet d'obtenir d'autres sous-produits (les mâchefers) dont une partie est vendue.

### Modification progressive des modes traitement des déchets ménagers et assimilés en mélange



Note : \* compostage et méthanisation.

e = estimation en 2001 et en 2003, p = provisoire.

Source : Ifen - Ademe.

### La gestion des déchets municipaux représente 58 % de la dépense totale

L'évaluation, pour 2004, de la dépense de gestion des déchets municipaux s'élève à 6 459 millions d'euros et progresse de 9 % par rapport à 2003. La croissance provient pour moitié de la dépense courante et de l'investissement.

### La gestion courante est largement déléguée à des entreprises privées

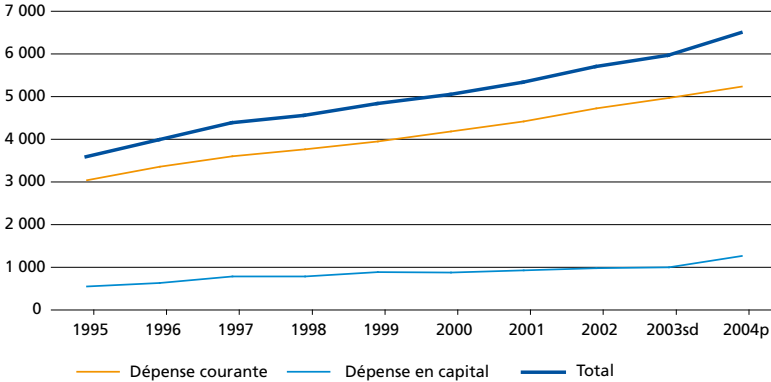
Après une forte hausse enregistrée en 2002 (+7 %), la dépense courante de gestion des déchets municipaux a progressé de 5,3 % en 2003 et en 2004, pour atteindre 5,2 milliards d'euros.

Le montant des services délégués aux entreprises demeure une composante importante de la gestion des déchets municipaux. Selon les données de la direction de la comptabilité publique, il représenterait, en 2004, 59 % de la dépense. Les frais de personnel (y compris les charges sociales et les impôts sur les salaires) ont connu une croissance de 3,5 % en 2004.

Selon les dernières données comptables disponibles, les groupements à fiscalité propre ont effectué, en 2003, 35 % des dépenses courantes. Les prestations assurées par d'autres collectivités (syndicats et certains groupements) représentaient 18 % du total.

## Progression régulière de la dépense de gestion des déchets municipaux

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

La dépense en capital pour les déchets municipaux, évaluée à 1,25 milliard d'euros, a fortement progressé en 2004. Alors qu'elles confient une grande partie de l'exploitation de la gestion de leurs déchets à des entreprises délégataires, les collectivités locales réalisent 80 % des investissements.

### 59 % des dépenses sont réalisés par des entreprises délégataires pour le compte des collectivités locales



Source : Ifen.

### Une gestion plus respectueuse de l'environnement à l'origine d'un niveau de dépenses accru

Depuis quelques années, les activités traditionnelles (collecte des ordures ménagères en mélange et incinération, voire simple mise en décharge) marquent le pas au profit d'activités telles que la collecte sélective et des modes de traitement plus complexes. Les services rendus offrent une qualité environnementale bien supérieure mais induisent des hausses de coût conséquentes.

Ainsi, entre 2000 et 2004, la dépense courante a augmenté de 25 %. Un tiers de cette hausse environ résulte de l'accroissement des quantités de déchets (+8 %). Un autre tiers concerne le développement de modes de gestion favorisant la valorisation des déchets et limitant leur mise

en décharge (collecte sélective, incinération avec récupération d'énergie...). Le dernier tiers regroupe d'une part, la hausse des prix et, d'autre part, l'effet de l'amélioration des procédés mis en œuvre assurant un plus grand respect de l'environnement. Par exemple, l'incinération aux normes actuelles, émettant peu de rejets polluants, est plus élaborée que l'incinération simple pratiquée auparavant. De même, le centre de stockage actuel, avec récupération des lixiviats, est plus complexe mais constitue un progrès comparé au dépôt simple des déchets<sup>3</sup>.

Les recettes issues de la valorisation des déchets continuent de s'accroître. La vente de l'énergie récupérée lors de l'incinération et la vente du compost et des matériaux collectés sélectivement sont évaluées à 344 millions d'euros en 2004, soit une hausse de 5 % par rapport à 2003. Elles représentaient 6,4 % de la dépense courante de gestion des déchets. Parallèlement le chiffre d'affaires des entreprises de récupération a progressé de 22 % en 2004 (*voir chapitre récupération*).

### Stabilisation de la dépense de gestion des déchets industriels

En 2004, les dépenses pour la gestion des déchets industriels se sont élevées à 4,3 milliards d'euros, soit 38 % de la dépense totale<sup>4</sup>. Après avoir connu une progression soutenue en 2002, la dépense n'a augmenté que de 2,0 % en 2003 puis a légèrement décliné en 2004.

#### *Légère baisse de la dépense courante pour les déchets industriels*

La dépense courante de gestion des déchets industriels est composée d'une part des dépenses réalisées « en externe » auprès d'entreprises spécialisées dans la collecte et le traitement des déchets et, d'autre part, des dépenses de gestion « en interne » que les entreprises réalisent, pour leur propre compte, pour éliminer leurs déchets. Dans son ensemble, la dépense courante s'est stabilisée en 2004 à 3 milliards d'euros.

La dépense externe a diminué de 0,6 %. Cette évolution accompagne la stabilisation du volume de déchets produits. Dans l'industrie, la production de déchets banals des entreprises de plus de dix salariés a atteint, en 2004, 17,3 millions de tonnes, soit une baisse de 3 % par rapport à 1999. En revanche, le volume de déchets des commerces de gros et de détail de plus de dix salariés a augmenté entre 1999 et 2004 pour atteindre 4,4 millions de tonnes.

Le développement du tri et du recyclage permet une diminution des coûts de gestion des déchets par la revente des matériaux recyclables. On observe d'ailleurs que les entreprises spécialisées dans la gestion des déchets réalisent une part croissante de leur chiffre d'affaires en proposant de nouveaux services ou en développant une activité de récupération de matériaux.

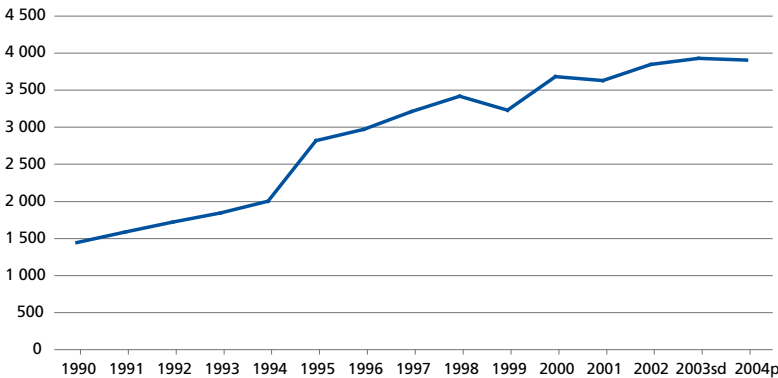
Ces évolutions s'appliquent également aux dépenses réalisées « en interne » qui ont baissé en 2003 et en 2004. L'amortissement du capital représente un peu moins de 130 millions d'euros.

3. Ces résultats seront affinés dans le cadre des travaux demandés par la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement sur le partage entre l'effet volume et l'effet prix dans l'évolution de la dépense.

4. Les données ont été révisées à la hausse à l'occasion du passage de la comptabilité nationale en base 2000.

## Stabilisation en 2004 de la dépense courante dans le domaine des déchets industriels

En millions d'euros courants



Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.

Source : Ifen.

### Baisse des investissements internes mais augmentation de ceux des entreprises spécialisées

La dépense en capital pour la gestion des déchets industriels se compose des investissements des entreprises spécialisées et de ceux réalisés par l'ensemble des établissements industriels, pour leur compte propre, pour la gestion de leurs déchets. Les investissements des entreprises spécialisées ont progressé. Mais l'ensemble de la dépense en capital a diminué de 5 % du fait du net recul des investissements antipollution dans l'industrie. Ces investissements effectués par les établissements industriels se sont élevés à 86 millions d'euros. Après deux années où leur niveau a été important, ils ont diminué d'un tiers en 2004.

Les investissements dédiés spécifiquement à des activités de gestion de déchets représentent les trois quarts du montant total. Les équipements de traitement des déchets et de recyclage en représentent chacun environ 40 %. Les investissements de prévention ou de mesure en constituent la part restante.

Enfin, les équipements permettant, par un changement de procédé, de réduire la production de déchets ont moins baissé que le reste et atteignent un quart du total des investissements.

### Les investissements de l'industrie dans la gestion des déchets

Investissements 1990	En 2003	En 2004p
Investissements spécifiques	104,4	65,3
Changements de procédé	22,0	16,0
Études préliminaires	6,3	4,9
<b>Total</b>	<b>131,3</b>	<b>86,2</b>

Note : p = provisoire.

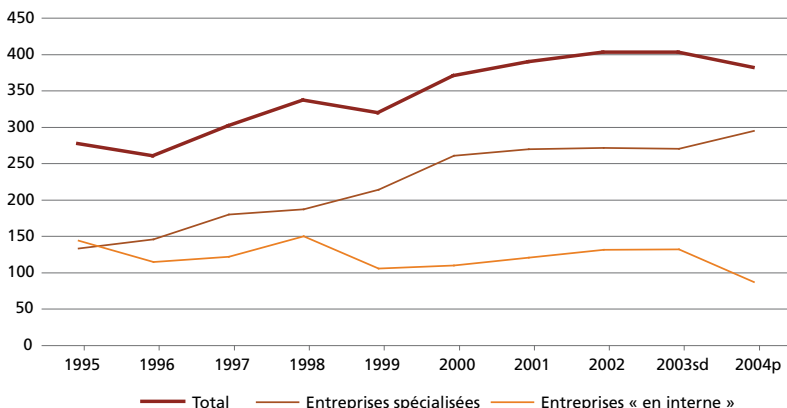
Source : Scees - Sessi, enquête Antipol.



Les investissements se répartissent dans tous les secteurs d'activité avec une place plus importante pour la chimie-pharmacie et la métallurgie qui totalisent 38 % de l'ensemble. En revanche, les premières évaluations montrent une hausse assez sensible des investissements des entreprises spécialisées en 2004.

### Baisse des investissements pour la gestion des déchets industriels

En millions d'euros courants

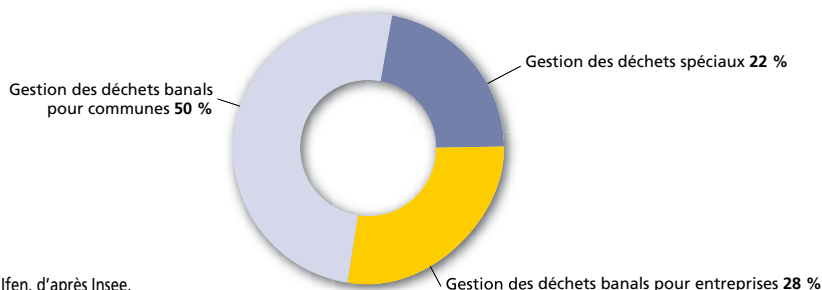


Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.  
 Source : Ifen.

## Ralentissement de l'activité des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets

L'essentiel de la gestion des déchets, ménagers ou industriels, est assuré par des entreprises spécialisées (leur activité est identifiée dans la nomenclature d'activités française : secteurs 90B pour les déchets banals et inertes et 90E pour les déchets spéciaux). La production de ces entreprises s'élevait à 5,5 milliards d'euros en 2002, 5,9 milliards d'euros en 2003 puis 6,1 milliards en 2004. Après une progres-

### La moitié de la production des entreprises spécialisées réalisée pour les communes



Source : Ifen, d'après Insee.

sion très rapide depuis plusieurs années, le taux de croissance s'est infléchi en 2004. Cette tendance est perceptible aussi bien pour la gestion des déchets banals que celle des déchets spéciaux.

Après plusieurs années de croissance élevée, les entreprises éliminant les déchets spéciaux ont connu une augmentation un peu moins rapide de leur production en 2004 (un peu moins de 5 %).

La production des entreprises traitant les déchets banals et inertes s'est stabilisée après plusieurs années de croissance soutenue. Selon l'enquête annuelle d'entreprises, une partie croissante de leur chiffre d'affaires a été réalisée en produits de récupération. Leurs prestations aux collectivités locales, pour la gestion des déchets municipaux, ont fortement augmenté en 2004 et ont représenté les deux tiers de leur activité. Après une faible progression en 2002 et en 2003, la production réalisée pour le traitement des déchets banals des entreprises a décliné de 4 %.

Les dépenses d'investissement n'avaient jusqu'alors que peu augmenté. Il semble que leur hausse a été plus conséquente en 2004, en lien avec la nécessité de se conformer à l'arrêté du 20 septembre 2002 sur les rejets des incinérateurs.

## Les dépenses des ménages : 3,4 % de la dépense totale

Les dépenses réalisées directement par les ménages sont constituées par leurs achats de poubelles et de sacs poubelles.

La campagne nationale de réduction des sacs de caisse distribués par les magasins à leur clientèle ne semble pas avoir eu d'impact important sur les dépenses prises en compte pour les ménages en 2004. Par ailleurs, on observe une baisse importante du tonnage total de sacs en polyéthylène mis sur le marché.

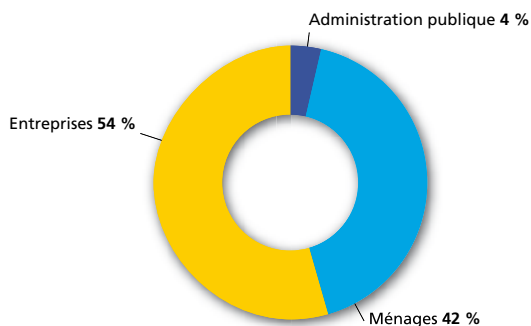
Globalement, la dépense des ménages s'est accrue de 0,7 % en 2004 atteignant 376 millions d'euros.

Faute d'informations précises, le compte actuel n'intègre pas leurs autres dépenses liées aux déchets. Toutefois, dans le cadre du plan national de réduction du volume des déchets, le développement du compostage individuel est encouragé. L'Ademe aurait ainsi promu la mise en place de 60 000 composteurs individuels en accordant 700 000 euros d'aides aux collectivités locales. Par ailleurs, les habitants des immeubles supportent une partie des frais de gestion de la collecte des déchets (transfert des poubelles sur la voie publique, entretien de celles-ci, mise en place de la collecte sélective...). Les aides de l'Ademe pour ce type d'opérations ont considérablement diminué. Cependant dans ces deux cas, il est difficile d'estimer la part à la charge des ménages.

## Le financement est assuré presque entièrement par les bénéficiaires des services

Les premiers financeurs de la dépense totale sont les entreprises, suivies par les ménages. Le poids des administrations publiques centrales a continué à baisser en 2004.

### Faible part de l'administration dans le financement de la dépense courante en 2004



Source : Ifen.

### La taxe et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères financent 86 % de la dépense courante des collectivités locales

La dépense courante des collectivités locales est financée principalement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). Ces deux taxes représentent 86 % de la dépense courante en 2004, contre moins de 83 % en 1999. Leur montant a progressé encore à un rythme plus rapide que celui de la dépense courante. Le montant de la TEOM est estimé à 3 808 millions d'euros en 2004, en hausse de 7 %. Cette progression tient en partie au fait que de plus en plus de collectivités adoptent cette taxe dans le cadre de l'intercommunalité. Selon les sources de la comptabilité publique, la REOM a atteint 673 millions d'euros, soit une progression de 4 %. Le montant de la dépense financée par les collectivités locales sur leur budget propre a continué à baisser assez nettement.

### Les ménages et les entreprises financent 96 % de la dépense courante

Comme indiqué plus haut, les ménages financent leurs propres achats de sacs poubelles et de récipients de collecte. Ils acquittent également une grande partie de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères prélevées par les communes. Leur contribution représente 42 % de la dépense courante et augmente un peu moins rapidement en 2004 (6 % au lieu de 8 % en 2003).

Les entreprises financent la presque totalité de leurs dépenses. Elles participent en plus au financement de la collecte des emballages par le biais des contributions versées aux organismes agréés (*cf. encadré ci-après*). Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le barème des adhérents d'Eco-Emballages a

augmenté de 10 % et la contribution relative aux emballages plastiques a été renforcée. La participation des entreprises a donc atteint 415 millions d'euros.

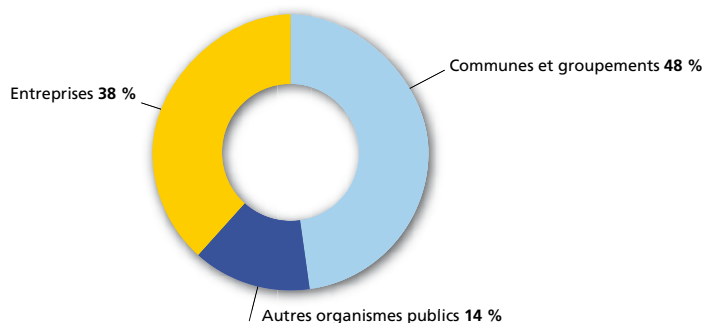
Certaines entreprises (artisans, petits commerçants) financent une partie de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Elles payent aussi des redevances spéciales quand elles font appel aux communes pour la gestion de leurs déchets. Ces dernières se sont élevées à 112 millions d'euros en 2004.

Les entreprises reçoivent cependant quelques subventions de l'État par le biais des aides des agences de l'Eau et de l'Ademe pour l'élimination des huiles usagées. Ces aides sont en diminution et ont atteint 39 millions d'euros en 2004, contre 45 millions en 2003.

### Baisse des aides des organismes publics malgré la hausse des investissements

Pour leurs investissements liés à la gestion des déchets, les collectivités locales reçoivent des aides publiques provenant de l'Ademe, des conseils régionaux ou départementaux et du fonds de compensation de la TVA. Malgré la hausse de la dépense en capital, le montant des aides (220 millions d'euros) est resté stable en 2004. La part des aides qui représentait 30 % du montant des investissements en 2000, n'est plus que de 22 % en 2004. Les engagements de l'Ademe ont continué à diminuer fortement en 2004. Cet organisme a surtout aidé des projets de réhabilitation de décharges, de valorisation des biodéchets et de mise en place de déchèteries.

### Moins d'aides de l'État pour financer la dépense en capital



Source : Ifen.

Les financements des conseils généraux et régionaux, d'un montant de 121 millions d'euros, ont augmenté légèrement en 2004.

Les entreprises financent leurs propres investissements ; elles ne reçoivent pratiquement plus d'aides financières d'organismes publics pour la mise en conformité de leurs équipements aux obligations réglementaires.

## Un nouveau contexte juridique pour les sociétés agréées pour la collecte des emballages

Deux sociétés privées agréées par l'État s'occupent de la récupération des emballages : **Eco-Emballages** et **Adelphé**. Les entreprises qui mettent des emballages sur le marché leur versent une contribution et, en retour, elles financent des actions en faveur de la récupération ou du recyclage des emballages. Par leur activité principale, ces organismes sont rattachés à la dépense de gestion des déchets.

Après un démarrage en douceur, la collecte sélective a connu une progression rapide depuis 1998 jusqu'en 2002. Cet essor résulte de l'accroissement de la population desservie, du triplement des soutiens des organismes agréés et des encouragements financiers accordés par l'État aux collectivités locales. À la fin 2004, 57 millions de Français disposaient d'une collecte sélective en porte-à-porte ou d'un point d'apport volontaire, contre 26 millions en 1999. Presque 34 000 communes étaient sous contrat avec une société agréée. Des négociations se sont engagées depuis 2003 avec les différents partenaires pour aboutir à la signature le 31 décembre 2004 d'un nouvel agrément. Accordé par les pouvoirs publics pour une période de six ans, cet agrément s'accompagne d'un nouveau barème de soutien aux collectivités. Un rapprochement avec Adelphé a été initié puis concrétisé en 2005.

- **Eco-Emballages** intervient sur différents matériaux et a contribué à la valorisation de 3,1 millions de tonnes dont 2,3 millions de tonnes ont été recyclés. Les soutiens financiers versés par Eco-Emballages aux collectivités locales ont atteint 303 millions d'euros en 2004. Après avoir été revalorisées, les cotisations perçues sont passées de 171 millions d'euros en 2000 à 400 millions d'euros en 2004.
- **Adelphé**, créée par les producteurs de vins et boissons, récupérait au départ seulement du verre d'emballage. L'Adelphé a étendu son action à d'autres matériaux d'emballage sur une zone géographique de plus en plus large. Son nouvel agrément, en mars 2000, a conforté son partenariat avec les collectivités locales. En 2004, l'Adelphé a reçu de ses 11 850 adhérents producteurs un montant de 15,5 millions d'euros de cotisations. Les aides versées aux collectivités ont continué à progresser fortement et se sont élevées à 18,6 millions d'euros, auxquelles il faut ajouter 0,5 million d'investissement en conteneurs. La collecte du verre reste prépondérante et représente 85 % des tonnages collectés. Les autres modes de valorisation (compost, mâchefers et incinération), encore inexistantes en 2000, se sont développés rapidement.

### Indicateurs sur l'activité d'Eco-Emballages et de l'Adelphé

Indicateurs sur l'activité	Eco-Emballages					Adelphé				
	1998	2000	2002	2003	2004	1998	2000	2002	2003	2004
Nombre d'entreprises adhérentes	9 311	9 594	9 903	10 021	10 105	12 039	12 124	11 924	11 990	11 847
Cotisations perçues (en millions d'euros)	77,0	171,0	304,1	353,0	399,6	5,5	7,0	13,2	14,5	15,5
Emballages recyclés ou valorisés (en milliers de tonnes)	2 000	2 415	2 930	3 050	3 100	241	220	239	285	331
Soutiens à la collecte et à la valorisation (en millions d'euros)	99,7	139,6	270,1	288,0	303,1	5,0	3,9	11,8	17,3	19,1

Source : Eco-Emballages – Adelphé.

## Les médicaments

Un troisième organisme, **Cyclamed**, fonctionne depuis 1994 avec le statut d'association. Il recueille les cotisations de 98 % des pharmacies et des laboratoires. En 2004, cet organisme a été fragilisé par la découverte de plusieurs dysfonctionnements. Les cotisations ont légèrement augmenté en 2004, atteignant 6,5 millions d'euros. La valorisation totale, portant sur 15 200 tonnes, a progressé de 3 % en 2004, résultat d'une hausse de 4 % de la récupération énergétique des déchets issus des médicaments conjuguée à une baisse assez prononcée de l'envoi des médicaments encore utilisables à des pays en développement.

### Indicateurs sur l'activité de Cyclamed

Cyclamed	1998	2000	2002	2003	2004
Tonnage de déchets de médicaments incinérés avec récupération d'énergie	9 330	10 994	13 444	14 207	14 734
Tonnage expédié vers les pays en développement	963	713	626	510	480
Cotisations perçues (en M.d'€)	2,9	3,2	5,5	6,3	6,5

Source : Cyclamed.

## ANNEXES

### Méthodologie

#### *Trois approches complémentaires de la dépense courante de gestion des déchets municipaux*

L'estimation de la dépense courante de gestion des déchets municipaux s'appuie sur des données issues de deux sources principales d'informations : la direction générale de la Comptabilité publique (bureau des comptes nationaux des administrations publiques), qui fournit des montants de recettes et dépenses de gestion des déchets pour les collectivités locales et leurs groupements ; l'Ademe, qui donne des indications sur les quantités de déchets et les coûts unitaires associés aux différents modes de collecte et traitement.

La confrontation des estimations comptables, par les recettes d'une part, par les dépenses d'autre part, avec les résultats issus de la méthode prix-quantités de l'Ademe, constitue l'un des principaux apports de la rénovation méthodologique du compte.

#### **La méthode quantités-prix**

L'évaluation se fait en sommant les différentes quantités de déchets collectés et éliminés, multipliées par le coût correspondant. La principale source d'information est l'Ademe. Un point de calage régulier sur les quantités est fourni par l'enquête Itom, disponible une année sur deux. Les éléments de coût sont connus par des enquêtes ponctuelles mais demeurent parcellaires. Les modifications de structure sur les quantités collectées, leur mode de collecte et leur mode de traitements sont progressives. Les estimations réalisées conduisent ainsi à une croissance combinée prix-quantités de l'ordre de 5 % en 2001 et 2002, puis de 3 % environ les années suivantes.

#### **La dépense estimée à partir des données des collectivités locales venant de la comptabilité publique**

Cette approche permet de mesurer directement la dépense courante à l'initiative des collectivités locales pour toutes celles qui remplissent des états comptables spécifiques aux dépenses de gestion de déchets. Avant 2002, ces données ne comprenaient pas les groupements à fiscalité propre (GFP), pour lesquels il fallait estimer la dépense en supposant qu'elle avait la même structure que celles des autres collectivités. La connaissance des dépenses des GFP améliore grandement cette méthode. La croissance de la dépense de gestion des déchets était estimée à 14 % en 2002, 8 % en 2003 puis 7 % en 2004.

### Les recettes comptables

Selon les conventions des comptes nationaux, la valeur de la dépense de gestion des déchets municipaux est donnée, pour sa partie marchande, par les paiements de TEOM et des diverses redevances déchets (REOM, redevance spéciale, etc.) par les différents agents. Dans le compte on ajoute, pour tenir compte des communes n'ayant institué ni TEOM, ni REOM, une estimation des ressources générales affectées à la collecte et au traitement des déchets, ainsi que les aides des organismes agréés. Ces données sont disponibles en général à la fin du premier semestre de l'année n+1. La croissance estimée selon cette méthode était de 7 % en 2002 puis de 5,3 % en 2003 et en 2004.

Depuis quelques années, les dépenses comptables augmenteraient un peu plus vite que les recettes comptables. Ces deux approches donnent depuis 2002 des montants très voisins. En revanche, la dépense estimée selon la méthode quantité-prix progresse moins vite et demeure inférieure à celle obtenue par ces deux autres approches.

L'estimation retenue dans le compte est assise sur les recettes.

### *Estimation des dépenses de gestion des déchets non ménagers*

La dépense est actuellement estimée à partir des données des enquêtes annuelles sur les entreprises exerçant les activités de collecte ou de traitement des différents types de déchets (secteurs 90B et 90E de la NAF - nomenclature d'activités française).

Pour répondre au règlement européen sur les statistiques de déchets, approuvé par le Conseil européen du 14 novembre 2002, l'Ifen a mis en place un système d'observation statistique sur les déchets des entreprises de tous les secteurs d'activité (industrie, bâtiment, agriculture, services). Il fournira en 2006, les premières estimations des déchets produits dans le secteur secondaire.



## Données chiffrées

### La dépense de gestion des déchets

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003sd	2004p	Taux de variation annuel moyen ( % )		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Dépense courante	3 540	6 118	8 180	8 374	8 874	9 228	9 474	7,3 %	4,0 %	2,7 %
Dépense en capital	454	801	1 221	1 295	1 364	1 379	1 626	9,5 %	1,1 %	17,9 %
<b>Total</b>	<b>3 994</b>	<b>6 919</b>	<b>9 401</b>	<b>9 669</b>	<b>10 238</b>	<b>10 607</b>	<b>11 100</b>	<b>7,6 %</b>	<b>3,6 %</b>	<b>4,6 %</b>

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.  
 Source : Ifen.

### Les principales composantes de la dépense de gestion des déchets

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003sd	2004p	Taux de variation annuel moyen ( % )		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
<b>Dépense courante</b>	<b>3 540</b>	<b>6 118</b>	<b>8 180</b>	<b>8 374</b>	<b>8 874</b>	<b>9 228</b>	<b>9 474</b>	<b>7,3 %</b>	<b>4,0 %</b>	<b>2,7 %</b>
Administrations publiques pour les déchets municipaux	1 894	3 023	4 160	4 394	4 700	4 949	5 214	7,5 %	5,3 %	5,3 %
Ménages	224	298	362	375	351	374	376	3,8 %	6,4 %	0,7 %
Entreprises	1 422	2 797	3 659	3 605	3 823	3 905	3 884	7,4 %	2,2 %	-0,5 %
<b>Dépense en capital</b>	<b>454</b>	<b>801</b>	<b>1 221</b>	<b>1 295</b>	<b>1 364</b>	<b>1 379</b>	<b>1 626</b>	<b>9,5 %</b>	<b>1,1 %</b>	<b>17,9 %</b>
Administrations publiques pour les déchets municipaux	253	526	852	907	963	978	1 246	12,1 %	1,5 %	27,3 %
Entreprises	202	275	369	388	401	401	380	4,6 %	0,0 %	-5,2 %

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.  
 Source : Ifen.

### La dépense de gestion des déchets municipaux

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003sd	2004p	Taux de variation annuel moyen ( % )		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Dépense courante	1 894	3 023	4 159	4 394	4 700	4 949	5 214	7,5 %	5,3 %	5,3 %
Dépense en capital	253	526	852	907	963	978	1 246	12,1 %	1,5 %	27,3 %
- des collectivités	181	389	671	677	729	751	998	13,0 %	3,0 %	32,9 %
- des entreprises en délégation	72	137	182	231	234	227	248	9,3 %	-3,1 %	9,0 %
<b>Total</b>	<b>2 147</b>	<b>3 549</b>	<b>5 011</b>	<b>5 301</b>	<b>5 663</b>	<b>5 927</b>	<b>6 459</b>	<b>8,2 %</b>	<b>4,7 %</b>	<b>9,0 %</b>

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.  
 Source : Ifen.

### La dépense de gestion des déchets industriels

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003sd	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Dépense courante	1 422	2 797	3 659	3 605	3 823	3 905	3 884	7,4 %	2,2 %	-0,5 %
- dont gestion en «externe»	880	2 127	2 753	2 715	2 931	3 041	3 023	9,2 %	3,7 %	-0,6 %
- dont gestion en «interne»	542	671	906	890	891	865	861	3,4 %	-3,0 %	-0,4 %
Dépense en capital	202	275	369	388	401	401	380	4,6 %	0,0 %	-5,2 %
- entreprises spécialisées	93	132	260	268	270	270	294	8,6 %	-0,3 %	9,0 %
- entreprises «interne»	109	143	109	119	131	131	86	-1,7 %	0,6 %	-34,3 %
<b>Total</b>	<b>1 624</b>	<b>3 072</b>	<b>4 028</b>	<b>3 993</b>	<b>4 223</b>	<b>4 306</b>	<b>4 264</b>	<b>7,1 %</b>	<b>2,0 %</b>	<b>-1,0 %</b>

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.  
Source : Ifen.

### Le financement de la dépense totale de gestion des déchets

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003sd	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Administrations publiques	583	910	1 196	1 192	1 210	1 144	1 356	6,2 %	-5,5 %	18,6 %
- communes et groupements	559	805	848	898	910	853	1 092	4,9 %	-6,3 %	28,1 %
- autres organismes publics	24	105	348	294	300	291	264	18,9 %	-3,0 %	-9,4 %
Ménages	1 410	2 270	3 114	3 244	3 467	3 739	3 961	7,7 %	7,8 %	5,9 %
Entreprises	2 002	3 738	5 091	5 233	5 561	5 725	5 783	7,9 %	2,9 %	1,0 %
- entreprises spécialisées	164	269	441	499	505	497	542	8,9 %	-1,6 %	9,0 %
- producteurs non spécialisés	1 837	3 469	4 650	4 735	5 056	5 228	5 241	7,8 %	3,4 %	0,3 %
<b>Total</b>	<b>3 994</b>	<b>6 919</b>	<b>9 401</b>	<b>9 669</b>	<b>10 238</b>	<b>10 607</b>	<b>11 100</b>	<b>7,6 %</b>	<b>3,6 %</b>	<b>4,6 %</b>

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.  
Source : Ifen.

### Le financement de la dépense courante de gestion des déchets ménagers et assimilés

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
TEOM	1 282	2 092	2 794	3 014	3 309	3 560	3 808	8,1 %	7,6 %	7,0 %
REOM	200	374	647	572	586	646	673	9,1 %	10,2 %	4,2 %
Autres contributions	411	557	719	808	805	743	733	4,2 %	-7,7 %	-1,3 %
<b>Total</b>	<b>1 894</b>	<b>3 023</b>	<b>4 160</b>	<b>4 394</b>	<b>4 700</b>	<b>4 949</b>	<b>5 213</b>	<b>7,5 %</b>	<b>5,3 %</b>	<b>5,3 %</b>

Source : Ifen, d'après la direction générale de la comptabilité publique et la direction générale des collectivités locales.

**La collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés**

en milliers de tonnes	1996	1997	1998	1999	2000	2001(e)	2002	2003(e)	2004p
Collecte des DMA en mélange	23 576	23 300	23 066	22 678	22 809	22 770	22 725	22 420	22 120
Collecte séparative	8 166	8 607	9 216	9 609	10 220	11 370	11 400	12 220	13 135
- dont déchets «secs» en apport volontaire *	1 484	1 670	2 034	2 317	2 490	2 733	2 911	3 002	3 088
- dont apports en déchèterie	3 780	4 702	5 605	5 684	6 000	6 674	7 180 (e)	7 715 (e)	8 373 (e)
Transfert	4 201	4 400	4 582	4 794	5 447	5 533	5 619	5 750	5 880
Traitement des DMA	30 512	30 749	30 973	31 041	32 031	33 600	33 064	33 722	34 270

Note : (e) estimation (sauf pour la collecte séparative). p = provisoire \* non compris les mâchefers.

Source : Ademe.

**Le traitement des déchets ménagers et assimilés en mélange**

en % du total	1996	1997	1998	1999	2000	2001(e)	2002	2003(e)	2004p
Traitement biologique *	8,3 %	7,6 %	7,3 %	6,7 %	7,4 %	6,9 %	6,4 %	6,4 %	6,3 %
Incinération sans valorisation énergétique	10,5 %	9,9 %	8,1 %	6,0 %	5,7 %	4,5 %	3,2 %	3,0 %	2,9 %
Incinération avec valorisation énergétique	31,4 %	32,5 %	34,2 %	37,5 %	38,1 %	41,1 %	44,3 %	45,0 %	45,8 %
Mise en décharge	49,8 %	50,0 %	50,4 %	49,8 %	48,8 %	47,5 %	46,1 %	45,6 %	45,0 %
<b>Total (en millions de tonnes)</b>	<b>23 576</b>	<b>23 300</b>	<b>23 066</b>	<b>22 678</b>	<b>22 809</b>	<b>22 770</b>	<b>22 725</b>	<b>22 420</b>	<b>22 120</b>

Note : (e) estimation. p = provisoire. \* compostage et méthanisation.

Source : Ademe.

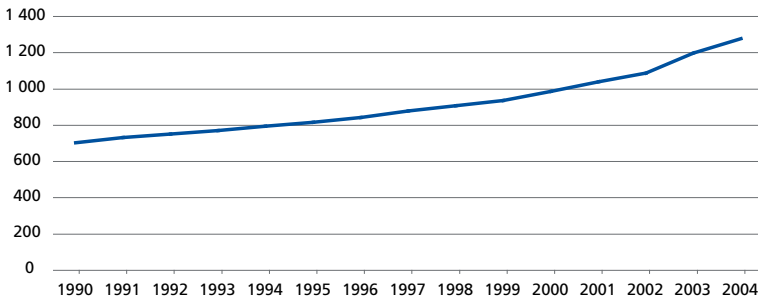
## HAUSSE TANGIBLE DES DÉPENSES DE NETTOYAGE DES RUES

Selon les classifications internationales, le nettoyage des rues fait partie intégrante de la gestion des déchets. Cependant la dépense correspondante ne fait pas encore l'objet d'une évaluation s'appuyant sur une méthodologie aussi détaillée que celle définie pour les autres éléments de la dépense de gestion des déchets. C'est pourquoi les estimations correspondantes font l'objet d'une présentation séparée.

De 1990 à 2004, la dépense des administrations publiques pour le nettoyage des rues a progressé de 4,5 % en moyenne annuelle, mais son taux de croissance s'est accéléré depuis les années 2000. Les dépenses de personnel ont surtout augmenté en 2003. La progression a été plus modérée en 2004. Les charges de sous-traitance ont progressé entre 2002 et 2003 puis se sont stabilisées en 2004 ; elles représentaient un quart de la dépense courante. Par ailleurs, les entreprises ont réalisé pour les services de voirie un chiffre d'affaires de 136 millions d'euros en 2003. Cette activité a fortement progressé (+37 % ) entre 2001 et 2003.

### Progression constante et soutenue des dépenses de nettoyage des rues depuis 2000

En millions d'euros courants



Source : Ifen - DGCP.

La dépense en capital représente environ 7 % de la dépense totale et sa croissance a été forte depuis deux ans. L'évolution à partir de 2001 est basée sur les données de la direction générale de la Comptabilité publique : dépenses de la fonction 813 des budgets principaux. Cette source permet également d'estimer la répartition entre dépense courante et dépense en capital.

## ANNEXE

### Données chiffrées

#### Les dépenses des administrations publiques pour le nettoyage des rues

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	Taux de variation annuel moyen ( % )		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Dépense courante	632	736	899	948	1 000	1 105	1 172	4,5 %	10,4 %	6,1 %
Dépense en capital	61	72	78	82	77	84	95	3,2 %	8,5 %	13,7 %
<b>Total</b>	<b>693</b>	<b>808</b>	<b>977</b>	<b>1 029</b>	<b>1 078</b>	<b>1 189</b>	<b>1 267</b>	<b>4,4 %</b>	<b>10,3 %</b>	<b>6,6 %</b>

Source : Ifen.

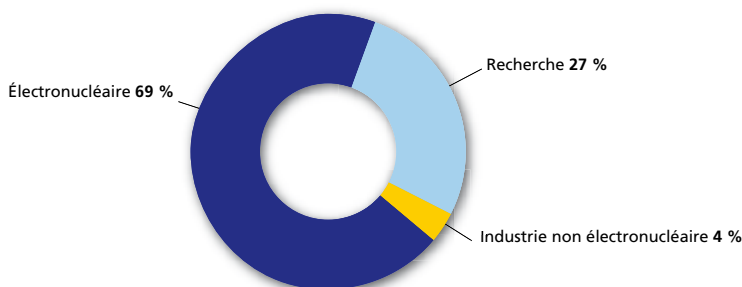
## SENSIBLE HAUSSE DE LA DÉPENSE DE GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS

La dépense nationale de gestion des déchets radioactifs s'est élevée à 665 millions d'euros en 2004, soit une croissance de presque 11 % en valeur, par rapport à 2003. Les producteurs de déchets ont financé la totalité de cette dépense. Cependant plus de 90 % de la dépense courante de gestion a été externalisée vers des sociétés spécialisées. Après une baisse pendant plusieurs années, les investissements ont progressé fortement depuis deux ans. Les capacités de stockage des déchets de très faible activité se sont accrues. Les volumes de déchets reçus par les centres de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) dans l'Aube ont fortement augmenté.

La dépense relative à la gestion des déchets radioactifs porte sur les activités de collecte, transport, traitement et conditionnement, stockage et entreposage des déchets radioactifs et les mesures, contrôles et analyses correspondant à ces activités. Elle est estimée pour les déchets radioactifs d'origine civile provenant de :

- la production électronucléaire (centrales et installations connexes de l'industrie nucléaire assurant la fourniture du combustible nucléaire ainsi que le traitement et le recyclage du combustible usé) ;
- la recherche dans le domaine nucléaire ainsi que d'autres utilisations du rayonnement et de matières radioactives dans l'industrie et le domaine médical (« nucléaire diffus »).

### L'origine des déchets radioactifs par secteur économique fin 2004



Note : Volume des déchets fin 2004, hors secteur de la Défense (exprimés en m<sup>3</sup>).  
Source : Andra, inventaire national des déchets radioactifs.

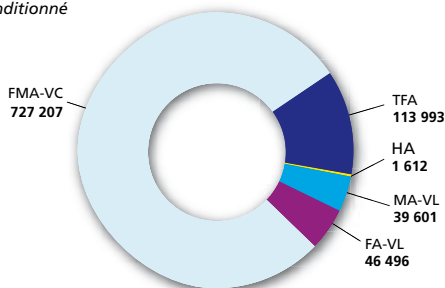
### La diversité des déchets radioactifs

Il existe plusieurs catégories de déchets radioactifs. La classification utilisée en France est basée sur le risque radiologique appréhendé par deux paramètres principaux :

- l'activité ou niveau de radioactivité qui traduit la toxicité du déchet ;
- la période radioactive, temps au bout duquel l'activité du radionucléide est divisée par deux, ou demi-vie.

### Les volumes des déchets existants selon leur classification fin 2004

En m<sup>3</sup> équivalent conditionné



Note : volume des déchets stockés (exprimés en m<sup>3</sup>) fin 2004, hors secteur de la Défense.

Source : Andra, inventaire national des déchets radioactifs.

D'après les définitions issues de l'inventaire national des déchets radioactifs de l'Andra, les déchets de **très faible activité** (TFA) (inférieure à 100 Becquerels par gramme) « *proviennent essentiellement du démantèlement des installations nucléaires ou d'industries classiques utilisant des matériaux naturellement radioactifs. Certains déchets d'exploitation des installations et d'assainissement des sites pollués, dans la mesure où leur niveau de radioactivité est compatible avec les spécifications du Centre de stockage correspondant, peuvent également relever de la classe TFA. Ils se présentent en général sous la forme de déchets inertes (bétons, gravats, terres) ou de produits assimilables aux déchets industriels banals ou aux déchets dits dangereux, d'après la réglementation, c'est-à-dire comportant des espèces chimiques toxiques* ».

Les déchets de **faible et moyenne activité (FMA) à vie courte** « *sont essentiellement des déchets de maintenance (équipement, outils, chiffons de nettoyage...) ou liés au fonctionnement des installations, comme ceux résultant du traitement d'effluents liquides et gazeux d'installations nucléaires. Ils peuvent également provenir d'opérations de démantèlement* ».

Les déchets de **faible activité à vie longue** (FA-VL – de quelques centaines à quelques centaines de milliers de Becquerels par gramme) concernent « *deux types de déchets : les déchets dits radifères et les déchets dits graphites. Les déchets radifères résultent, en grande partie, de l'utilisation de minerais naturellement radioactifs à des fins industrielles comme l'extraction de terres rares. Les peintures luminescentes ou des objets comme les têtes de paratonnerres, ainsi qu'une partie des déchets d'assainissement des sites pollués peuvent également relever des déchets radifères. Les déchets graphites proviennent des centrales dites "uranium naturel graphite gaz" maintenant arrêtées* ».

Les déchets de **moyenne activité à vie longue** (FMA-VL – supérieure au million de Becquerels par gramme) « *proviennent majoritairement des structures de combustibles usés (coques et embouts) ou sont des déchets provenant du traitement des effluents, d'équipements* »...

Les déchets de **haute activité** (HA) (supérieure au milliard de Becquerels par gramme) « *ont généralement pour origine les produits de fission et les actinides mineurs issus des combustibles usés. Après les opérations de traitement, ces déchets sont vitrifiés et le verre est coulé dans un conteneur en inox* ».

## Les filières de gestion des déchets radioactifs existantes ou à l'étude

Volumes (en m<sup>3</sup> équivalent conditionné) à la fin 2004, hors secteur de la Défense

Activité	Vie très courte (demi-vie < 100 j)	Vie courte (VC) (demi-vie < 30 ans)	Vie longue (VL) (demi-vie > 30 ans)
Très faible activité (TFA)		Centre de stockage TFA de Morvilliers dans l'Aube* 113 993 m <sup>3</sup>	
Faible activité (FA)		Centre de stockage FMA de Soulaines-Duys dans l'Aube 690 006 m <sup>3</sup>	À l'étude (déchets radifères, déchets graphites) 44 276 m <sup>3</sup>
Moyenne activité (MA)	Déchets gérés en laissant décroître la radioactivité sur place	À l'étude pour les déchets traités	À l'étude dans le cadre des articles L 542-1 à 14 du Code de l'environnement (loi du 30 décembre 1991) 38 207 m <sup>3</sup>
Haute activité (HA)		À l'étude dans le cadre des articles L 542-1 à 14 du Code de l'environnement (loi du 30 décembre 1991) 1 612 m <sup>3</sup>	

Note : \* = Il s'agit d'un stockage pour les déchets hors résidus de traitement du minerai d'uranium ; pour ces résidus, des stockages spécifiques à proximité des sites de production sont mis en œuvre.

Source : Andra, inventaire national des déchets radioactifs.

La production de déchets radioactifs a été d'environ 60 milliers de tonnes par an, soit l'équivalent d'un kg par habitant, dont 5 g de déchets à haute activité. Fin 2004, presque 1 million de m<sup>3</sup> a été répertorié dans l'inventaire national des déchets radioactifs. Parmi cet ensemble, 90 % sont des déchets très faiblement radioactifs ou de moyenne et faible activité à vie courte. Deux pour mille sont hautement radioactifs et représentent 96 % de la radioactivité.

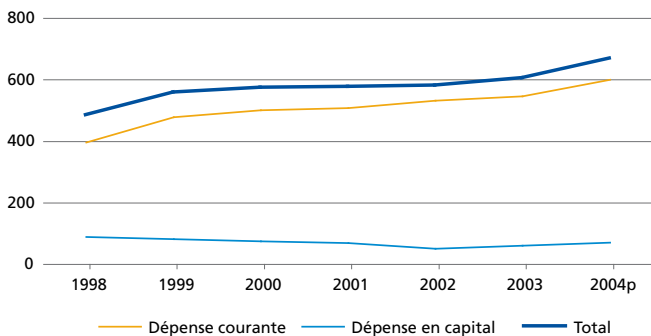
## Forte hausse de la dépense courante en 2004

La dépense nationale de gestion des déchets radioactifs s'est élevée à 665 millions d'euros courants en 2004. Après avoir enregistré une certaine stabilité sur la période 1998 à 2003, la dépense a progressé sensiblement en 2004 (de 10,6 % en euros courants). La hausse a concerné aussi bien les investissements que la dépense courante. Cette évolution est intervenue dans un contexte où le volume des déchets bénéficiant d'un mode de gestion définitive a augmenté assez fortement et où l'on a assisté à la montée en charge de nouveaux ateliers de traitement et de nouvelles capacités de stockage.



### Augmentation de la dépense de gestion des déchets radioactifs

En millions d'euros courants



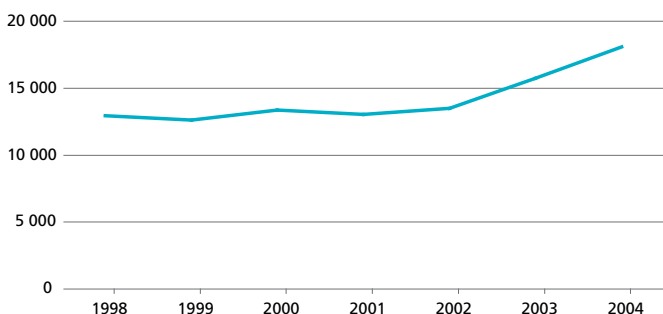
Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

Après une faible augmentation en 2003, la dépense courante s'est accrue de 54 millions d'euros en 2004, soit une progression de 10 % dans l'année. Plusieurs facteurs ont contribué à cette hausse. Les capacités de stockage de l'Andra pour les déchets de faible et moyenne activité ont été étendues. Cette extension a répondu à un besoin de différents producteurs, en particulier le CEA, de pouvoir déposer leurs déchets dans un centre adapté. Les déchets issus des programmes de démantèlement engagés par Électricité de France (EDF) ont contribué également à la croissance des flux de déchets livrés à l'Andra. Ainsi, les livraisons de déchets de faible et moyenne activité sur le centre de stockage de Soulaines-Dhuys, de l'ordre de 13 000 m<sup>3</sup> par an entre 1998 et 2002, ont fortement augmenté en 2003 et en 2004.

### Hausse du volume de déchets de faible et moyenne activité livrés sur le centre de l'Andra dans l'Aube

En m<sup>3</sup> équivalent conditionné



Source : Andra.

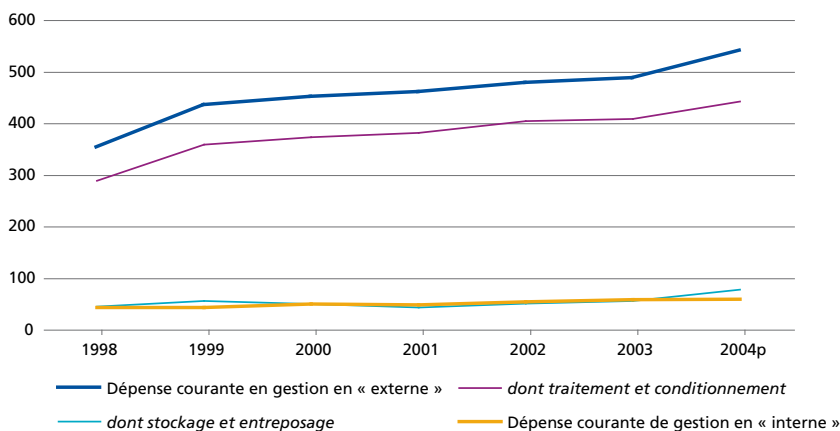
En conséquence, les dépenses de « stockage et entreposage » se sont accrues fortement depuis 2001. Elles ont atteint 77 millions d'euros en 2004, soit une progression de 22 millions d'euros par rapport à l'année précédente et ont représenté 13 % de la dépense courante. Cette évolution est à relier à l'activité des centres de stockage de l'Aube.

## Montée en charge des ateliers de traitement et de conditionnement

Mais la dépense a augmenté aussi du fait du développement des opérations de traitement et de conditionnement dont certaines, telle l'incinération, conduisent à réduire le volume des déchets résiduels à stocker. Dans la gestion des déchets issus du traitement des combustibles usés, la montée en puissance des ateliers mis en place dans les années passées, qui avaient généré alors de fortes dépenses d'investissement, participe aujourd'hui à la croissance des dépenses courantes. Ainsi, les dépenses de « traitement et conditionnement » des déchets, qui représentent 74 % de la dépense courante, ont augmenté de 34 millions d'euros en 2004.

### Importance des dépenses de traitement et conditionnement

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

L'essentiel de la dépense courante est externalisé (90 %). Les producteurs principaux de déchets font appel à des prestataires pour traiter et conditionner les déchets radioactifs produits sur leurs sites. EDF externalise les activités liées au combustible nucléaire et, de fait, la gestion des déchets radioactifs qui en résultent. Ainsi, Areva traite, conditionne et entrepose à La Hague les matières non recyclables contenues dans le combustible usé (comme les déchets de haute activité et à vie longue). De même les « petits producteurs » du secteur non électronucléaire n'ont pas toujours

la capacité de traiter leurs déchets radioactifs et les confient souvent à l'Andra qui en assure la gestion.

La dépense interne des producteurs de déchets radioactifs, de 58 millions d'euros, est restée stable par rapport à 2003. Elle correspond aux achats de consommables et aux dépenses de personnels affectés à la gestion des déchets.

En 2004, la gestion des déchets radioactifs aurait employé, sur le périmètre étudié, environ 2 300 personnes.

## Les investissements progressent à nouveau depuis deux ans

La dépense en capital représentait 18 % de la dépense totale en 1998 et avait connu une baisse continue les années suivantes, après une période de grands investissements. Les principaux investissements ont été réalisés dans les années quatre-vingt, avec le développement du programme électronucléaire. Ils concernaient les installations de traitement et de conditionnement des effluents et déchets solides radioactifs intégrées aux centrales nucléaires et celles associées aux usines du cycle du combustible et aux centres de recherche. Par ailleurs, le centre de stockage de l'Aube a été construit au tout début des années quatre-vingt-dix.

En 2003 et 2004, les investissements ont à nouveau progressé sensiblement. Leur part dans la dépense totale qui était de 8 % en 2002 est passée à 10 % en 2004.

En 2003, les investissements au titre de la construction du centre de stockage des déchets de très faible activité, proches de la radioactivité naturelle, à Morvilliers dans l'Aube ont été importants. Par ailleurs, une sixième tranche de stockage permettant d'accueillir de déchets de faible et moyenne activité a été lancée à l'été 2004 dans le centre de Soulaïnes-Dhuys dans l'Aube. On peut encore citer des investissements conséquents de renouvellement des installations de traitement au Commissariat à l'énergie atomique (CEA).

## Une progression rapide des dépenses de l'administration publique

La filière de production et de gestion des déchets radioactifs compte principalement des entreprises. Le secteur de l'administration publique intervient essentiellement dans la recherche. De 1998 à 2001, la dépense des entreprises représentait en moyenne 90 % de la dépense de gestion des déchets radioactifs. À partir de 2003, la progression de la dépense de l'administration publique a été supérieure à celle des entreprises ; sa part est passée à 15,2 % de la dépense totale en 2004. Cette évolution est en partie liée à la construction par le CEA d'un site de conditionnement et d'entreposage des déchets venant de Cadarache (Cedra) et de la station de traitement des effluents de Saclay (Stella).

## Une hausse de 7 % des dépenses de R&D et d'administration générale

Les dépenses de recherche et développement, de formation, de communication et d'administration générale sont traitées dans des comptes spécifiques communs à l'ensemble des domaines de la protection de l'environnement. Elles sont donc exclues de la dépense de gestion des déchets radioactifs au sens strict décrite ci-dessus.

Les dépenses de R&D ont été très importantes et leur montant a atteint 326 millions d'euros. Cette somme est l'équivalent de 46 % de la dépense de gestion proprement dite. Les recherches au titre de la loi du 30 décembre 1991 représentent 86 % du montant de la recherche. Cette loi, dite loi « Bataille » a pour but d'étudier la meilleure façon de gérer les déchets radioactifs de haute activité à vie longue et prévoit trois axes de recherche. Le premier axe est la recherche de solutions permettant la séparation et la transmutation des radionucléides à vie longue (plusieurs millions d'années). Le second axe est l'étude des possibilités de stockage réversible ou irréversible dans des couches profondes, notamment grâce à la réalisation de laboratoires souterrains tel que celui de Bure à la limite de la Meuse et de la Haute-Marne. Le troisième axe est l'étude des procédés de conditionnement et d'entreposage en surface de ces déchets. Une synthèse des connaissances acquises sur l'ensemble des trois axes de recherche fera l'objet d'une évaluation par la Commission nationale d'évaluation chargée du suivi de la loi de 1991. Un rapport devait être transmis au gouvernement.

Les dépenses de recherche ont progressé de 9,3 % en 2004 suite à la réalisation de nouveaux ouvrages et du laboratoire expérimental de Bure. Les crédits alloués à la recherche sur le « conditionnement et l'entreposage » ont augmenté également en 2004, de presque 13 %.

Les autres dépenses concernent essentiellement les activités de contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et de son appui technique l'Institut de radioprotection et de sécurité nucléaire (IRSN) auxquelles s'ajoutent quelques dépenses de formation et de communication mentionnées par les producteurs. Globalement ces activités d'administration générale se sont élevées à 17,3 millions d'euros en 2004.

## ANNEXES

### Méthodologie

La confection du compte et du chapitre est réalisée en collaboration avec les principaux acteurs du domaine (Andra, Areva, CEA, EDF, DGSNR, DGEMP, DPPR, MESR).

L'évaluation de la dépense repose sur une interprétation du SERIEE (Système européen de rassemblement de l'information économique environnement) qui tient compte de la spécificité française du domaine.

La dépense nationale est ventilée entre :

- les unités institutionnelles résidentes (administrations publiques et entreprises) qui effectuent les dépenses. Ces unités financent également ces dépenses car il n'y a pas de transfert significatif dans le domaine ;
- les achats de services de gestion « externes » et les dépenses liées à la gestion en interne par les producteurs de ces déchets. On notera qu'il n'y a pas d'importation de services de gestion, dans la mesure où aucun déchet radioactif français n'est traité hors de France ;
- les principales activités de gestion des déchets radioactifs (traitement et conditionnement, stockage et entreposage, autres).

La diffusion du montant de la dépense en capital a été permise par un « lissage » de données individuelles (moyennes mobiles calculées sur trois ans). Les investissements des entreprises du secteur nucléaire destinés à des activités pour l'étranger ne sont pas inclus dans la dépense nationale. Enfin, les dépenses liées au capital, consommation de capital fixe et investissements, pour les installations de gestion des déchets radioactifs intégrées aux centrales nucléaires font l'objet de réflexions spécifiques compte tenu des difficultés d'estimation.

Les emplois retenus correspondent à ceux qui participent à la gestion stricte des déchets. Ils ne comprennent pas les emplois liés à l'exportation de service, conformément à l'évaluation de la dépense nationale qui ne prend en compte que les déchets d'origine française.

### Donnés chiffrées

#### La dépense de gestion de déchets radioactifs

en millions d'euros courants	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen ( % )		
								2004/1998	2003/2002	2004/2003
Dépense courante	394	476	498	506	530	543	597	7,2 %	2,5 %	9,9 %
Dépense en capital	87	80	72	67	48	58	68	-4,1 %	21,2 %	16,5 %
<b>Total</b>	<b>481</b>	<b>555</b>	<b>570</b>	<b>573</b>	<b>578</b>	<b>601</b>	<b>665</b>	<b>5,5 %</b>	<b>4,1 %</b>	<b>10,6 %</b>

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

### La dépense courante de gestion : répartition interne/externe

en millions d'euros courants	1998	1999	2000	2001	2002	2003p	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1998	2003/2002	2004/2003
Dépense courante de gestion en « externe »	352	434	450	459	477	486	539	7,4 %	2,0 %	10,9 %
- dont traitement et conditionnement	288	358	372	381	403	407	441	7,4 %	1,0 %	8,4 %
- dont stockage et entreposage	44	55	49	42	50	55	77	9,8 %	9,6 %	40,0 %
Dépense courante de gestion en « interne »	42	42	49	47	53	57	58	5,5 %	7,5 %	1,8 %
<b>Total de la dépense courante</b>	<b>394</b>	<b>476</b>	<b>498</b>	<b>506</b>	<b>530</b>	<b>543</b>	<b>597</b>	<b>7,2 %</b>	<b>2,5 %</b>	<b>9,9 %</b>

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

### La dépense des entreprises et de l'administration publique

en millions d'euros courants	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1998	2003/2002	2004/2003
Dépense des entreprises	427	505	514	508	513	522	564	4,7 %	1,7 %	8,1 %
Dépense de l'administration publique	54	50	56	64	65	79	101	11,0 %	22,2 %	28,0 %
<b>Total</b>	<b>481</b>	<b>555</b>	<b>570</b>	<b>573</b>	<b>578</b>	<b>601</b>	<b>665</b>	<b>5,5 %</b>	<b>4,0 %</b>	<b>10,7 %</b>

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

### La dépense de R&D et d'administration générale et communication

en millions d'euros courants	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1998	2003/2002	2004/2003
Dépense courante	250	253	253	245	250	271	280	1,9 %	8,4 %	3,2 %
Dépense en capital	1	3	24	24	20	33	46	89,5 %	62,6 %	40,3 %
<b>Total</b>	<b>251</b>	<b>256</b>	<b>277</b>	<b>269</b>	<b>270</b>	<b>304</b>	<b>326</b>	<b>4,4 %</b>	<b>12,4 %</b>	<b>7,2 %</b>
- dont R&D loi de 1991	177	206	240	223	223	257	281	8,0 %	15,2 %	9,3 %

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

### Inventaire au 31 décembre 2004 des déchets nucléaires

Montants exprimés en m<sup>3</sup> hors secteur de la défense

Type	Électronucléaire	Recherche	Industrie	Médical	Total
Haute activité	1 462	150	-	-	1 612
Moyenne activité - vie longue	27 766	11 710	125	-	39 601
Faible activité - vie longue	10 780	19 805	15 891	20	46 496
Faible moyenne activité - vie courte	550 350	160 731	14 276	1 850	727 207
Très faible activité	55 656	56 396	1 941	-	113 993
<b>Total</b>	<b>646 014</b>	<b>248 792</b>	<b>32 233</b>	<b>1 870</b>	<b>928 909</b>

Source : Andra.



## FORTE PROGRESSION DE L'INVESTISSEMENT DES INDUSTRIELS POUR LA PROTECTION DE L'AIR

Le cadre juridique de la protection de la qualité de l'air se renforce. Plusieurs de ses dispositions sont à l'origine des dépenses qui se sont élevées à 2,1 milliards en 2004. Elles ont progressé de 4,6 %, sous l'impulsion notamment des investissements antipollution des industriels. Le recours à des produits adaptés pour la protection de l'air s'est accru. Cependant, l'augmentation de la dépense correspondante a ralenti sensiblement en 2004 par rapport aux deux années précédentes. Les entreprises sont restées le premier financeur des actions de protection en réalisant 61 % des dépenses.

La loi sur l'air de 1996 ainsi que les directives européennes et les conventions internationales (convention de Rio en 1992, protocole de Kyoto signé en 1997 et en vigueur depuis 2005, directive relative aux grandes installations de combustion...) constituent le cadre juridique de la politique de lutte contre la pollution de l'air.

S'agissant du changement climatique, le plan Climat, adopté en 2004, définit les actions à mettre en œuvre. Soixante actions regroupées en huit grandes orientations traitent des différentes activités émettrices de gaz à effet de serre (GES) en recherchant, pour chacune d'elles, les conditions d'une production durable (agriculture, industrie, énergie, transport, habitat...).

Parallèlement, en application de la directive « permis » 2003/87/CE du 13 octobre 2003, un système d'échanges de quotas d'émissions de gaz à effet de serre a été mis en œuvre à compter du 1er janvier 2005. Il doit favoriser la réduction des émissions des industries les plus consommatrices d'énergie, à moindre coût économique et en limitant, pour les secteurs concernés, les effets de la concurrence intra-européenne. Un plan national d'allocation des quotas (PNAQ) a été établi en 2004 pour faciliter la mise en œuvre française de ce système d'échanges.

Ces différents textes fixent des objectifs chiffrés de réduction des rejets de polluants. L'inventaire des émissions dans l'air réalisé par le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa) permet d'en suivre la réalisation. En particulier, le pouvoir de réchauffement global (PRG) est mesuré en tenant compte de la contribution des différents GES au réchauffement climatique<sup>1</sup>. Estimé à 492 millions de tonnes équivalents CO<sub>2</sub> en 2004, il est en recul de 7 % depuis 1990, soit une baisse moyenne annuelle de 0,5 % sur cette période<sup>2</sup>. Cependant la réduction est irrégulière selon les années. La diminution du PRG est due aux secteurs industriels ainsi qu'à l'agriculture. La contribution au PRG du secteur résidentiel/tertiaire et plus encore celle du transport, continuent de progresser.

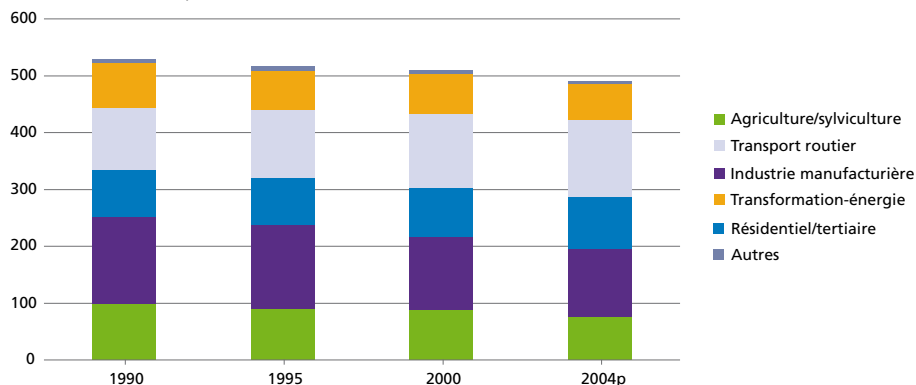
1. Ces gaz sont le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), l'oxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), le méthane (CH<sub>4</sub>) et les gaz fluorés (HFC, PFC, SF<sub>6</sub>).

2. Source : Citepa - Rapport d'inventaire national - Février 2005. Les données 2004 sont provisoires.



## Diminution des émissions des GES dans les secteurs de l'industrie et de l'agriculture

En millions de tonnes équivalent carbone (PRG)



Note : p = provisoire.

Source : Citepa.

Il n'est pas possible d'établir de liens entre ces résultats et les dépenses consacrées à la protection de l'air et du climat. D'une part, en effet, le champ du compte exclut certaines actions, notamment celles destinées à maîtriser l'énergie qui contribuent pourtant à réduire ou contenir le PRG. D'autre part, faute d'informations disponibles, les dépenses réalisées par les secteurs de l'agriculture et du tertiaire ne sont pas comptabilisées. Par ailleurs, la réduction de certains rejets polluants ne découle pas nécessairement d'action génératrice de dépenses. Ainsi, la forte réduction des émissions de soufre par l'industrie manufacturière au cours des années quatre-vingt-dix est en partie imputable à l'arrêt de certaines installations.

Si les facteurs explicatifs des réductions d'émissions débordent parfois le cadre du compte, l'essentiel des actions retracées dans celui-ci participe en revanche à ces résultats.

## Progression soutenue de la dépense au cours des trois dernières années

La dépense nationale de protection contre la pollution atmosphérique évaluée dans ce rapport comprend :

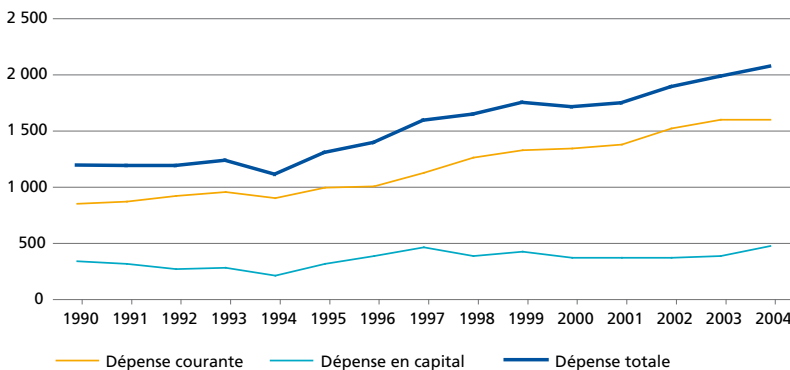
- les mesures prises par les établissements industriels pour diminuer leurs rejets de polluants ;
- les actions des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) et du Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air ;
- les produits utilisés dans un but explicite de protection de l'environnement, nommés produits connexes ou adaptés<sup>3</sup>.

3. Les produits connexes pris en compte sont le remplacement des pots catalytiques, les filtres à particules et la part « pollution atmosphérique » relative au coût total du contrôle technique automobile. Les produits adaptés sont les fuels désulfurés, l'essence sans plomb jusqu'en 1999, le GPL, les biocarburants, les véhicules propres, et les chaudières moins polluantes. Seul le surcoût de ces produits adaptés est retenu dans l'estimation de la dépense nationale de ce chapitre.

La dépense nationale de protection de l'air et du climat s'est élevée à 2,1 milliards d'euros en 2004, en progression de 4,6 % par rapport à 2003.

### Stabilité des dépenses courantes et augmentation des investissements en 2004

En millions d'euros courants



Source : Ifen.

Depuis 1990, la hausse moyenne annuelle a été d'environ 4 % mais depuis 2001, le rythme de croissance s'est accéléré. En 2004, seules les dépenses en capital ont progressé. Les charges de fonctionnement ont continué cependant à représenter plus des trois quarts de la dépense.

## Les mesures antipollution de l'industrie, à l'origine de la moitié des efforts nationaux

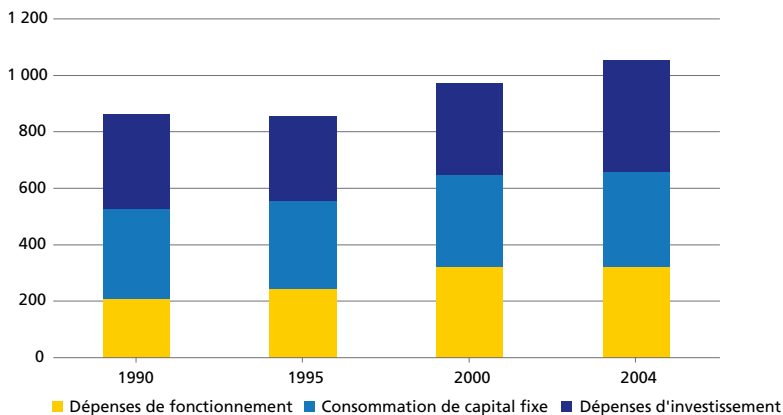
En 2004, les dépenses des établissements industriels se sont élevées à près de 1,1 milliard d'euros, soit la moitié de la dépense nationale de lutte contre la pollution atmosphérique. Elles se composent, à parts voisines, d'investissements, d'une estimation de la dépréciation économique du capital et de charges courantes pour son fonctionnement et son entretien.

Les investissements antipollution des entreprises ont progressé en 2004 de 16 %. Cependant, depuis 1990, leur variation a été très erratique et la forte hausse récente a ramené l'investissement à près de 400 millions d'euros, niveau déjà atteint à la fin des années quatre-vingt-dix.

Les dépenses d'investissement antipollution correspondent à l'acquisition d'équipements spécifiquement dédiés à la protection de l'air, tels que les filtres ou les dépoussiéreurs. Le cas échéant, elles comprennent aussi la part d'un nouvel équipement, installé à l'occasion d'un changement de procédé de fabrication, qui permet une production « écologiquement propre ». Au cours des dix dernières années, les deux catégories d'investissement ont évolué en sens contraire. Depuis 2001, les investissements antipollution intégrés lors d'un changement de procédé sont en net repli. Ils ne représentaient plus que 23 % en 2004 contre 39 % en 2001.

## Les dépenses antipollution des industriels en progression de 6 % en 2004

En millions d'euros courants

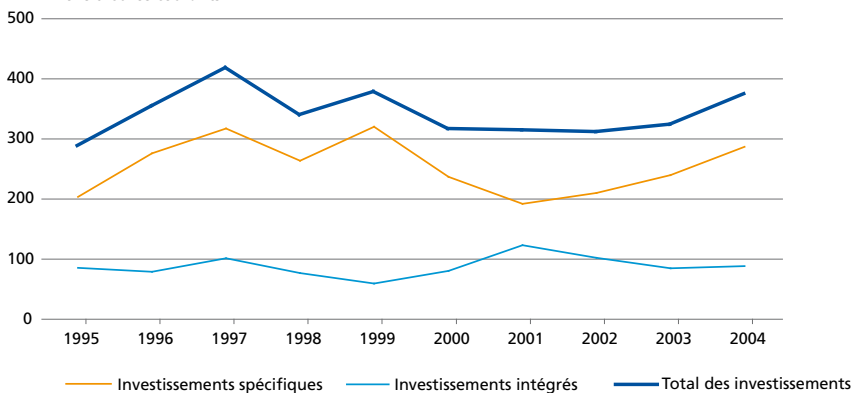


Source : Ifen.

Depuis 2001, les investissements antipollution intégrés lors d'un changement de procédé sont en net repli. Ils ne représentaient plus que 23 % en 2004, contre 39 % en 2001.

## Trois années de forte hausse des investissements spécifiques

En millions d'euros courants



Source : Sessi, enquête Antipol.

## Confirmation de la montée en puissance de la consommation de produits adaptés à la protection de l'air

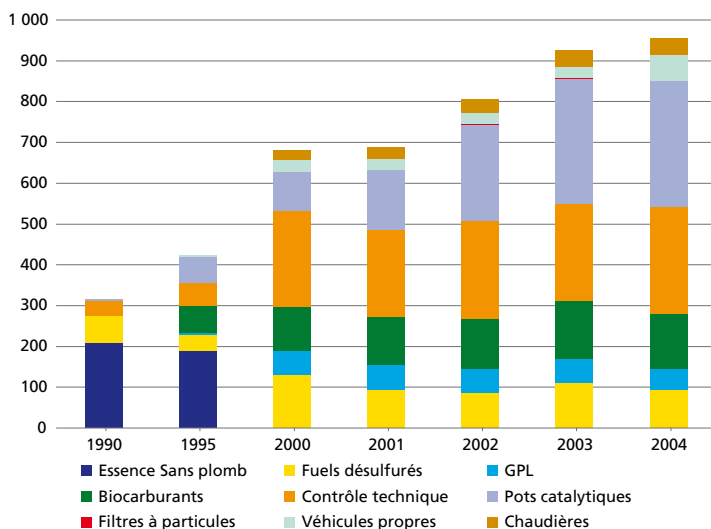
En 2004, la dépense consacrée à l'acquisition de produits adaptés à la protection de l'air s'est élevée à près de 1 milliard d'euros. Elle a augmenté de 8 % en moyenne annuelle depuis 1990. Après deux années de vive croissance (+16 % par an en 2002 et 2003), elle a ralenti en 2004 (+3,2 %).

À l'exception du fuel désulfuré et des chaudières émettant peu d'oxydes d'azote, ces produits sont liés à l'utilisation des véhicules. La vérification de la carburation lors des contrôles techniques automobiles et le remplacement des pots catalytiques ont coûté près de 570 millions d'euros en 2004, soit 60 % de la dépense de produits adaptés.

La dépense pour les carburants « propres », biocarburants et gaz de pétrole liquéfié (GPL), en ont totalisé 20 %. Cette dépense a diminué en 2004. Pour les biocarburants, la baisse tient à la réduction du surcoût de production par rapport aux carburants pétroliers, elle-même liée à la progression des cours du baril. Mais les quantités de biocarburants produites et incorporées aux carburants classiques ont continué de progresser : +0,5 % pour les esters et +3,9 % pour l'éthanol. Dans le cas du GPL, c'est bien la réduction du volume de la consommation qui est en cause. Ce volume a décliné en 2004 pour la quatrième année consécutive. Il est à noter une progression de la dépense pour les véhicules propres, notamment en 2004, liée à l'accroissement du parc de bus fonctionnant au gaz naturel de ville.

### La mise en œuvre du contrôle technique et du pot catalytique contribue à la protection de la qualité de l'air

En millions d'euros courants



Source : Ifen.

### Les entreprises, principal financeur de la dépense

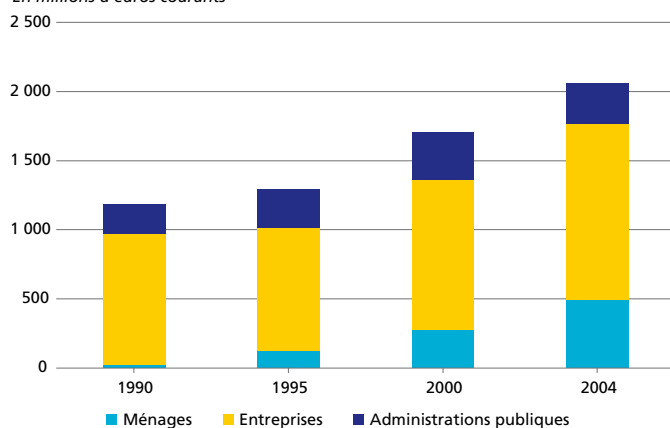
Les dépenses pour la protection de l'air sont pour l'essentiel financées par ceux qui les réalisent. C'est notamment le cas des mesures antipollution prises par les établissements industriels.

Les quelques exceptions concernent d'une part les AASQA : leur financement est principalement assuré par les administrations publiques mais les entreprises y concourent également (13,4 millions sur les 53,4 millions de dépenses du réseau des AASQA en 2004). D'autre part, le recours aux carburants et véhicules « propres » est encouragé par les pouvoirs publics et donne lieu à des financements de l'État.

En 2004, les entreprises ont financé 61 % de la dépense et les ménages près d'un quart. Au cours des dix dernières années, la contribution des ménages a progressé, accompagnant la diffusion des produits adaptés à la protection de l'air.

### 61 % de la dépense financés par les entreprises en 2004

*En millions d'euros courants*



Source : Ifen.

## ANNEXES

### Méthodologie

#### *Les dépenses des producteurs « auxiliaires »*

Les producteurs auxiliaires sont les entreprises non spécialisées dans la protection de l'air qui prennent des mesures pour diminuer leurs rejets de polluants atmosphériques.

Leurs dépenses se composent des investissements « antipollution », de la consommation de capital fixe s'y rapportant et des dépenses courantes. L'information provient de l'enquête Antipol du Service des études et statistiques industrielles (Sessi – ministère chargé de l'agriculture). Le champ couvert est celui des établissements industriels à l'exception des plus petits. Le seuil est défini à partir de l'effectif salarié et varie selon les secteurs d'activité : vingt salariés pour les activités les plus polluantes jusqu'à cent salariés.

La dépense courante est réévaluée à partir de l'enquête Antipol de 2001 qui abordait cette question. Elle porte désormais sur le même champ que celui des investissements. Le ratio dépenses courantes / stock de capital fixe mesuré sur les seuls investissements spécifiques est extrapolé aux investissements intégrés.

#### *Les dépenses des producteurs spécialisés*

Jusqu'alors, seules les dépenses des associations de surveillance de la qualité de l'air étaient prises en compte. Dorénavant, les dépenses du Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air sont intégrées.

#### *Les dépenses en produits utilisés pour protéger l'environnement*

Les produits adaptés sont des produits spécialement conçus pour être moins nocifs pour l'environnement au stade de leur utilisation ou de leur mise au rebut que les produits « normaux » équivalents. La dépense de protection comptabilisée est égale au surcoût de production de ces produits par rapport à des produits rendant le même service. Les carburants « propres », GPL et biocarburants, les véhicules « propres » ainsi que les chaudières moins polluantes sont dorénavant intégrés.

Les produits connexes sont des produits qui sont utilisés explicitement dans un but de protection de l'environnement. Il s'agit d'une part des pots catalytiques (précisément de leur remplacement) et d'autre part du contrôle technique des véhicules (la part du « réglage air »).

## Données chiffrées

### La dépense de protection de la qualité de l'air

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003sd	2004p	Taux de variation annuel moyen ( % )		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Dépense courante	846	987	1 338	1 371	1 516	1 594	1 592	4,6 %	5,1 %	-0,1 %
Dépense en capital	334	309	365	365	365	379	471	2,5 %	4,0 %	24,2 %
<b>Total</b>	<b>1 181</b>	<b>1 296</b>	<b>1 703</b>	<b>1 736</b>	<b>1 881</b>	<b>1 973</b>	<b>2 063</b>	<b>4,1 %</b>	<b>4,9 %</b>	<b>4,6 %</b>

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.  
 Source : Ifen.

### Les composantes de la dépense de protection de la qualité de l'air

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003sd	2004p	Taux de variation annuel moyen ( % )		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Producteurs	866	872	1 022	1 049	1 076	1 048	1 109	1,8 %	-2,6 %	5,8 %
- Industrie	861	855	972	1 001	1 019	995	1 055	1,5 %	-2,3 %	6,0 %
- Organismes spécialisés	5	16	50	48	57	53	53	17,8 %	-7,6 %	0,9 %
Produits adaptés et connexes	315	424	681	687	805	925	954	8,2 %	14,9 %	3,2 %
- Ménages	159	282	417	438	532	613	620	10,2 %	15,2 %	1,1 %
- Entreprises	156	139	250	235	255	289	291	4,6 %	13,3 %	0,9 %
- Administrations publiques	0	3	15	14	18	23	43		29,3 %	86,2 %
<b>Total</b>	<b>1 181</b>	<b>1 296</b>	<b>1 703</b>	<b>1 736</b>	<b>1 881</b>	<b>1 973</b>	<b>2 063</b>	<b>4,1 %</b>	<b>4,9 %</b>	<b>4,6 %</b>

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.  
 Source : Ifen.

### Produits adaptés et connexes par nature

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003sd	2004p	Taux de variation annuel moyen ( % )		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Essence sans plomb	208	190								
Fuels désulfurés	66	38	131	94	87	110	92	2,4 %	27,1 %	-16,2 %
GPL		6	59	60	60	61	53		2,2 %	-13,6 %
Biocarburants		65	107	119	121	140	136		15,4 %	-3,1 %
Contrôle technique	36	56	235	214	240	238	261	15,2 %	-0,7 %	9,5 %
Pots catalytiques (remplacement)	5	66	97	146	236	306	308	34,8 %	29,5 %	0,8 %
Filtres à particules				1	1	1	1		-3,3 %	0,0 %
Véhicules propres		4	30	25	26	29	64		10,8 %	120,3 %
Chaudières			22	28	34	40	40		17,9 %	0,0 %
<b>Total</b>	<b>315</b>	<b>424</b>	<b>681</b>	<b>687</b>	<b>805</b>	<b>925</b>	<b>954</b>	<b>8,2 %</b>	<b>14,9 %</b>	<b>3,2 %</b>

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.  
 Source : Ifen.

## Les dépenses de protection de l'environnement

### Forte progression de l'investissement des industriels pour la protection de l'air

#### La dépense de protection de la qualité de l'air par agent responsable

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003sd	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Ménages	159	282	417	438	532	613	620	10,2 %	15,2 %	1,1 %
Entreprises	1 016	994	1 222	1 236	1 274	1 284	1 347	2,0 %	0,8 %	4,9 %
Administrations publiques	5	20	65	62	75	76	97	22,9 %	1,3 %	27,0 %
<b>Total</b>	<b>1 181</b>	<b>1 296</b>	<b>1 703</b>	<b>1 736</b>	<b>1 881</b>	<b>1 973</b>	<b>2 063</b>	<b>4,1 %</b>	<b>4,9 %</b>	<b>4,6 %</b>

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.  
Source : Ifen.

#### La dépense de protection de la qualité de l'air par agent financeur

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003sd	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Ménages	26	128	273	294	394	478	499	23,4 %	21,3 %	4,4 %
Entreprises	944	886	1 089	1 127	1 170	1 214	1 267	2,1 %	3,7 %	4,4 %
Administrations publiques	211	281	341	316	317	281	297	2,5 %	-11,1 %	5,6 %
<b>Total</b>	<b>1 181</b>	<b>1 296</b>	<b>1 703</b>	<b>1 736</b>	<b>1 881</b>	<b>1 973</b>	<b>2 063</b>	<b>4,1 %</b>	<b>4,9 %</b>	<b>4,6 %</b>

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire.  
Source : Ifen.





## INTENSIFICATION DE LA LUTTE CONTRE LE BRUIT EN 2004

La lutte contre les nuisances sonores a mobilisé 1,4 milliard d'euros en 2004, ce qui représente 4,2 % de la dépense consacrée à la protection de l'environnement. Les efforts de limitation du bruit en provenance du secteur des transports se sont accélérés en 2004 et ont rejoint le niveau de dépense d'isolation phonique des logements. Globalement, les dépenses visant à prévenir les émissions de bruit ont progressé plus rapidement en 2004 que les dépenses plus curatives qui s'attachent à limiter la propagation du bruit et ses nuisances. Les ménages et les entreprises ont financé les quatre cinquièmes de la lutte contre le bruit.

En 2004, la dépense de protection contre les nuisances sonores est évaluée à 1,4 milliard d'euros. De 1990 à 2004, elle a augmenté de 5 % par an. Fortement marquées, ces dernières années, par le programme de rattrapage des points noirs<sup>1</sup> du bruit des transports terrestres et, plus récemment, par le plan national d'action de lutte contre le bruit, les dépenses se sont accélérées en 2004 avec 9 % de croissance.

Le compte de la dépense de lutte contre le bruit distingue trois types d'actions : celles destinées à la réduction des émissions sonores liées au transport, celles liées à la production industrielle et les mesures de protection de l'habitat.

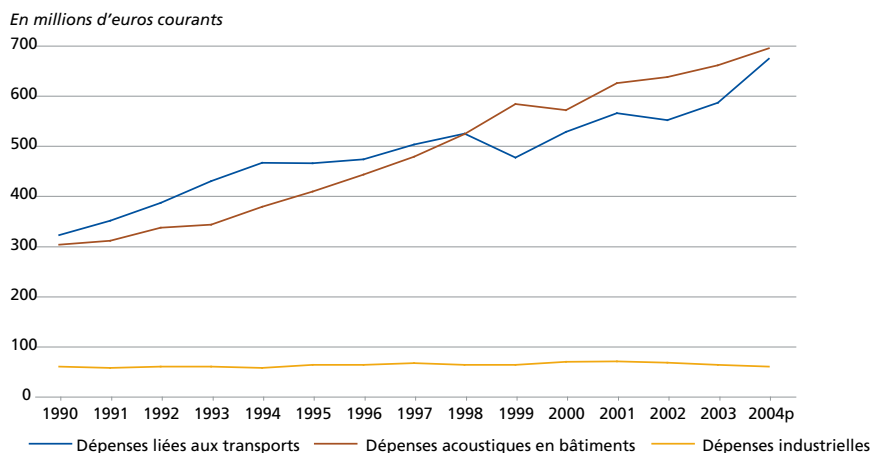
Les dépenses visant à lutter contre le bruit inhérent au transport ont progressé de 15 % en 2004 pour atteindre 670 millions d'euros. En 2004, elles ont rattrapé la dépense liée à l'isolation acoustique des logements, jusqu'alors plus élevée.

Le recul des investissements des industriels dans le domaine du bruit, constaté en 2003, s'est confirmé en 2004 : -6 % après les -8 % enregistrés l'année précédente. La réduction de l'investissement dans l'équipement de dispositifs de réduction du bruit des systèmes productifs s'explique en partie par l'ancienneté de la réglementation relative au bruit dans le milieu industriel<sup>2</sup>. L'ensemble du tissu industriel semble avoir déjà réalisé les investissements nécessaires à la mise aux normes acoustiques de l'appareil de production. La dépense de protection contre le bruit des établissements industriels ne s'élève ainsi qu'à 57 millions d'euros en 2004, soit 4 % de la dépense totale.

1. Le programme de résorption des points noirs concerne les seuls réseaux de transports routier et ferroviaire nationaux et consiste à protéger les habitations exposées au bruit. La définition des points noirs du bruit situe ceux-ci au-delà d'un seuil limite d'exposition moyenne de 70 dB(A) le jour (période 6h00- 22h00) ou de 65 dB(A) la nuit (période 22h00 – 6h00).

2. Directive européenne du 19 décembre 1978 modifiée relative à la détermination de l'émission sonore des engins et matériels de chantier. Pris en application de cette directive, des arrêtés fixent les normes d'homologation pour chacun d'eux.

## Transport et logement mobilisent 96 % de la dépense de lutte contre le bruit



Source : Ifen.

## Progression confirmée des dépenses liées aux transports

Sous l'impulsion du programme de résorption des points noirs dus au bruit des transports terrestres et du remplacement des pots silencieux des véhicules, le domaine des transports a mobilisé directement plus de 47 % de la dépense contre les nuisances sonores. À lui seul, le transport routier a concentré 99 % de la dépense pour ces dispositifs de protection.

Le remplacement des silencieux sur les pots d'échappement est resté le premier poste de dépense pour la protection du bruit lié au transport. Il a atteint 431 millions d'euros en 2004 pour les véhicules légers, en hausse de plus de 14 % par rapport à 2003. Cette forte progression résulte de l'accroissement du parc automobile en âge de remplacer la partie silencieuse du pot d'échappement. Cela tient notamment aux nombreuses voitures neuves achetées en 1996, sous l'effet de mesures incitant à la mise au rebut des véhicules anciens.

Les dépenses afférentes au traitement des infrastructures de transport terrestre ont continué de progresser à un rythme soutenu (+17 %). Environ 80 % de ces dépenses sont réalisées dans le cadre du programme de rattrapage des points noirs et consistent à réaliser des murs antibruit, merlons de terre... En 2004, 8 000 logements supplémentaires<sup>3</sup> ont été protégés par des dispositifs antibruit contre 5 000 l'année précédente.

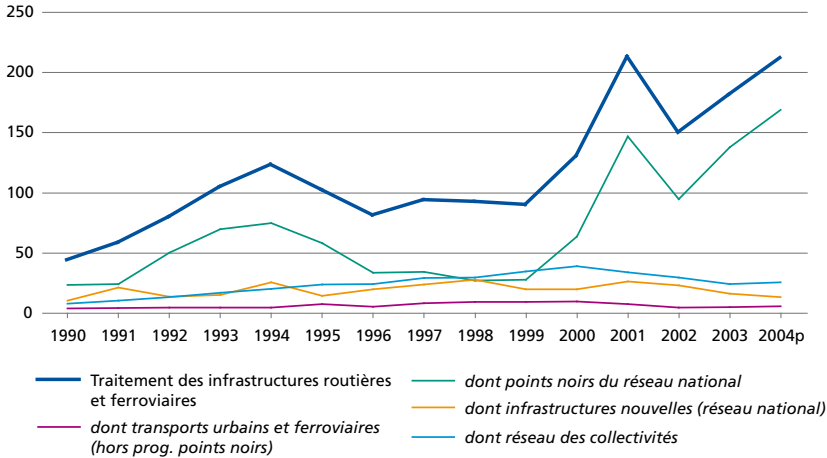
Les autres actions concernant les infrastructures routières et ferroviaires ont généré peu de dépenses, 43 millions d'euros en 2004. Elles se sont tassées au cours des dernières années : en 2000 elles étaient une fois et demi supérieures. Ce constat vaut tout autant pour le transport

3. Estimations fournies par le Medd (DPPR, mission bruit).

urbain et ferroviaire (hors programme de points noirs), que pour les infrastructures nouvelles du réseau national et celles du réseau à la charge des collectivités locales.

### Croissance élevée des dépenses de rattrapage des points noirs

En millions d'euros courants



Source : Ifen.

Le développement des systèmes d'information, nécessaire à l'établissement et au suivi des politiques de lutte contre le bruit, a généré des dépenses beaucoup plus modestes. En 2004, les budgets des observatoires du bruit ont progressé, pour atteindre le niveau de 2 millions d'euros, sous l'effet notamment des obligations de la directive sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement<sup>4</sup>. Cette dernière impose la réalisation de cartes de bruit « stratégiques », pour informer le public sur les niveaux de bruit et leurs effets ainsi qu'à l'élaboration de plans de prévention et de réduction du bruit. Cette phase doit être achevée avant le 30 juin 2007 pour les cartes sur les agglomérations de plus de 250 000 habitants ainsi que sur les territoires concernés par les routes (quel que soit leur statut) dont le trafic dépasse 6 millions de véhicules par an, les voies ferrées de plus de 60 000 passages de trains par an et les aéroports de 50 000 mouvements par an.

Le bruit des aéroports est, quant à lui, mieux appréhendé à travers des dispositifs de mesure du niveau sonore. Les actions limitant le bruit des avions sont essentiellement d'ordre réglementaire, comme l'interdiction des atterrissages de nuit, et ne génèrent pas ou peu d'activités spécifiques, objets de l'évaluation monétaire du compte.

Le développement de l'information relative aux nuisances sonores est un outil qui permet, en particulier, d'initier le dialogue entre les gestionnaires d'infrastructures et les riverains de zones de bruit critique, sur des bases objectives.

4. Directive n° 2002/49/CE du 25 juin 2002 sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement. Ordonnance n° 2004-1199 du 12 novembre 2004 prise pour la transposition de la directive.

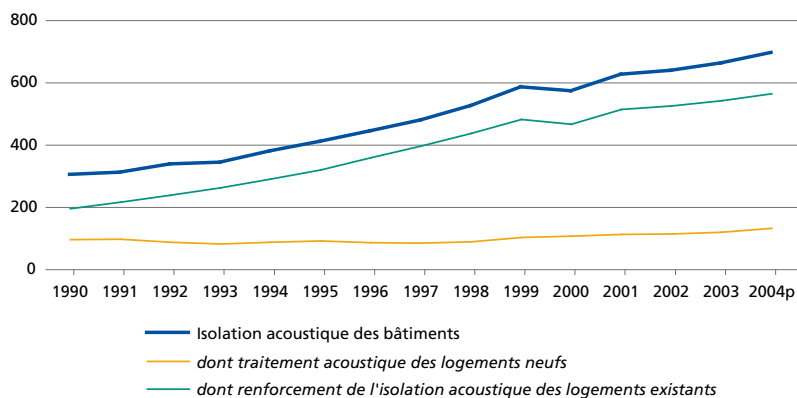
## Maintien de la croissance de la dépense d'isolation des logements

L'effort consacré par les propriétaires pour l'amélioration du confort acoustique des logements profite à l'activité de la branche logement. En termes de commandes de fenêtres acoustiques ou d'isolation phonique en général, la dépense a augmenté de 5 % en 2004.

La pose de fenêtres acoustiques dans les logements neufs (+10 %) a bénéficié du climat favorable du marché immobilier. La croissance a été particulièrement forte pour les logements en immeubles collectifs dont la demande a été stimulée par l'amortissement « Robien » d'avril 2003. Dans les logements existants, les travaux réalisés sur les menuiseries extérieures ont augmenté de 4 %.

### Essor de la construction de logements selon les normes acoustiques

En millions d'euros courants



Source : Ifen.

D'après l'analyse du compte logement du Service économie, statistiques et prospective (Sesp) du ministère chargé des Transports, les travaux de réhabilitation ont bénéficié d'une hausse en volume. Au-delà d'une progression du nombre de travaux engagés, cette augmentation peut s'apprécier, par exemple, par une amélioration technique de la qualité des doubles vitrages installés dans les logements anciens.

## Des mesures curatives avant tout

Dans cet ensemble d'actions de lutte contre le bruit, certaines relèvent de la prévention pour réduire les émissions sonores à la source. Les autres s'attachent à en limiter la propagation et les nuisances et sont davantage « curatives ». Les actions destinées à la mesure et au contrôle des

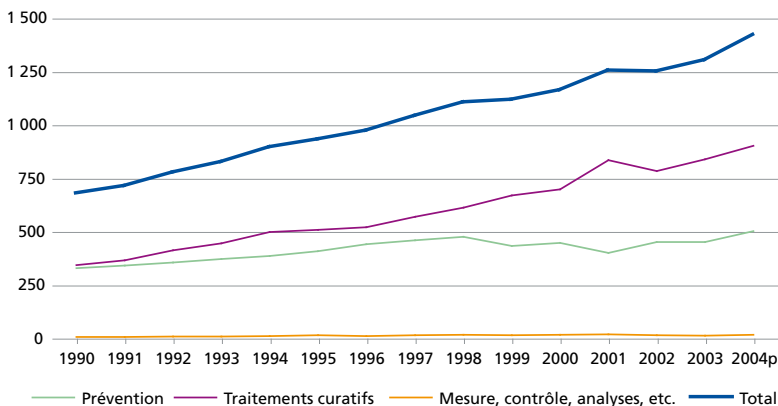
émissions sonores constituent une troisième catégorie qui n'a mobilisé que 1 % des dépenses de lutte contre le bruit en 2004.

Les dépenses curatives, intervenant une fois l'émission de bruit avérée, comme celles relatives à la résorption des points noirs ou bien la pose de fenêtres acoustiques, sont nettement majoritaires dans les actions de lutte contre le bruit. En 2004, elles ont poursuivi leur progression au rythme de 7 %.

Les efforts pour limiter les émissions de bruit sont importants. Les dépenses de prévention ont progressé en 2004 de 11 %. Elles ont pour objectif de freiner les émissions sonores à la source, notamment par l'installation de silencieux sur les pots d'échappement des véhicules.

### À peine plus du tiers de la dépense consacré à la prévention

En millions d'euros courants



Source : Ifen.

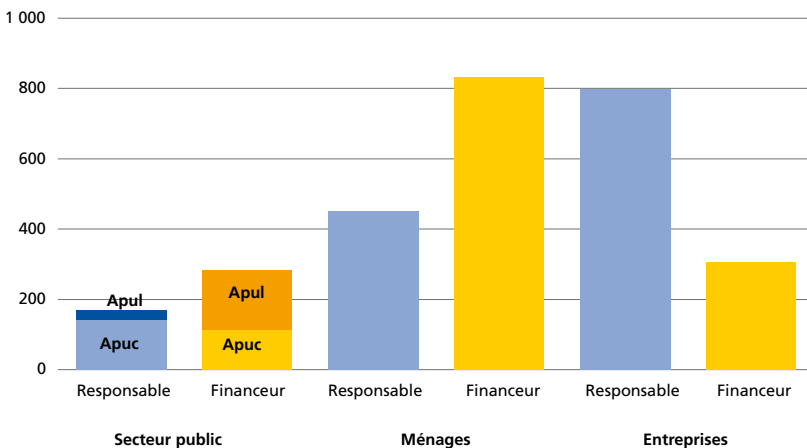
Jusqu'à la fin des années quatre-vingt-dix, les niveaux de dépenses pour les actions curatives et pour la prévention étaient proches. Depuis 1998, les premières ont vivement progressé tandis que les dépenses préventives ont stagné.

### Une diminution du poids des financements privés

Entreprises et ménages participent à hauteur de 80 % au financement de la lutte contre le bruit. Le poids de ces financements privés est passé de 90 % en 1990 à 80 % en 2004. Cette diminution résulte de l'accroissement des financements publics. En particulier, la contribution des collectivités locales au programme de rattrapage des points noirs, financé par les contrats de plan État-Région, a augmenté sensiblement. À hauteur de 73 millions d'euros en 2004, elle a progressé de 50 % par rapport à 2003. L'ensemble des financements locaux composent ainsi 60 % des financements publics.

## Les ménages financent 60 % de la lutte contre le bruit

En millions d'euros courants



Note : Apuc = administrations publiques centrales ; Apul = administrations publiques locales.

Source : Ifen.

La gestion des infrastructures routières nationales, départementales et communales, de la compétence des administrations, est intégralement financée par le secteur public. Mais l'État et les collectivités locales interviennent également en distribuant des aides aux propriétaires de logements, ménages ou bailleurs privés, en faveur de la réhabilitation acoustique des logements (Agence nationale pour la réhabilitation urbaine et mission bruit/DPPR). En 2004 notamment, l'Ademe a continué à verser les aides, préalablement mandatées, aux riverains des dix principaux aéroports. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, les aéroports ont assuré la gestion des aides à l'insonorisation des logements. Le montant du volet bruit de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)<sup>5</sup> est dorénavant entièrement dédié au financement de ce dispositif.

Les ménages autofinancent leur dépense de remplacement des silencieux des pots d'échappement de leurs véhicules. Le financement des travaux de réhabilitation en vue d'améliorer le confort acoustique de leurs logements est également à leur charge, déduction faite des aides octroyées. Les entreprises financent intégralement le volet bruit industriel, les silencieux des pots d'échappement sur leur parc automobile ainsi que les travaux contre le bruit sur le réseau autoroutier dont elles sont gestionnaires. Les entreprises du bâtiment financent également les investissements nécessaires au respect des normes acoustiques lors de la construction de logements.

En revanche, l'activité de réhabilitation acoustique des logements est réalisée par les entreprises de la construction mais elle est financée par les ménages et les bailleurs privés et sociaux. En

5. Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, la taxe sur les nuisances sonores aéroportuaires (TNSA) remplace la TGAP pour le volet décollage des avions. Par décret du 22 décembre 2005, les recettes de la TNSA sont revalorisées de 80 %. Cette évolution réglementaire n'est pas incluse dans l'évaluation 2004.

2004, les ménages, premiers bénéficiaires, en ont financé la majeure partie (68 %). Leur part relative dans le financement de la réhabilitation acoustique est cependant en baisse de huit points par rapport à 2003. Celle des bailleurs privés, des bailleurs sociaux et la part financée par les aides publiques augmentent chacune de deux points. L'activité de réhabilitation a, en effet, connu un léger essor lié au plan de rénovation urbaine (*cf. encadré ci-dessous*).

En 2004, la lutte contre le bruit a ainsi été financée à hauteur de 8 % par l'administration centrale, l'État et l'Ademe, 12 % par les collectivités locales, 21 % par les entreprises et 59 % par les ménages.

### **Le plan de rénovation urbaine : mission grandissante des organismes en charge des logements sociaux**

L'évaluation du marché de la réhabilitation acoustique (fenêtres à double vitrage essentiellement) est très liée au marché de la réhabilitation des logements. À ce titre, le lancement du programme de la rénovation urbaine<sup>6</sup> a accentué la hausse des dépenses d'isolation acoustique des logements existants. En 2004, le financement réalisé par les organismes divers d'administration locale comme les offices d'HLM, s'est accru de 26 %, après une chute de 6,3 % en 2003.

6. Loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003.



## ANNEXES

### Méthodologie

La réduction du bruit et des vibrations est définie par la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-NU) et Eurostat comme « *toute activité pour réduire les émissions de bruit et les vibrations à la source, afin de protéger les personnes et les constructions exposées au bruit et aux vibrations. La réduction du bruit et des vibrations pour la protection des postes de travail est exclue ainsi que la démolition d'immeubles pour des raisons d'exposition excessive au bruit et aux vibrations* ».

Dans l'évaluation de la dépense présentée ici, les émissions sonores proviennent de l'appareil productif, des véhicules roulants ou bien des avions.

Les moyens de protection diffèrent en fonction de la source et du récepteur du bruit. Le bruit peut être diminué à la source de l'émission. C'est le cas pour les émissions sonores des appareils industriels et des voitures. La propagation du bruit peut aussi être limitée grâce à la construction de dispositifs d'isolation des bâtiments industriels ou de murs antibruit le long des voies routières. Enfin, la lutte contre le bruit vise à protéger directement les personnes exposées. Il s'agit alors de l'isolation acoustique des bâtiments à caractère résidentiel. L'isolation acoustique des bâtiments relative aux bruits « intérieurs » est exclue du compte. La dépense de lutte contre le bruit désigne, en effet, les dépenses relatives à la protection contre le bruit « environnemental ».

L'évaluation de la dépense de lutte contre le bruit est cependant incomplète puisqu'elle n'intègre pas le surcoût d'acquisition de véhicules routiers et matériels ferroviaires moins bruyants.

#### *Des corrections sur les données publiées dans l'édition précédente*

Les données 2003 provisoires publiées dans le rapport précédent ont été révisées à la baisse de 7 %. Les écarts concernent principalement :

- les dépenses relatives aux réseaux autoroutiers. Suivant le questionnaire adressé à l'ensemble des gestionnaires d'autoroutes, un écart de +26 % a été enregistré entre les données provisoires et leur consolidation ;
- les actions des collectivités locales sur le réseau : la révision, de -49 %, est localisée au niveau des investissements de réduction du bruit sur le réseau routier communal et départemental. Jusqu'alors les données étaient calées sur les appels d'offres et non sur le montant de surfaces réalisées ;
- l'évaluation du renforcement de l'isolation acoustique dans les logements existants. La dépense définitive est inférieure de 13 %, suite à la disponibilité de données sur les travaux consacrés à la réhabilitation.

**Identification des financements des bailleurs sociaux :** auparavant les bailleurs sociaux, tels que les organismes d'HLM, n'étaient pas dissociés des entreprises. Aujourd'hui, les organismes divers d'administration locale sont isolés des entreprises pour être agglomérés avec les adminis-

trations publiques locales (Apul). La conséquence implique une hausse de 33 % des dépenses des Apul (à niveau constant de dépense totale de lutte contre le bruit).

## Données chiffrées

### La dépense de lutte contre le bruit

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Dépense courante	313	431	497	460	515	525	587	4,6 %	2,0 %	11,6 %
Dépense en capital	365	500	665	794	734	777	833	6,1 %	5,9 %	7,3 %
<b>Total</b>	<b>678</b>	<b>931</b>	<b>1 162</b>	<b>1 254</b>	<b>1 249</b>	<b>1 302</b>	<b>1 420</b>	<b>5,4 %</b>	<b>4,3 %</b>	<b>9,0 %</b>

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

### La dépense de lutte contre le bruit liée aux secteurs

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
<b>Dépenses liées aux transports</b>	<b>320</b>	<b>463</b>	<b>526</b>	<b>563</b>	<b>549</b>	<b>584</b>	<b>671</b>	<b>5,4 %</b>	<b>6,4 %</b>	<b>15,0 %</b>
Véhicules légers (remplacement silencieux)	264	344	370	321	372	377	431	3,6 %	1,3 %	14,5 %
Deux roues (remplacement silencieux)	12	12	16	16	17	18	17	2,7 %	4,0 %	-2,5 %
Contrôle technique, contrôle de conformité, etc.	-	4	6	5	6	6	7		-2,4 %	10,0 %
Revêtements silencieux (voies urbaines et péri-urbaines)	1	1	1	1	1	1	1	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Traitement des infrastructures de transports terrestres	43	101	130	212	149	181	211	12,0 %	21,1 %	16,8 %
Système d'information des infrastructures et aéroports	-	1	4	7	4	2	4		-53,5 %	134,0 %
<b>Dépenses acoustiques en bâtiments</b>	<b>301</b>	<b>407</b>	<b>569</b>	<b>623</b>	<b>635</b>	<b>658</b>	<b>692</b>	<b>6,1 %</b>	<b>3,7 %</b>	<b>5,1 %</b>
Isolation acoustique des bâtiments	301	407	569	623	635	658	692	6,1 %	3,7 %	5,1 %
<b>Dépenses industrielles</b>	<b>58</b>	<b>61</b>	<b>67</b>	<b>68</b>	<b>65</b>	<b>61</b>	<b>57</b>	<b>-0,1 %</b>	<b>-7,5 %</b>	<b>-5,8 %</b>
Établissements industriels	52	51	60	62	61	56	52	-0,0 %	-7,0 %	-7,6 %
Système d'information des établissements industriels	5	10	7	6	5	4	5	-0,6 %	-14,3 %	19,9 %

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

### La dépense de lutte contre le bruit réalisée par les ménages

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Dépense courante	256	341	379	336	387	394	451	4,1 %	2,0 %	14,4 %
<b>Total</b>	<b>256</b>	<b>341</b>	<b>379</b>	<b>336</b>	<b>387</b>	<b>394</b>	<b>451</b>	<b>4,1 %</b>	<b>2,0 %</b>	<b>14,4 %</b>

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

### La dépense de lutte contre le bruit réalisée par les entreprises

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003p	2004p	Taux de variation annuel moyen ( % )		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Dépense courante	52	77	96	96	102	102	104	5,1 %	0,2 %	1,8 %
Dépense en capital	325	439	590	670	664	670	696	5,6 %	0,9 %	3,9 %
<b>Total</b>	<b>377</b>	<b>516</b>	<b>686</b>	<b>766</b>	<b>766</b>	<b>772</b>	<b>800</b>	<b>5,5 %</b>	<b>0,8 %</b>	<b>3,6 %</b>

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

### La dépense de lutte contre le bruit réalisée par les administrations publiques

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003p	2004p	Taux de variation annuel moyen ( % )		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Dépense courante	5	12	22	27	27	29	32	14,2 %	8,2 %	8,2 %
- dont administration centrale	3	9	14	19	18	20	21	14,8 %	8,7 %	8,3 %
- dont administrations locales	2	4	7	8	9	10	10	13,0 %	7,1 %	8,2 %
Dépense en capital	40	61	75	124	70	107	138	9,2 %	53,9 %	28,3 %
- dont administration centrale	20	41	43	98	49	92	122	13,9 %	90,0 %	32,1 %
- dont administrations locales	20	20	32	26	21	15	16	-1,8 %	-29,1 %	5,0 %
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>73</b>	<b>97</b>	<b>151</b>	<b>97</b>	<b>136</b>	<b>169</b>	<b>9,9 %</b>	<b>41,2 %</b>	<b>24,0 %</b>

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

### Le financement de la lutte contre le bruit

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003p	2004p	Taux de variation moyen annuel ( % )		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Administrations publiques	71	116	168	237	187	223	283	10,4 %	19,7 %	26,6 %
- dont administration centrale	32	37	53	88	70	96	115	9,5 %	37,1 %	19,6 %
- dont administrations locales	39	79	115	149	117	128	168	11,1 %	9,3 %	31,9 %
Ménages	399	578	716	703	764	794	832	5,4 %	3,8 %	4,8 %
Entreprises	208	238	278	313	298	285	305	2,8 %	-4,3 %	6,9 %
<b>Total</b>	<b>678</b>	<b>931</b>	<b>1 162</b>	<b>1 254</b>	<b>1 249</b>	<b>1 302</b>	<b>1 420</b>	<b>5,4 %</b>	<b>4,3 %</b>	<b>9,0 %</b>

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

## CONFIRMATION DE L'EXPANSION DES DÉPENSES DE PROTECTION DE LA NATURE EN 2004

La dépense de protection de la biodiversité et des paysages a enregistré une hausse de 8,5 % en 2004, représentant ainsi 4,4 % de la dépense consacrée à la protection de l'environnement. Les dépenses engagées par les entreprises pour compenser ou réduire l'impact de leur activité ont progressé de +7,6 %. Cet essor marque une accélération par rapport aux trois précédentes années. La dépense pour la gestion des espaces stagne, à l'exception de celle engagée par les communes pour la gestion des milieux aquatiques et du patrimoine naturel. De façon générale, le rôle prépondérant du secteur public dans la protection de la nature est confirmé. Les dépenses qu'il finance ont progressé de 10,4 %.

En 2004, les dépenses de protection de la biodiversité et des paysages ont progressé de 8,5 %, pour atteindre 1,5 milliard d'euros courants. Cette augmentation prolonge et amplifie celle de 5,0 % enregistrée en 2003. Depuis huit ans, le rythme d'évolution de la dépense est en moyenne de 5,4 % par an.

Parallèlement à l'élaboration de la stratégie nationale sur la biodiversité, une typologie des actions retracées dans le compte a été définie. Elle distingue :

- la gestion des espaces : développement du réseau des espaces gérés au titre de la protection de la nature et des paysages et conservation *in situ* ;
- la connaissance : inventaires, expertises relatives au patrimoine naturel et aux paysages et la conservation *ex situ* ;
- la réduction des pressions : protection de la biodiversité et des paysages par les secteurs productifs ;
- les autres actions de protection de l'environnement.

La gestion des espaces regroupe les actions visant à gérer un écosystème afin de préserver la diversité de la faune et de la flore. Elle a mobilisé 35 % de la dépense totale, soit 516 millions d'euros courants. La progression a été également soutenue, s'élevant à +8,5 %.

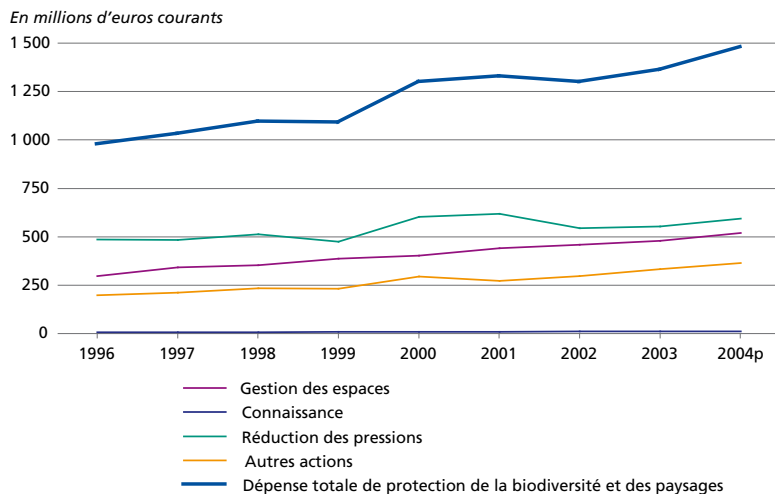
Les actions de connaissance visent à améliorer l'information sur la biodiversité et les paysages. Les dépenses correspondantes ont progressé lentement (+3 %).

Les actions dites de réduction des pressions concernent la réparation des dommages causés aux paysages ou à la biodiversité par le développement d'activités productives comme le transport routier, l'activité industrielle ou l'agriculture. Elles sont mises en œuvre par les entreprises elles-mêmes. Les dépenses pour ce type de protection prédominaient avec 589 millions d'euros en 2004, en hausse de près de 8 % par rapport à l'année précédente.

Les autres actions de protection de la biodiversité et des paysages sont engagées par les collectivités locales. Les sources comptables mobilisées pour leur mesure ne permettent pas leur

affectation à des projets déterminés. La dépense correspondante représentait 361 millions d'euros courants, en hausse de près de 10 % par rapport à 2003. Communes et départements en ont réalisé 92 %.

### Croissance simultanée des actions de réparation et de gestion



Source : Ifen.

## Les entreprises ont accentué leur effort pour compenser l'impact de leur activité

L'accroissement du trafic routier, lié aux besoins accrus de mobilité des ménages et au développement économique, a des impacts connus en termes de pollution de l'air ou de bruit. Les infrastructures routières en ont également sur la biodiversité par la coupure de corridors écologiques. Leur extension s'accompagne de mesures compensatoires, prises par les gestionnaires d'infrastructures. Il s'agit notamment de la plantation de haies ou de la construction de passages pour la faune, de la surveillance et du suivi de la biodiversité (étude des flux migratoires d'une population de chevreuils, par exemple), et de la signature de conventions de gestion.

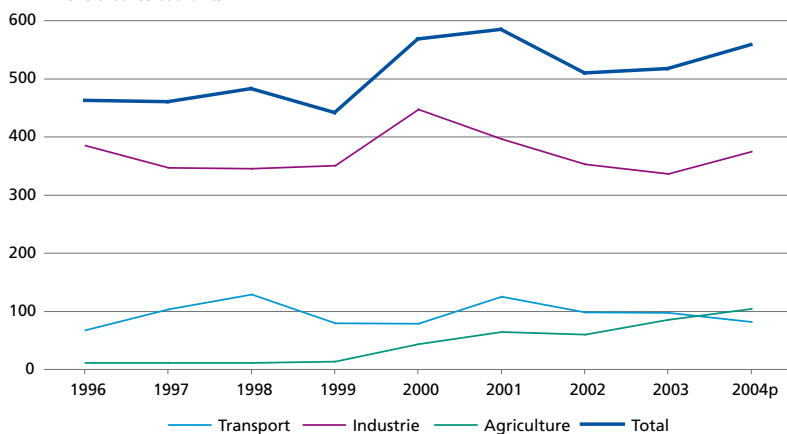
La dépense correspondante réalisée par les sociétés d'autoroutes<sup>1</sup> a diminué de 16 % en 2004. La baisse ne concerne que les dépenses d'investissement et concorde avec la diminution de la construction de nouvelles sections autoroutières en 2004. Trois fois moins d'autoroutes ont été construites en 2004 comparés à la moyenne annuelle sur la période 2000-2003. Au total, le réseau autoroutier s'élève à 8 000 km et génère d'importantes dépenses d'entretien pour les

1. Les données afférentes aux autres réseaux routiers ne sont pas disponibles et les dépenses ne font pas l'objet d'évaluation dans le compte.

équipements ou aménagements de protection de l'environnement. Cependant, la hausse de ces charges courantes, de 11 % en 2004, ne compense pas la chute des investissements (-47 %). En 2004, l'entretien concernait plus des deux tiers de l'activité de protection environnementale des gestionnaires d'infrastructures autoroutières.

### Rebond des dépenses des industriels pour la protection de la biodiversité et des paysages

En millions d'euros courants



Source : Ifen.

L'essor des dépenses du secteur industriel dans le domaine de la biodiversité et des paysages a été de 11 % en 2004, rompant avec la chute enregistrée depuis 2000. En 2004, l'enfouissement des lignes d'Électricité de France (EDF) et Réseau de transport d'électricité (RTE) s'élevait à 51 km pour la diminution du réseau aérien. Cette même année, la part des nouvelles lignes à haute tension (HT) ouvertes en technique souterraine atteignait 26,5 %, niveau inférieur aux 28,5 % réalisés entre 2001 et 2003 qui constituaient l'objectif retenu dans l'accord passé entre l'État et RTE. Au total, l'enfouissement des réseaux a représenté 77 % des dépenses réalisées par les industriels.

Les caractéristiques techniques sont disparates d'un site à un autre et susceptibles de modifier les coûts. Par exemple, dans la région du Nord – Pas-de-Calais, à l'occasion de l'ouverture de la ligne Amiens-Arras (400 kV), des techniques environnementales innovantes ont été utilisées, telles le « pylône roseau » qui améliore l'insertion paysagère.

Le secteur agricole a contribué pour 103 millions d'euros à la dépense de protection de la biodiversité et des paysages, en augmentation de 22,1 % en 2004. Différents dispositifs de prise en compte de la biodiversité et des paysages se sont succédé depuis 1999 : les mesures agri-environnementales, les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) et, depuis novembre 2003, les contrats d'agriculture durable (CAD). Depuis la création de ce dispositif, 14 % des CAD

sont spécialisés dans les directives « Habitat » et « Oiseaux<sup>2</sup> ». Ils couvrent une superficie de 44 000 ha, soit moins de 1 % des zones Natura 2000.

Cette action concerne un espace ou des espèces remarquables mais elle est réalisée par les agriculteurs. C'est pourquoi elle est rattachée aux opérations de réduction des pressions menées par les entreprises, plutôt qu'à celles traitant de la gestion des espaces, objet de la partie suivante.

## Des dépenses accrues pour la gestion des espaces

La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), validée en février 2004, a fixé pour objectif d'arrêter la perte de biodiversité d'ici à 2010<sup>3</sup>. Sa réalisation s'appuie sur les différents dispositifs de protection existants mais également sur les communes et sur un réseau d'associations agissant pour la protection de la nature.

### Des instruments pour réglementer l'usage des espaces

Les réserves naturelles<sup>4</sup>, les parcs nationaux et les sites classés relèvent d'un mode de gestion dit « réglementaire ». Ils préservent les écosystèmes soit par des restrictions d'usage (comme la construction) ou la réglementation, voire l'interdiction, de la chasse et de la cueillette. Ces actions de préservation « contraignantes » ont mobilisé 83 millions d'euros en 2004. Ces dépenses ont été plus élevées que celles réalisées à travers les autres modes de gestion des espaces mais ont progressé moins vite (+3 %).

En 2004, 2,5 millions d'euros supplémentaires ont été débloqués pour les réserves naturelles. Deux nouvelles réserves<sup>5</sup> ont été créées, et la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine a doublé sa superficie pour atteindre 8 528 ha. La France protège ainsi 546 milliers d'ha par l'intermédiaire du dispositif des 156 réserves naturelles.

Les dépenses de gestion des espaces assurée par les parcs nationaux semblent se stabiliser en 2004, au niveau de 52,5 millions d'euros. Aucune création n'a été enregistrée en 2004, ce qui fixe leur nombre à sept. Trois projets sont en attente : le parc national des Hauts de la Réunion, celui de Guyane ainsi que le parc naturel marin en mer d'Iroise. Une réflexion a été menée en 2004 sur une réforme des parcs nationaux<sup>6</sup>.

Enfin, le classement de sites assure la protection de plus de 9 247 ha. Au total huit nouveaux sites ont été créés en 2004, comme celui du « bec d'Allier »<sup>7</sup> dans les départements du Cher et

2. La gestion des CAD dits « Natura 2000 » est déléguée au Cnasea (ministère chargé de l'Agriculture). Source : MAP/ DGFAR.

3. Les premiers plans d'actions de la SNB ont été adoptés en novembre 2005.

4. L'appellation « réserves naturelles » recouvre les réserves naturelles nationales et celles de Corse.

5. La Combe Lavaux-Jean Roland, en Côte-d'Or, d'une superficie de 487 hectares, et celle de l'étang des Landes, dans la Creuse, d'une superficie de 166 hectares.

6. Rapport du député Jean-Pierre Giran, sur le projet de loi (n° 2347), relatif aux parcs nationaux et aux parcs naturels marins.

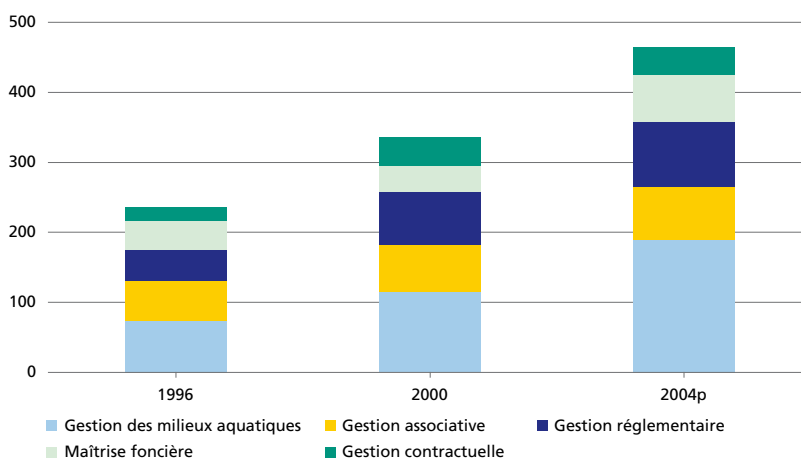
7. Confluence entre l'Allier et la Loire.

de la Nièvre. Le budget affecté aux sites classés est resté constant en 2004, à 10,4 millions d'euros.

Les arrêtés de biotopes ne génèrent pas de dépenses spécifiques identifiées dans le compte de la dépense de protection. Ils participent cependant à la gestion « réglementaire » en permettant au préfet de fixer des mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire, la conservation des milieux nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

### Principaux modes de gestion de la nature : l'essor des dépenses communales pour les milieux aquatiques

En millions d'euros courants



Note : les dépenses dites de « maîtrise foncière » ne comprennent pas les acquisitions d'espaces naturels sensibles par les départements.  
Source : Ifen.

### Progression des dépenses dédiées à la maîtrise foncière

L'acquisition de terrains est mise en œuvre par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), les départements et les conservatoires régionaux d'espaces naturels (Cren). Après une croissance de 23 % en 2003, la dépense d'acquisition et de gestion du CELRL a enregistré une diminution de 18 % en 2004. Il est propriétaire de 73 milliers d'ha de zones littorales nécessitant un degré de protection élevée face à la pression foncière. En 2004, la pression foncière sur les communes littorales s'est accélérée, la superficie de logements construits a augmenté de 4 millions de m<sup>2</sup> contre 3,6 en 2003<sup>8</sup>.

Les dépenses des départements pour la protection du patrimoine naturel ont continué de croître au rythme de 5 % en 2004. Une partie de ces dépenses (non isolée dans le compte) concerne

8. D'après le ministère chargé de l'Équipement (base de données Sitadel) et l'Observatoire du littoral.



l'acquisition d'espaces naturels sensibles. Les départements peuvent instaurer la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS), assise sur les permis de construction. Outre ces acquisitions, la TDENS, permet de financer la gestion et la mise en valeur de sites naturels, notamment par leur ouverture au public et le développement du tourisme vert.

Enfin, les conservatoires régionaux d'espaces naturels opèrent eux-mêmes sur les sites qu'ils ont acquis, loués ou sur lesquels ils ont passé des conventions avec les propriétaires. Les Cren gèrent au total 73 milliers d'ha. Les habitats concernés sont essentiellement en milieu herbacés, dans les tourbières et les marais. Leur activité a été en légère hausse en 2004 (+2 %).

### *Une gestion contractuelle pour les parcs naturels régionaux et le réseau Natura 2000*

Les parcs naturels régionaux (PNR) interviennent dans la préservation des espaces : la mise en place d'une charte permet une gestion contractuelle du territoire. Seul le volet protection de la biodiversité et des paysages est pris en compte dans l'évaluation de la dépense. En 2004, les 44 PNR ont enregistré une dépense de protection identique à celle constatée en 2003, malgré la création de trois nouveaux parcs (parc Oise-Pays de France, parc des Pyrénées catalanes et Parc de Millevaches en Limousin).

Le réseau Natura 2000, créé pour l'application des directives européennes « Habitats » et « Oiseaux », relève d'une gestion contractuelle centrée sur la protection des habitats et des espèces. Les dépenses qui lui sont consacrées, 16,4 millions d'euros en 2004, ont progressé de 7 %. Hors zones agricoles, la désignation de sites d'intérêt communautaire a augmenté pour atteindre 6,9 % du territoire national à la fin 2004 (contre 6,6 % en 2003). Les zones de protection spéciale représentaient quant à elles 2,6 % du territoire français (1,7 % à la fin 2003). Les trois quarts des sites désignés n'avaient pas encore achevé ou même initié leur document d'objectif (Docob) en 2004. La mise en œuvre du Docob est effective dans 357 sites. Leur phase de désignation doit être achevée au 1<sup>er</sup> semestre 2006.

D'autres actions concourent à la protection de la biodiversité et des paysages. Les dépenses consenties par les communes pour l'entretien et la restauration des milieux aquatiques (rivières et zones humides) se sont élevées à 189 millions d'euros et ont progressé très fortement en 2004 (+26 %). En 2004, 5,9 % du linéaire de rivières ont fait l'objet d'une restauration ou d'un entretien<sup>9</sup>, participant ainsi à l'amélioration du bon état écologique de l'eau<sup>10</sup>. En 2004, la protection des milieux aquatiques concernait également 14 752 ha de zones humides.

L'action des associations de protection de la nature a généré des dépenses évaluées à 75 millions d'euros, stables par rapport à 2003.

9. Seules les rivières nécessitant une restauration sont comptabilisées.

10. Deux sources ont été mobilisées pour rendre compte de l'état physique de l'entretien des milieux aquatiques : le « jaune budgétaire » 2006 des agences de l'Eau dans lequel apparaît un bilan par bassin des kilomètres de berges protégées, restaurées et financées partiellement par les agences ; le linéaire total de rivières estimé à partir de la BD Carthage, v.2 (Réseau national des données sur l'eau - RNDE).

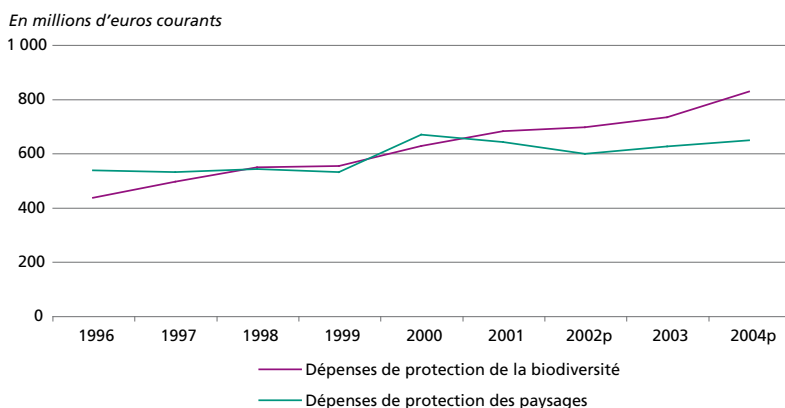
La conservation des espèces *in situ* est transversale aux différents dispositifs déjà présentés. La dépense réalisée pour la réintroduction d'espèces ou l'indemnisation des dégâts provoqués par les grands prédateurs, comme le loup, le lynx ou l'ours, a connu un essor de 40 % en 2004. La dépense réalisée à ce titre atteignait ainsi 11 millions d'euros. Le plan d'action gouvernemental « loup » (2004-2008), conjointement mis en œuvre par le ministère de l'Écologie et du Développement durable (Medd) et le ministère de l'Agriculture et de la pêche (Map), favorise une gestion de l'expansion des populations de loups dans les massifs alpins et pyrénéens, assortie de procédures économiques d'accompagnement.

La gestion des écosystèmes forestiers, assurée par l'Office national des forêts (ONF) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), a représenté 37 millions d'euros en 2004, soit 8 % de la dépense de gestion. Elle a concerné notamment les réserves biologiques, les réserves de chasse mais aussi la surveillance de la santé des forêts.

## Des dépenses de protection de la nature tournées majoritairement vers la biodiversité

Parmi les actions retracées dans le compte de la dépense, on distingue celles qui visent principalement la protection de la biodiversité de celles qui s'attachent à la préservation des paysages. Depuis 2001, les dépenses pour la protection de la biodiversité ont pris le pas sur celles dédiées aux paysages. Cette tendance s'est accentuée en 2004. Les initiatives locales, notamment l'entretien des milieux aquatiques de la responsabilité des communes, tirent les dépenses en faveur de la diversité des espèces. Le développement des dépenses de gestion des espaces, comme les réserves naturelles ou les documents d'objectifs Natura 2000, contribue également à renforcer

### Le dépassement des efforts de protection des paysages par ceux de la biodiversité



Source : Ifen.

la position des actions pour la biodiversité. Elles ont atteint 826 millions d'euros courants en 2004, en hausse de 13 % par rapport à 2003.

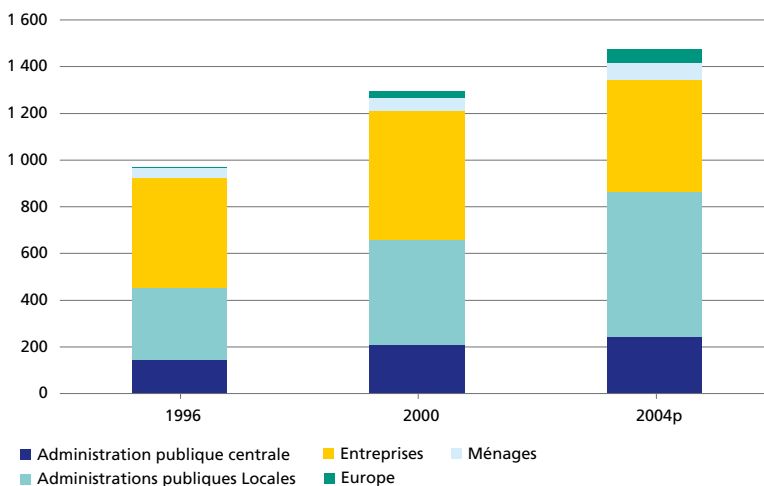
La progression des dépenses de protection des paysages a ralenti légèrement en 2004. D'un côté, les investissements industriels ont tiré les dépenses paysagères à la hausse. De l'autre, les dépenses du CELRL ont diminué. Le rythme d'évolution final est ainsi faible (+3 %) comparé à celui de la biodiversité (+13 %).

## Un financement accru des collectivités locales

Depuis 1996, l'intervention croissante des commanditaires publics a transformé le panorama des financements de la protection de la nature. Les dépenses financées par les administrations publiques ont progressé au rythme annuel moyen de 8,4 % et, en 2004, elles représentaient près de 59 % du total des dépenses. Au sein des financements publics, ceux en provenance de l'État augmentent annuellement de 6,8 %, avec une légère baisse de rythme en 2004 (+5,6 %). Les financements locaux conservent leur croissance rapide enregistrée sur toute la période. En 2004, ils représentaient 42 % de l'ensemble de la dépense et ont progressé au rythme de 12,4 %. Les communes en particulier, par leur action de protection du patrimoine naturel et de la gestion des milieux aquatiques, rivières et zones humides, ont contribué à près du quart de la dépense.

### Une montée en puissance des financements publics, nationaux et locaux

En millions d'euros courants



Source : Ifen.

Venant en appui, les financements européens sont toujours en forte progression en dépit d'un léger fléchissement constaté en 2004. L'Europe a financé ainsi 4 % d'actions en faveur de la nature à travers le fond européen d'orientation et de garantie agricole (Feoga) pour les mesures agri-environnementales<sup>11</sup>.

La contribution financière des entreprises n'avait cessé de décroître depuis 2000. En 2004, elle a connu un léger rebond (+4,2 %). Enfin les cotisations des ménages aux associations de protection de la nature ont progressé de 11,5 %.

## ANNEXES

### Méthodologie

La protection de la biodiversité et des paysages désigne les mesures et activités visant à protéger et à régénérer les espèces animales et végétales, les habitats et les écosystèmes ainsi qu'à protéger et à régénérer les paysages naturels et semi-naturels. Il n'est pas toujours possible de distinguer la protection de la biodiversité de celle du paysage. Par exemple, l'entretien ou la création de certains types de paysages, d'habitats, et d'autres aspects s'y rapportant (haies, rangées d'arbres destinées à reconstituer des « couloirs naturels ») ont un lien évident avec la préservation de la biodiversité.

Sont exclus : la protection et la restauration de monuments historiques ou de paysages fortement construits, la lutte contre les mauvaises herbes à des fins agricoles de même que la protection des forêts contre les incendies lorsque celle-ci répond surtout à des considérations économiques. La création et l'entretien d'espaces verts le long des routes et les équipements de loisirs (tels que les golfs et les autres infrastructures sportives) sont également exclus.

Les actions et dépenses afférentes aux parcs et jardins urbains sont aussi exclues de ce compte. Elles font l'objet d'un compte hors champ de la protection de l'environnement (*cf. compte du cadre de vie*).

#### *Des corrections sur les données publiées dans l'édition précédente*

Les données 2003 provisoires publiées dans le rapport précédent ont été révisées à la baisse de 2 %. Les écarts sont principalement dus au passage de la base 1995 à la base 2000 des comptes nationaux. Ils concernent essentiellement l'évaluation de la consommation de capital fixe, particulièrement concentrée dans les dépenses du secteur productif et l'estimation de la dépense des associations. Pour d'autres actions, l'écart entre les chiffres provisoires et définitifs est significatif. Il concerne :  
- les dépenses relatives aux conservatoires régionaux d'espaces naturels. La consolidation des données par le producteur de cette information a entraîné une hausse de 5 % ;

11. Des financements européens « LIFE Environnement » bénéficient aux actions Natura 2000 mais n'ont pu être intégrés aux données chiffrées.

- les dépenses des sociétés d'autoroutes. La consolidation des chiffres fournis par l'enquête que réalise l'Ifen auprès des gestionnaires d'autoroutes a conduit à réviser la dépense de +3 % ;
- les dépenses communales pour la préservation du patrimoine. D'après les données définitives de la comptabilité publique, les dépenses en capital des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre (GFP) et les dépenses de fonctionnement des GFP ont été revues à la hausse (+19 %).

## Données chiffrées

### La dépense totale pour la protection de la biodiversité et des paysages

en millions d'euros courants	1996	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen ( % )		
							2004/1990	2003/2002	2004/2003
Dépense courante	398	622	665	747	821	878	10,4 %	10,0 %	7,0 %
- dont transferts	3	3	2	3	3	4	4,8 %	-6,5 %	29,2 %
Dépense en capital	573	671	658	546	536	594	0,5 %	-1,8 %	10,8 %
- dont acquisition de terrains	39	55	38	31	40	33	-2,0 %	29,8 %	-17,1 %
<b>Total</b>	<b>971</b>	<b>1 292</b>	<b>1 322</b>	<b>1 292</b>	<b>1 357</b>	<b>1 472</b>	<b>5,3 %</b>	<b>5,0 %</b>	<b>8,5 %</b>

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

### La dépense de protection de la biodiversité par nature de dépenses

en millions d'euros courants	1996	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen ( % )		
							2004/1990	2003/2002	2004/2003
Dépense courante	248	365	380	422	459	500	9,1 %	8,7 %	9,0 %
Dépense en capital	187	261	301	273	274	326	7,2 %	0,1 %	19,2 %
<b>Total</b>	<b>435</b>	<b>625</b>	<b>681</b>	<b>695</b>	<b>732</b>	<b>826</b>	<b>8,3 %</b>	<b>5,3 %</b>	<b>12,8 %</b>

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

### La dépense de protection des paysages par nature de dépenses

en millions d'euros courants	1996	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen ( % )		
							2004/1990	2003/2002	2004/2003
Dépense courante	150	257	285	325	363	379	12,3 %	11,6 %	4,4 %
Dépense en capital	386	410	356	272	263	268	-4,5 %	-3,6 %	1,9 %
<b>Total</b>	<b>536</b>	<b>667</b>	<b>641</b>	<b>597</b>	<b>625</b>	<b>646</b>	<b>2,4 %</b>	<b>4,6 %</b>	<b>3,4 %</b>

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

### La dépense des entreprises pour la protection de la biodiversité et des paysages

en millions d'euros courants	1996	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen ( % )		
							2004/1990	2003/2002	2004/2003
Dépense courante	138	249	280	300	339	385	13,7 %	13,2 %	13,5 %
Dépense en capital	353	352	338	243	204	204	-6,6 %	-16,3 %	-0,1 %
<b>Total</b>	<b>490</b>	<b>601</b>	<b>617</b>	<b>543</b>	<b>543</b>	<b>589</b>	<b>2,3 %</b>	<b>0,0 %</b>	<b>8,4 %</b>

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

## Les dépenses de protection de l'environnement

### Confirmation de l'expansion des dépenses de protection de la nature en 2004

#### La dépense des administrations publiques (y compris associations) pour la protection de la biodiversité et des paysages

en millions d'euros courants	1996	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
							2004/1996	2003/2002	2004/2003
Dépense courante	261	373	385	447	482	493	8,3 %	7,8 %	2,4 %
Dépenses en capital	220	319	320	302	332	390	7,4 %	10,0 %	17,4 %
<b>Total</b>	<b>481</b>	<b>691</b>	<b>705</b>	<b>749</b>	<b>814</b>	<b>883</b>	<b>7,9 %</b>	<b>8,7 %</b>	<b>8,5 %</b>

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

#### Les composantes de la protection de la biodiversité et des paysages

en millions d'euros courants	1996	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
							2004/1996	2003/2002	2004/2003
Gestion des espaces protégés	293	399	436	454	475	516	7,3 %	4,6 %	8,6 %
Conservation	2	5	5	7	6	6	13,0 %	-11,9 %	3,3 %
Secteur productif	481	597	614	540	548	589	2,6 %	1,5 %	7,6 %
Autres actions de protection	194	291	267	292	328	361	8,0 %	12,6 %	9,9 %
<b>Total</b>	<b>971</b>	<b>1 292</b>	<b>1 322</b>	<b>1 292</b>	<b>1 357</b>	<b>1 472</b>	<b>5,3 %</b>	<b>5,0 %</b>	<b>8,5 %</b>

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

#### Le financement de la protection de la biodiversité et des paysages

en millions d'euros courants	1996	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
							2004/1996	2003/2002	2004/2003
Administrations publiques	452	658	674	716	783	864	8,4 %	9,4 %	10,4 %
- dont administration centrale	144	210	229	230	232	245	6,8 %	0,8 %	5,6 %
- dont collectivités locales	308	449	446	486	551	620	9,1 %	13,5 %	12,4 %
Entreprises	470	548	543	473	455	473	0,1 %	-4,0 %	4,1 %
Ménages	45	57	65	66	67	74	6,4 %	0,2 %	11,5 %
Europe	3	29	40	37	53	60	44,1 %	44,0 %	13,5 %
<b>Total</b>	<b>971</b>	<b>1 292</b>	<b>1 322</b>	<b>1 292</b>	<b>1 357</b>	<b>1 472</b>	<b>5,3 %</b>	<b>5,0 %</b>	<b>8,5 %</b>

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

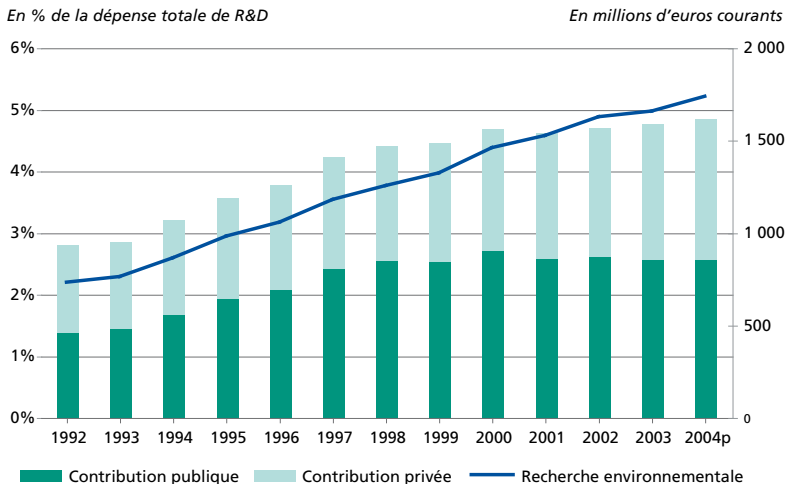


## LA REPRISE DE LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EN ENVIRONNEMENT

Après une croissance interrompue en 2003, les dépenses de recherche et développement (R&D) consacrées à l'environnement sont reparties à la hausse (+4,9 %), pour atteindre le niveau de 1,7 milliard d'euros en 2004. Cette augmentation a été principalement insufflée par les entreprises. La dépense publique est restée cependant majoritaire avec 919 millions d'euros.

Au cours des années quatre-vingt-dix, la dépense de R&D environnementale a progressé à des rythmes soutenus, très supérieurs à ceux observés pour l'ensemble de la recherche nationale. Durant cette période, sa part relative s'est donc accrue, passant de 2,8 % en 1992 à 4,7 % en 2000. Depuis, le différentiel de croissance s'est estompé et la dépense de recherche environnementale a évolué comme l'ensemble de la recherche. En particulier, le net ralentissement observé en 2003, a concerné aussi bien l'environnement que les autres domaines de recherche. Ce ralentissement a été également perceptible au niveau de l'Europe des Quinze. La recherche publique est restée majoritaire pour le domaine de l'environnement. En 2004, elle a réalisé 53 % de la dépense, contre 47 % pour le privé. Cette prédominance de la recherche

Depuis 2000, la part de l'environnement dans les dépenses de R&D s'est stabilisée en dessous de 5 %



Note : Avant 1992, les données sur la dépense nationale de recherche et développement ne sont pas disponibles.  
p = provisoire.

Source : Ifen, d'après l'enquête du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (direction de l'évaluation et de la prospective).



publique est spécifique au domaine de l'environnement puisque dans son ensemble, la dépense de R&D a été réalisée à 63 % par les entreprises.

Les dépenses d'investissement en R&D environnementale ont fait un bond en 2004 (+20 %), interrompant la chute des investissements publics constatée en 2003. Au-delà des fluctuations annuelles, la part des dépenses en capital a progressé au cours des années quatre-vingt-dix. En 2004, elle a atteint 28,3 % du total des dépenses.

## Poursuite de l'effort de recherche des entreprises

Les entreprises ont consacré 814,5 millions d'euros en 2004, à la recherche et au développement, et spécialement à la recherche d'alternatives technologiques favorables à l'environnement<sup>1</sup>. Avec 6,9 % de croissance en 2004, la R&D environnementale d'initiative privée a continué de progresser à un rythme soutenu. En 2004, elle a pu bénéficier du dispositif fiscal avantageux prévu par le plan national d'innovation pour la R&D (*cf. encadré ci-après*). Les dépenses de recherche environnementale des entreprises tendent à rattraper progressivement celles de domaines moteurs de la recherche comme les biotechnologies ou la recherche médicale. Conscientes des enjeux environnementaux, les entreprises adhèrent de plus en plus à une responsabilité élargie dans ce domaine. D'après la dernière enquête du ministère chargé de la Recherche, la part de l'environnement au sein de la R&D des entreprises a atteint 2,9 % en 2004, en progression de 0,5 point par rapport à 2000.

### Contexte favorable à la R&D : la stimulation de la recherche et du développement

En 2004, le plan national innovation a prévu des dispositifs fiscaux bénéficiant aux initiatives privées de recherche et de développement. Le soutien à la R&D s'est traduit par :

- le nouveau crédit impôt recherche (CIR) qui offre plus de flexibilité dans les dépenses de R&D ;
- la création de la société unipersonnelle d'investissement à risque permettant aux investisseurs d'être exonérés d'impôt sur les dividendes distribués et les plus-values réalisées ;
- la création du statut de la jeune entreprise innovante qui prévoit l'exonération totale de charges sociales pendant huit ans sur les personnels qui participent aux projets de R&D, ainsi qu'une exonération d'impôt sur les sociétés et de taxes locales (dans la limite des plafonds communautaires).

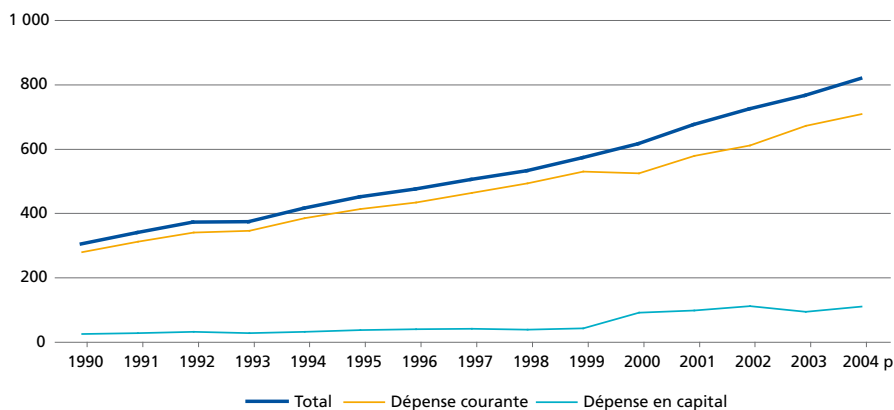
Source : d'après le tableau de bord de l'innovation, 13<sup>e</sup> édition, juillet 2005, réalisé par le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Minefi).

1. L'évaluation repose principalement sur l'enquête du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (direction de l'évaluation et de la prospective). Compte tenu du caractère transversal de certains programmes environnementaux, l'identification des dépenses n'est pas toujours aisée. À titre d'exemple, le volet « véhicule propre et économe » du programme européen PREDIT (2002-2006) touche aussi bien la lutte contre les émissions dans l'atmosphère que la recherche sur le recyclage et la valorisation des déchets.

En 2004, la dépense de recherche privée est restée majoritairement dominée par les charges de fonctionnement qui en ont représenté près de 87 %. Les 13 % restants traduisent la faible intensité capitalistique de la recherche privée par rapport à la recherche publique (41,5 %). Les investissements ont toutefois progressé avec vigueur en 2004 (+19 %).

### L'expansion de la recherche et développement privée

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen, d'après l'enquête du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (direction de l'évaluation et de la prospective).

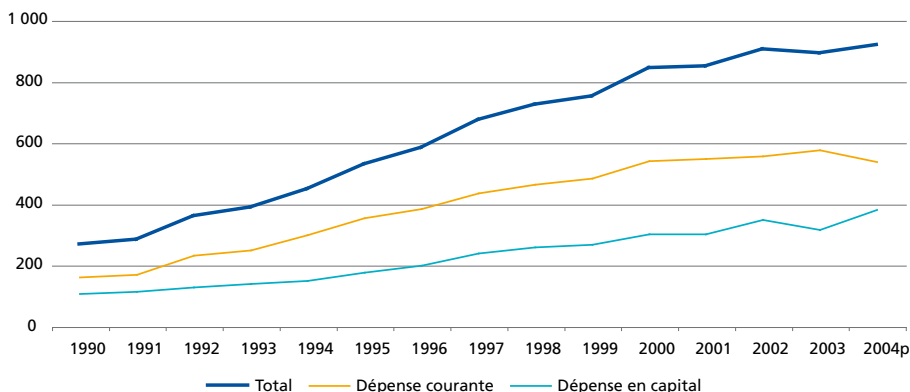
L'activité française en matière de recherche, perçue au travers des demandes de brevets déposées, apparaît moins développée dans l'environnement que dans d'autres domaines. Ainsi, les demandes d'origine française représentent 6,5 % de l'ensemble des demandes déposées au niveau européen. En ce qui concerne les demandes relatives aux technologies de l'environnement, la part de la France se réduit à seulement 1,7 % des demandes européennes dans ce domaine. Certains champs sont cependant plus investis que d'autres. La lutte contre les nuisances sonores, par exemple, a fait l'objet de nombreuses demandes de brevets par des entreprises françaises (7,1 % des demandes européennes). Cette spécialisation technologique concerne en particulier les filtres acoustiques, les silencieux, les dispositifs anti-vibration, les cabines et capots d'insonorisation, les matériaux absorbants, les isolants, les systèmes actifs de réduction du bruit.

### La reprise de la R&D publique

Avec 919,3 millions d'euros en 2004, la R&D publique dans le domaine de l'environnement est repartie à la hausse (+3 %). Le désinvestissement effectif en 2003 a été suivi d'une progression de 21 % en 2004. Les charges de fonctionnement ont baissé de 7 %. Le poids de l'investissement dans la recherche publique s'est établi à 41,5 % en 2004, le plus haut niveau sur la période d'observation (1990-2004).

### Depuis 2000, l'investissement est le moteur de la dépense de la R&D publique

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen, d'après l'enquête du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (direction de l'évaluation et de la prospective).

Depuis 1990, la progression moyenne de la dépense publique de R&D en environnement est de 9 % par an. Les programmes de recherche sont mis en œuvre par les établissements publics à caractère scientifique et technologique, comme le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), les établissements publics industriels et commerciaux, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), ou bien la recherche universitaire. À titre d'exemple, l'Institut national des sciences de l'Univers<sup>2</sup> (Insu) finance et coordonne, depuis 1985, les recherches en astronomie, en sciences de la Terre, de l'océan et de l'espace qui sont menées au sein des établissements publics relevant de l'éducation nationale, et au sein du CNRS (*voir encadré ci-dessous*).

#### La coordination de la recherche en sciences de la Terre, de l'océan et de l'espace par l'Insu

Cet établissement public à caractère scientifique et technologique finance des programmes environnementaux sur des thèmes comme la météorologie et le climat, la composition et la qualité de l'air, de l'eau et des sols, le milieu océanique et littoral.

L'Institut est la tête de file des réseaux d'observatoires de recherche en environnement (ORE). Au nombre de trente environ, ils fournissent des données (méta-données) dont le but est de venir alimenter les modélisations des systèmes environnementaux. Par exemple, Le GIP Ecofor<sup>3</sup> a pour objet d'animer des programmes de recherche sur les écosystèmes forestiers et leur gestion ; il regroupe neuf organismes scientifiques, techniques ou professionnels : le Cemagref, le Cirad, le CNRS, le CNPPF, l'Engref, l'IFN, l'Inra, l'IRD et l'ONF.

2. <http://www.insu.cnrs.fr>

3. Le GIP Ecofor est un groupement d'intérêt public, créé en 1993.

La technologie satellitaire peut également contribuer à la recherche environnementale<sup>4</sup>. Le Centre national d'études spatiales (Cnes) réalise certaines observations de la Terre pour les besoins de l'environnement ou bien effectue des mesures de la teneur en gaz des différentes couches de l'atmosphère qui permettent de calculer les impacts potentiels en termes de changement climatique.

## ANNEXE

### Données chiffrées

#### La dépense nationale de recherche et développement pour l'environnement

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004 <sup>p</sup>	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Dépense courante	437	765	1 064	1 124	1 166	1 246	1 244	7,8 %	6,9 %	-0,2 %
Dépense en capital	130	212	391	398	458	407	490	9,9 %	-11,2 %	20,4 %
<b>Total</b>	<b>568</b>	<b>977</b>	<b>1 455</b>	<b>1 521</b>	<b>1 624</b>	<b>1 653</b>	<b>1 734</b>	<b>8,3 %</b>	<b>1,8 %</b>	<b>4,9 %</b>
Dépenses réalisées par les administrations publiques	267	530	843	850	905	891	919	9,2 %	-1,5 %	3,1 %
Dépenses réalisées par les entreprises	300	447	612	672	719	762	815	7,4 %	5,9 %	6,9 %

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

4. D'après le PLF 2005, « jaune budgétaire environnement », les crédits de la recherche satellitaire représentent 13 % de l'ensemble des crédits de la recherche publique en environnement.



## LES FONCTIONS D'ADMINISTRATION ABSORBENT UN CINQUIÈME DE LA DÉPENSE PUBLIQUE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

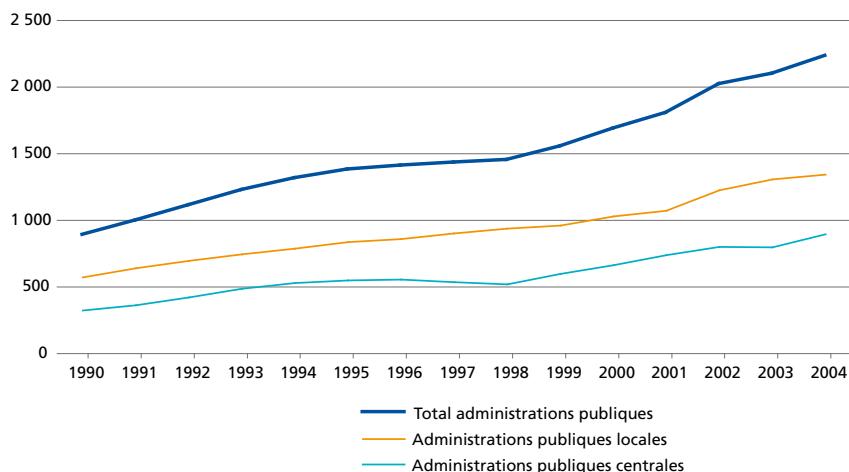
Les fonctions d'administration et de gestion de l'environnement ont coûté environ 2,2 milliards d'euros à l'ensemble des administrations publiques en 2004. Cela représente 21 % de ce qu'elles consacrent à la protection de l'environnement. Les administrations locales ont réalisé 60 % de cette dépense.

Le compte retrace les dépenses d'administration ou de gestion des seules administrations publiques<sup>1</sup>. En 2004, elles se sont élevées à 2,2 milliards d'euros, représentant un peu moins de 21 % de l'ensemble des dépenses consacrées à la protection de l'environnement par les administrations publiques. Ainsi, près de 80 % de la dépense publique de protection de l'environnement ont été affectés, dans des domaines bien identifiés, à des actions opérationnelles.

La croissance des dépenses d'administration générale est soutenue depuis 1990, début de la période d'observation, avec en moyenne +6,8 % par an. Elle s'était nettement accélérée dans les années 1998-2002 (+8,7 %). Le ralentissement enregistré en 2003 ne s'est pas poursuivi pas en 2004 et la dépense s'est de nouveau accélérée pour atteindre +6,4 %. Cette progression reste cependant inférieure à celle des dépenses totales des administrations pour la protection de l'environnement (+7,1 %).

### Une croissance toujours soutenue des dépenses d'administration générale de l'environnement

En millions d'euros courants



Source : Ifen.

1. Les dépenses de « management environnemental » effectuées par les entreprises ne sont pas comptabilisées.

Les différents échelons de l'organisation politique et administrative du territoire participent à la mise en œuvre de la protection de l'environnement et tous supportent des charges administratives afférentes. Les administrations publiques locales (Apul) réalisent les plus fortes dépenses dans ce domaine, à hauteur de 1,3 milliard d'euros en 2004. Elles ont été cependant bien contenues, +2,8 % par rapport à 2003, et ne représentaient plus que 60 % de l'ensemble des dépenses d'administration. Le net ralentissement par rapport aux années antérieures est d'abord le fait des collectivités locales mais aussi celui des agences de l'Eau dont les charges d'administration et gestion ont diminué en 2004.

À l'inverse, les dépenses des administrations publiques centrales ont progressé très vivement en 2004, après une stabilisation en 2003. L'essentiel a été réalisé par les différents ministères. Leurs dépenses d'administration pour la protection de l'environnement en 2004 sont évaluées à 741 millions d'euros, en hausse de près de 15 % par rapport à 2003. Pour les établissements publics tels l'Ademe, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris), l'Ifen ou l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset), les charges administratives se sont stabilisées à moins de 150 millions d'euros en 2004 après avoir beaucoup augmenté dans les années 1998-2002.

## ANNEXES

### Méthodologie

Le champ couvert est celui des dépenses des administrations publiques non affectées à un autre domaine, et qui correspondent à une activité d'administration ou de gestion.

#### *Les communes et leurs groupements*

Les données sont issues des comptabilités établies dans la nomenclature fonctionnelle de l'instruction M14. Les fonctions qui concernent la protection de l'environnement sont regroupées sous la position 8 : aménagement et services urbains, environnement. Sont comptabilisées les dépenses de la fonction 830 et une partie des dépenses de la fonction 810, partie calculée au prorata des fonctions 811 à 813 sur le total de la fonction 81 (hors 810).

#### *Administrations publiques centrales*

Les dépenses d'administration générale des ministères sont obtenues à partir des « jaunes budgétaires environnement ». Sont écartées :

- les dépenses déjà incluses dans d'autres domaines : dépenses de la direction de la nature et des paysages (Medd) et du ministère chargé de l'Agriculture affectées au compte de la biodiversité et des paysages, dépenses du ministère de la Recherche affectées au compte de la R&D, transferts aux organismes publics pris en compte dans d'autres domaines ;
- les dépenses non considérées comme « d'administration générale » : dépenses liées à l'Erika, à la destruction d'anciennes armes chimiques, des subventions pour les transports en commun en site propre.

#### *Les établissements publics*

Le compte reprend d'une part les dépenses de fonctionnement des agences de l'Eau et de l'Ademe – hors crédits d'interventions affectés à des comptes de domaines spécifiques – et d'autre part, l'ensemble des dépenses de l'Ifen, de l'Ineris et de l'Afsset. Les agences de l'Eau sont classées par la Comptabilité nationale en « organes divers d'administration locale » (Odal). Les autres établissements font partie des « organes divers d'administration centrale » (Odac).



## Données chiffrées

## La dépense nationale d'administration générale de l'environnement

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Dépense courante	717	1 129	1 377	1 496	1 715	1 797	1 877	7,1 %	4,8 %	4,4 %
Dépense en capital	167	243	303	300	298	296	349	5,4 %	-0,8 %	17,9 %
<b>Total administrations publiques</b>	<b>884</b>	<b>1 372</b>	<b>1 680</b>	<b>1 796</b>	<b>2 013</b>	<b>2 093</b>	<b>2 226</b>	<b>6,8 %</b>	<b>4,0 %</b>	<b>6,4 %</b>
Administrations publiques centrales	318	543	658	732	794	792	889	7,6 %	-0,3 %	12,2 %
Administrations publiques locales	566	828	1 022	1 064	1 219	1 301	1 337	6,3 %	6,7 %	2,8 %
- dont collectivités locales	447	623	792	825	967	1 037	1 084	6,5 %	7,2 %	4,5 %

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

# LES DOSSIERS



## L'INVESTISSEMENT SOUTIENT LA CROISSANCE DE LA DÉPENSE DE MOBILISATION DE LA RESSOURCE EN EAU

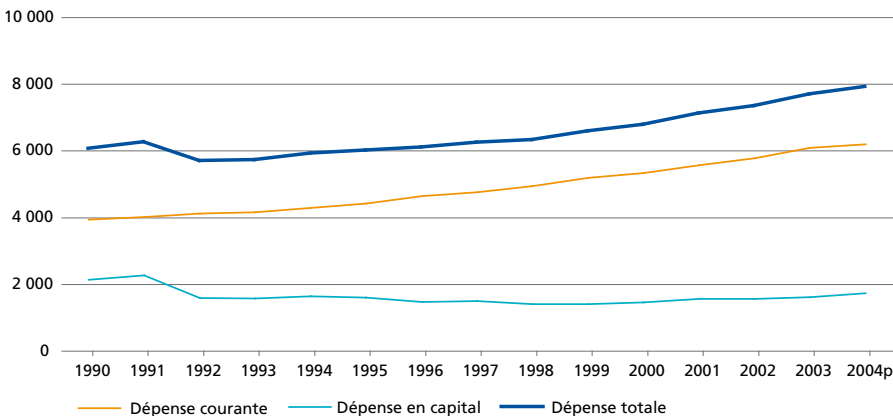
Les résultats 2004 indiquent une hausse modérée de la dépense totale de 3 %. La croissance de la dépense courante a été particulièrement faible (+1,8 %), mais l'investissement a connu une réelle reprise (+7,8 %).

La dépense de mobilisation de la ressource en eau comprend les activités se rapportant aux ouvrages de mobilisation, aux adductions et amenées d'eau, aux usines de traitement de potabilisation, aux infrastructures de stockage et d'accumulation et aux réseaux de distribution d'eau. Ce n'est pas une dépense de protection de l'environnement, mais d'exploitation d'une ressource naturelle. Son montant est toutefois lié à la qualité du milieu : plus la ressource en eau est polluée, plus les traitements sont complexes et coûteux. La production est assurée soit par des administrations publiques – régies pour l'alimentation en eau potable –, soit par des entreprises auxquelles le service est délégué en affermage ou en concession. Elles approvisionnent en eau les ménages (consommation finale) et les autres usagers raccordés (consommation intermédiaire) : artisans, commerçants, industries, entreprises de BTP, services publics... Faute de données suffisantes, la dépense pour l'irrigation n'est pas intégrée, ni celle relative à la gestion des systèmes individuels (industries et ménages non raccordés).

### Ralentissement de la dépense courante mais reprise de l'investissement en 2004

Près de 8 milliards d'euros pour le prélèvement et la distribution d'eau en 2004

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

La dépense totale s'est élevée à 7,9 milliards d'euros en 2004, dont plus des trois quarts ont été consacrés à la dépense courante. Celle-ci correspond à la consommation des ménages et des entreprises raccordés aux réseaux de distribution d'eau.

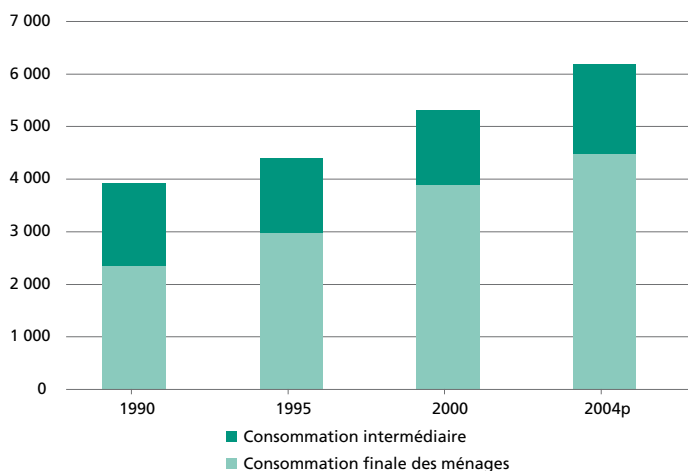
Sur la période 1990-2004, la croissance annuelle de la dépense totale a été de l'ordre de 2 % en moyenne. Le rythme assez faible du début des années quatre-vingt-dix a été suivi d'une accélération à partir de 1998 qui a maintenu jusqu'en 2003 un rythme de croissance de l'ordre de 4 % à 5 % par an. Le résultat de 2004 marque un ralentissement, avec une hausse de 3 %.

### La consommation des ménages tient une place croissante dans la dépense courante

En 2004, Le montant de la dépense courante s'est établi à 6,2 milliards d'euros. Cette dépense se répartit entre la consommation finale en eau des ménages pour un montant de 4,5 milliards d'euros et les consommations intermédiaires des entreprises et des autres unités productives s'élevant à 1,7 milliard d'euros.

### Progression de la consommation finale des ménages dans la dépense courante

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

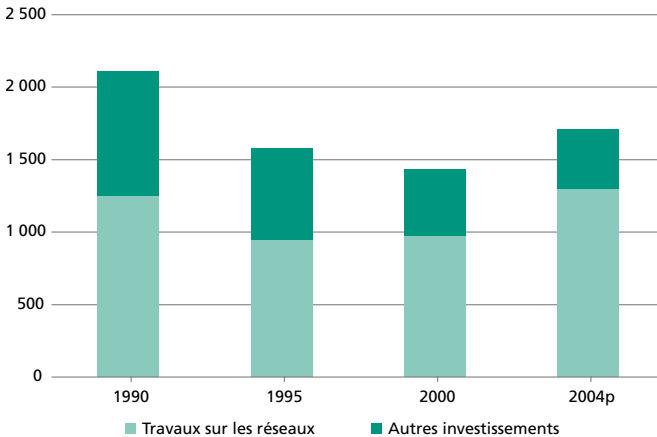
Sur la période 1990-2004, la dépense courante a augmenté de 3,3 % en moyenne annuelle. La consommation finale des ménages s'est accrue de 4,7 % par an en moyenne pendant que la consommation intermédiaire des entreprises et des administrations restait stable (+0,6 %). Les volumes vendus ont été constants sur la période, avec une moyenne de 4 milliards de m<sup>3</sup> par an. En 2003, année de canicule, la consommation d'eau s'est sensiblement accrue (+5,4 %). En particulier, la consommation des entreprises a enregistré une forte augmentation (+8,7 %), qui a été suivie d'un recul de 2,4 % en 2004.

### *L'investissement dans les réseaux en forte progression depuis 2000*

En 2004, la dépense en capital s'est élevée à 1,7 milliard d'euros, en forte hausse par rapport à 2003 (+7,8 %). Les travaux de renouvellement et d'extension de réseaux, qui représentent un peu moins des deux tiers de la dépense, ont augmenté de plus de 8 %. Les autres travaux (réalisation de captages, usines de traitement pour l'eau potable) ont progressé pour leur part de 6 %.

#### Reprise des investissements en 2004

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

D'importants investissements ont été réalisés au début des années quatre-vingt-dix, avec 2,1 milliards d'euros en 1990 (valeur la plus haute de la période en euros courants). Depuis 1990, la valeur de la dépense en capital a été affectée par des variations de prix. Ce fut notamment le cas en 1992 pour les canalisations dont le prix a sensiblement baissé, contribuant au recul de la valeur des investissements. Les fluctuations observées de la dépense ne reflètent donc pas uniquement les variations des réalisations physiques d'infrastructures.

Après une période 1996-1999 de relative stabilité, une nette reprise des investissements s'est manifestée en 2000, poursuivie en 2001 (+5,4 %), en 2002 (+1,4 %), en 2003 (+2,8 %) et s'est accélérée en 2004 (+7,8 %). Jusqu'en 2000, les dépenses de travaux sur les réseaux d'adduction ou sur les activités de production d'eau potable ont évolué parallèlement. Depuis, les travaux sur les réseaux ont soutenu un rythme élevé de dépenses, alors que les investissements de production ont régressé jusqu'en 2003 avant de repartir à la hausse en 2004.

En 2001, l'enquête Ifen-Scees recensait 18,7 millions de branchements. Elle mettait en évidence que le linéaire des réseaux de distribution d'eau potable était passé de 792 000 km en 1998 à 856 000 km en 2001. Les linéaires de réseaux remplacés sont également passés de 4 700 à 7 900 km entre 1998 et 2001.

La mise en œuvre de la directive européenne « plomb » de 1998 explique également en partie cette hausse des investissements qui devrait se poursuivre dans les prochaines années.

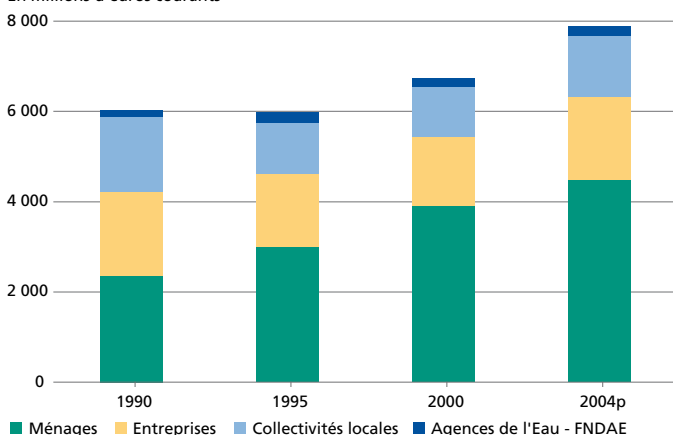
## Le financement des systèmes collectifs de distribution d'eau

Le financement est directement lié à la consommation. Plus des trois quarts de la dépense sont financés par les ménages et les entreprises non spécialisées.

Les régies des administrations publiques spécialisées (communes et établissements publics de coopération intercommunale) financent la plus grosse partie de la dépense en capital, assurant la maîtrise d'ouvrage des travaux correspondants.

### Part prépondérante des ménages et des entreprises non spécialisées dans le financement de la dépense

En millions d'euros courants



Note : p = provisoire.

Source : Ifen.

Durant la période 1997-2004, les communes et les groupements intercommunaux ont contribué de façon croissante au financement de la dépense totale.

Les dépenses en services publics locaux de distribution d'eau financées par les ménages et les entreprises correspondent aux charges couvertes par les recettes issues du paiement de ces services au prix de l'eau en vigueur selon leurs volumes facturés.

Les dépenses financées par les collectivités locales correspondent à la part des travaux non subventionnés et non répercutés sur le prix de l'eau à la charge des entreprises et des ménages. Quant aux dépenses financées par les agences de l'Eau et le FNDAE, elles ne comprennent que les subventions aux seuls investissements ou aides en capital à la réalisation des travaux.

## ANNEXE

## Données chiffrées

## La dépense de prélèvement et de distribution d'eau (systèmes collectifs)

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Dépense courante	3 917	4 403	5 314	5 542	5 760	6 070	6 176	3,3 %	5,4 %	1,8 %
Dépense en capital	2 110	1 574	1 435	1 545	1 547	1 590	1 714	-1,5 %	2,8 %	7,8 %
- dont acquisitions de terrains			12	18	11	11	12	so	0,3 %	2,3 %
<b>Total</b>	<b>6 027</b>	<b>5 977</b>	<b>6 750</b>	<b>7 087</b>	<b>7 307</b>	<b>7 660</b>	<b>7 890</b>	<b>1,9 %</b>	<b>4,8 %</b>	<b>3,0 %</b>

Note : p = données provisoire, so = sans objet.

Source : Ifen.

## La dépense courante de gestion des services collectifs de mobilisation de la ressource en eau

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Consommation finale	2 355	2 993	3 902	4 040	4 165	4 335	4 483	4,7 %	4,1 %	3,4 %
Consommation intermédiaire	1 562	1 410	1 412	1 502	1 596	1 735	1 693	0,6 %	8,7 %	-2,4 %
<b>Total</b>	<b>3 917</b>	<b>4 403</b>	<b>5 314</b>	<b>5 542</b>	<b>5 760</b>	<b>6 070</b>	<b>6 176</b>	<b>3,3 %</b>	<b>5,4 %</b>	<b>1,8 %</b>

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

## La dépense en capital pour les services collectifs de mobilisation de la ressource en eau

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Réseaux	1 248	945	976	1 090	1 150	1 200	1 300	0,3 %	4,3 %	8,3 %
Autres	863	629	460	455	397	390	414	-5,1 %	-1,8 %	6,2 %
- dont acquisitions de terrains			12	18	11	11	12	so	0,3 %	2,3 %
<b>Total</b>	<b>2 110</b>	<b>1 574</b>	<b>1 435</b>	<b>1 545</b>	<b>1 547</b>	<b>1 590</b>	<b>1 714</b>	<b>-1,5 %</b>	<b>2,8 %</b>	<b>7,8 %</b>

Note : p = données provisoire, so = sans objet.

Source : Ifen.

## La production de services collectifs de mobilisation de la ressource en eau

en millions d'euros courants (hors TVA)	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Entreprises spécialisées	2 722	3 381	4 367	4 595	4 794	4 930	4 962	4,4 %	2,9 %	0,6 %
APU spécialisées	1 766	1 643	1 677	1 713	1 765	1 999	2 064	1,1 %	13,3 %	3,3 %
<b>Total</b>	<b>4 489</b>	<b>5 024</b>	<b>6 045</b>	<b>6 308</b>	<b>6 559</b>	<b>6 930</b>	<b>7 026</b>	<b>3,3 %</b>	<b>5,7 %</b>	<b>1,4 %</b>

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.



### Le financement de la dépense de mobilisation de la ressource en eau (services collectifs)

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen ( % )		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Ménages	2 355	2 993	3 902	4 040	4 165	4 335	4 483	4,7 %	4,1 %	3,4 %
Entreprises non spécialisées (1)	1 562	1 410	1 412	1 502	1 596	1 735	1 693	0,6 %	8,7 %	-2,4 %
Producteurs spécialisés (2)	1 841	1 213	1 068	1 153	1 126	1 220	1 303	-2,4 %	8,3 %	6,9 %
- municipalités et EPCI	1 542	990	957	1 006	1 012	1 102	1 145	-2,1 %	8,9 %	3,9 %
- entreprises spécialisées	299	223	111	147	114	118	158	-4,4 %	3,4 %	34,3 %
APU	269	361	368	392	421	370	411	3,1 %	-12,0 %	11,0 %
<b>Total</b>	<b>6 027</b>	<b>5 977</b>	<b>6 750</b>	<b>7 087</b>	<b>7 307</b>	<b>7 660</b>	<b>7 890</b>	<b>1,9 %</b>	<b>4,8 %</b>	<b>3,0 %</b>

Note : p = données provisoires.

(1) : ensemble des entreprises, à l'exclusion des entreprises spécialisées dans l'adduction en eau potable (entreprises délégataires).

(2) : services d'adduction en eau potable des collectivités locales et entreprises délégataires.

Source : Ifen.

### Les aides en matière de prélèvements et de distribution d'eau

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen ( % )		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Agences de l'Eau	91	154	134	139	155	148	170	4,6 %	-4,5 %	15,1 %
Départements et régions	115	134	166	180	190	200	210	4,4 %	5,2 %	4,9 %
FNDAE	63	73	68	73	75	22	31	-5,0 %	-70,8 %	38,9 %
<b>Total</b>	<b>269</b>	<b>361</b>	<b>368</b>	<b>392</b>	<b>421</b>	<b>370</b>	<b>411</b>	<b>3,1 %</b>	<b>-12,0 %</b>	<b>11,0 %</b>

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

## LA HAUSSE DES COURS DES MÉTAUX FERREUX TRÈS FAVORABLE À LA RÉCUPÉRATION EN 2004

L'année 2004 a été très favorable pour le secteur de la récupération. L'activité a bénéficié d'une très forte hausse des cours des matériaux, principalement des métaux ferreux. Parallèlement, les tonnages de produits issus de la récupération ont progressé de 6 %. La demande intérieure s'est accrue de 29 % et l'excédent commercial a doublé. La réglementation s'est renforcée et a ouvert la perspective de nouveaux marchés. La valorisation des produits en fin de vie a continué à progresser.

La récupération correspond à la réintégration d'un déchet dans le circuit économique. Elle est réalisée soit par les entreprises du secteur de la récupération (secteur 37 de la NAF) soit, comme activité secondaire, par d'autres entreprises.

### Croissance exceptionnelle du secteur de la récupération

Début 2004, environ 4 000 entreprises sont intervenues dans le secteur de la récupération. Parmi elles, beaucoup sont de petites unités (3 030 ont moins de six salariés). Mais la structure du parc tend à évoluer au profit des plus grandes entreprises, même si le nombre d'entreprises comptant plus de vingt salariés n'a pas augmenté en 2004. La diversification des activités des professionnels s'est poursuivie. Ce phénomène a continué à être plus marqué pour les entreprises récupérant principalement des matériaux métalliques, les trois quarts d'entre elles exerçant désormais au moins deux activités de récupération.

#### *La ferraille est le moteur de la croissance*

Selon la Fédérec<sup>1</sup>, les professionnels ont collecté 39 millions de tonnes de matières recyclables en 2004, soit une hausse de 6 % par rapport à 2003. Au final, 84 % de ces matériaux ont pu être effectivement recyclés. Le reste a été mis en décharge, incinéré ou broyé. La part détruite, qui avait fortement diminué dans les années 1999 à 2002, s'est stabilisée à 16 % du volume collecté.

Les quantités traitées puis vendues en 2004 ont augmenté de 6 %. Le chiffre d'affaires de la profession a progressé de 25 %. Cette évolution est due principalement à la hausse des cours des matières recyclées, en particulier ceux des ferrailles.

La situation s'est avérée particulièrement favorable en 2004 pour les ferrailles et les produits issus des véhicules hors d'usage. La collecte de déchets ferreux a augmenté de 8 % et les

1. Fédération de la récupération, du recyclage et de la valorisation regroupant au 31 décembre 2004 environ 2700 professionnels de la récupération et du commerce en gros de déchets.

exportations de 10,5 %. Les cours ont connu une hausse spectaculaire qui n'aura sans doute pas maintenu ce rythme en 2005. Le chiffre d'affaires a progressé de façon exceptionnelle (+70 %).

La situation a été également très favorable pour les métaux non ferreux dont l'activité a été favorisée par des hausses de cours importantes.

La conjoncture a été bien orientée pour les matières plastiques, les palettes de bois et les déchets banals en mélange. Le cours du plastique a bénéficié des incertitudes sur les prix des hydrocarbures. Alors que les volumes collectés sont restés stables, le chiffre d'affaires a augmenté, en particulier grâce aux exportations. Pour les palettes de bois et les déchets banals en mélange, les volumes collectés et le chiffre d'affaires des professionnels ont augmenté de plus de 5 %.

La conjoncture a été mitigée pour le verre dont les volumes collectés, principalement des emballages, ont légèrement baissé. Plus de la moitié du verre est fabriqué à partir du calcin (issu du verre recyclé) mais ce taux plafonne. Des progrès du recyclage du verre passeraient par la séparation entre les verres incolores et les verres de couleur.

La collecte du papier-carton usagé a continué à progresser rapidement. En 2004, celle des entreprises adhérentes à la Federec a progressé de 5 %. La même année, la production française de papier-carton a été de 10,2 millions de tonnes dont 58 % à partir de matières recyclées. Compte tenu des importations de papier-carton, les quantités mises sur le marché excèdent les besoins de la production nationale. Les exportations ont fourni un débouché apprécié. Ces excédents ont généré des pressions à la baisse sur les prix et le chiffre d'affaires du secteur a diminué pour la deuxième année consécutive.

La collecte du textile, concurrencée par les friperies et subissant des hausses des coûts de production, a connu une situation critique. Malgré une légère hausse des quantités de textiles collectés, le chiffre d'affaires a continué à baisser.

### *La production du secteur a augmenté de 23 % en 2004*

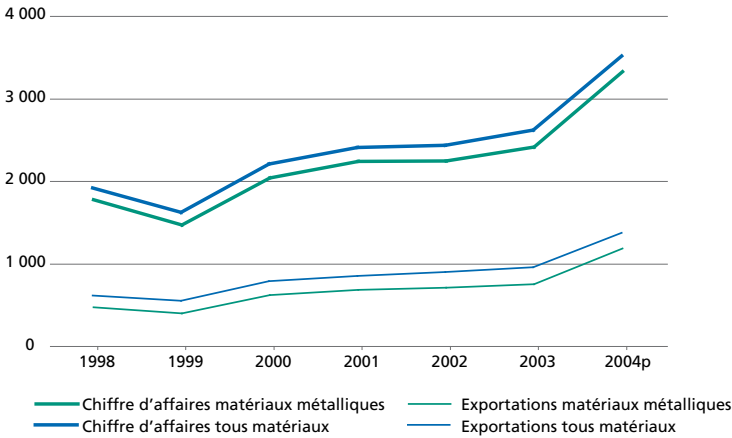
Ainsi, la production des entreprises de plus de vingt salariés a connu une croissance forte en 2003 et exceptionnelle en 2004<sup>2</sup>. Cette évolution a été principalement due à une envolée des prix pour les matières métalliques. Le chiffre d'affaires des entreprises de ce sous-secteur a augmenté de 36 % en 2004 et les exportations de près de 50 %.

Les autres domaines de la récupération recouvrent des produits très variés : papier-carton, verre, bois, matières plastiques, pneus, démantèlement de navires ou d'avions. L'équarrissage en fait également partie. Ces différentes activités ont connu des conjonctures très variables. L'ensemble a enregistré une légère baisse de chiffre d'affaires qui serait due à une diminution des prix de plusieurs produits.

2. Selon le fichier Suse de l'Insee retraçant les données comptables des entreprises soumises au régime des bénéficiaires industriels et commerciaux, le chiffre d'affaires des entreprises de moins de vingt salariés représentait 36 % du chiffre d'affaires total du secteur en 2003.

## Hausse importante du chiffre d'affaires dans le secteur de la récupération en 2004

En millions d'euros courants



Source : Sessi, enquête annuelle d'entreprise (entreprises de plus de vingt salariés seulement).

## La dépense de récupération en forte hausse en 2004

D'autres entreprises que celles du secteur de la récupération exercent, à titre secondaire, cette activité. Les professionnels de la gestion des déchets ménagers notamment tiennent une place importante dans le recyclage et la valorisation des emballages. Leur activité secondaire de récupération consiste à vendre du compost ou des matériaux récupérés à partir du tri ou de la collecte séparative (cf. *chapitre déchets, encadré sur la collecte des emballages*).

La branche comprend les activités principales et secondaires de la récupération. L'évaluation de sa production a fait l'objet, à l'occasion du changement de base de la Comptabilité nationale, d'une sensible révision à la baisse. La production totale des activités de récupération est estimée à 6,3 milliards d'euros en 2004<sup>3</sup>. En valeur, l'activité a progressé de 35 % en 2004 et de 14 % l'année précédente. Ce sont surtout les prix élevés des matières métalliques qui ont entraîné cette forte croissance.

### La dépense courante a atteint 5,25 milliards d'euros en 2004

La dépense courante nationale correspond à l'utilisation des produits de la récupération par les unités résidentes. La production exportée n'en fait donc pas partie tandis que les importations y sont intégrées. Le solde du commerce extérieur est largement excédentaire depuis plusieurs années grâce aux ventes de matériaux de récupération tels que la fonte, l'acier, le cuivre,

3. Certaines entreprises récupèrent et recyclent leurs propres déchets et les réintègrent dans leur processus de production. Cette activité « auxiliaire » de récupération n'est pas prise en compte.

l'aluminium, quelques autres métaux et les matières plastiques. En 2004, l'excédent commercial a doublé et s'élève à 1 015 millions d'euros. Cette hausse est surtout due à des prix très favorables, en particulier pour les ferrailles, le cuivre et le plomb.

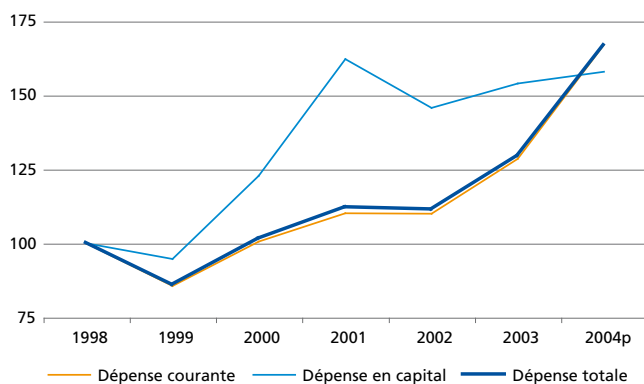
La dépense courante de récupération est estimée à 5 248 millions d'euros en 2004<sup>4</sup>. Après avoir stagné en 2001 et 2002, elle s'est accrue de 17 % en 2003, puis de 30 % en 2004.

Les entreprises de plus de vingt salariés ont investi 193 millions d'euros<sup>5</sup> en 2004, soit une hausse de 2,6 % par rapport à l'année 2003. Les investissements ont augmenté dans la récupération des métaux alors qu'ils ont diminué assez nettement pour les autres matériaux.

Au total, la dépense nationale est évaluée à 5 441 millions d'euros en 2004. Elle est composée presque totalement de dépenses courantes dans cette activité et ne comprend pas les investissements des petites entreprises. Elle avait peu évolué en 2001 et en 2002, puis elle a progressé de plus de 16 % en 2003 et de 29 % en 2004.

### La dépense nationale de récupération a progressé fortement depuis 2002

Indice base 100 en 1998



Source : Ifen, d'après Insee et Sessi.

Le secteur de la récupération s'est financé par lui-même. Il n'a pratiquement plus reçu d'aides de l'Ademe qui a davantage orienté son action vers la valorisation des déchets verts ou le tri en amont.

4. Les mouvements de stocks, assez faibles selon la Federec, ne font pas l'objet d'estimation.

5. Pour l'investissement, les données relatives aux plus petites entreprises du secteur ne sont pas disponibles, non plus que le passage du secteur à la branche. Les données disponibles en 2003 sur l'investissement de toutes les entreprises du secteur soumises au régime des bénéfices industriels ou commerciaux indiquaient 335 millions contre 197 millions pour les seules entreprises de plus de vingt salariés.

## Développement des filières sous l'impulsion des différentes politiques

La transcription en droit français de nouvelles directives européennes stimule le recyclage des produits en fin de vie et permet le développement des filières liées à leur récupération. La politique actuelle de l'État encourage toutes les formes de recyclage. Ainsi la collecte des piles et accumulateurs s'est accrue rapidement. Selon l'Ademe, le taux de collecte apparent des piles est passé de 17 % en 2001 à 32 % en 2004. Les producteurs de pneus sont responsables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 (conformément au décret du 24 décembre 2002) de l'élimination des pneus usagés de moins de 1 400 mm. Les débouchés des pneus usagés se sont développés, que ce soient la production de poudrettes, la réutilisation pour les travaux publics ou pour la combustion des cimenteries. Les deux tiers seraient ainsi recyclés.

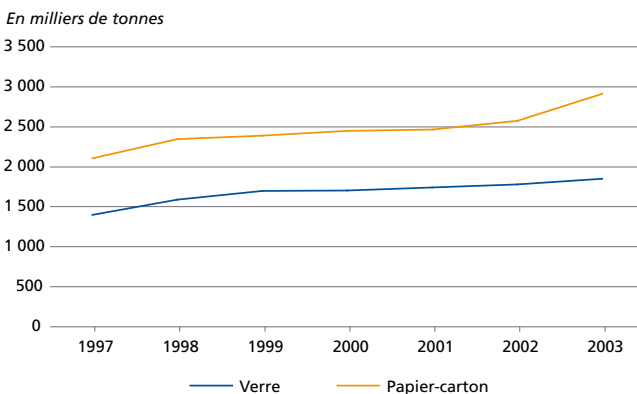
Pour les véhicules hors d'usage (VHU), des arrêtés relatifs à la construction des véhicules et à leur élimination ont complété le décret du 1<sup>er</sup> août 2003 sur les taux de réemploi et de recyclage des véhicules usagés. Les métaux qui représentent près des trois quarts du poids des véhicules ont bénéficié de prix très avantageux en 2004.

La directive européenne 2002/96/CE comporte des objectifs sur le taux de valorisation, en masse, de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). La filière correspondante s'est organisée pour la transposition de cette directive en 2005.

### La valorisation des emballages a continué à progresser

Le poids des emballages mis sur le marché s'est stabilisé depuis l'année 2000. Cette tendance s'explique en grande partie par la progression des emballages plastiques plus légers. Selon l'Ademe, 12,3 millions de tonnes d'emballages ont été mis sur le marché en 2003. La collecte

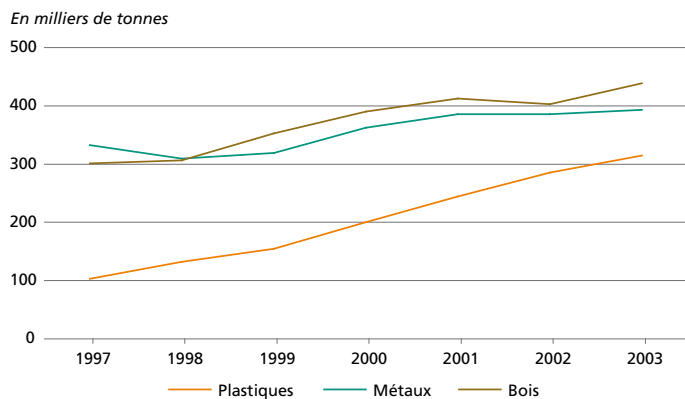
### Emballages (ménagers et non ménagers) : progression du recyclage du papier-carton...



Source : Ademe.

sélective a permis la récupération de 7,8 millions de tonnes. Les quantités collectées ont progressé de 2,6 % en 2003 contre 5 % en 2002. La hausse a été plus rapide pour les plastiques et les papiers-cartons.

### ...et du recyclage du plastique



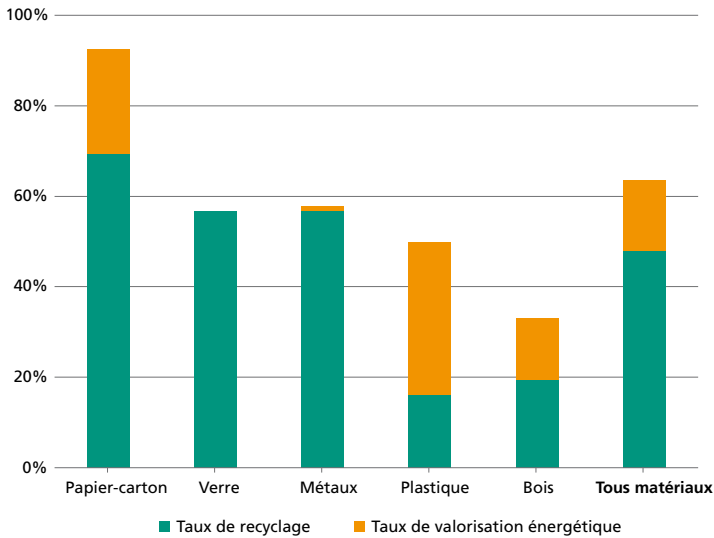
Source : Ademe.

Les emballages ménagers représentaient 38 % du tonnage des emballages collectés en 2003. La progression de leur collecte a ralenti nettement depuis quelques années ; les tonnages collectés ont augmenté de 3 % seulement en 2004 et 2003 contre 6,5 % en 2002 et 9 % en 2001. Ces évolutions sont à relier à des phénomènes multiples : une conjoncture économique médiocre couplée aux politiques de prévention des emballages et au fait que le territoire national est désormais bien couvert par les collectes sélectives.

Sur les 7,8 millions de tonnes d'emballages collectés, 5,9 millions ont été recyclés et 1,9 million a donné lieu à une production d'énergie. En 2003, le recyclage a fortement progressé (+8,5 % en tonnage) au détriment de la valorisation énergétique (-6,5 %).

Le taux de recyclage et celui de l'ensemble de la valorisation se sont accrus sensiblement en 2003. La nouvelle directive 2004/12/CE du 11 février 2004 a donné des objectifs de valorisation à atteindre fin 2008 pour chacun des matériaux et un objectif global de recyclage de 55 % du tonnage d'emballages collectés.

## Le taux de recyclage et de valorisation des emballages en 2003



Source : Ademe.

Des objectifs plus ambitieux de recyclage ont été également fixés lors du réagrement des sociétés Adelphi et Eco-Emballages (*cf. chapitre déchets, encadré sur la collecte des emballages*). En 2003, presque 64 % des matériaux ont été valorisés dont 48 % pour le recyclage et 16 % pour la production d'énergie. Les objectifs de la directive européenne de février 2004 sont d'ores et déjà atteints pour le papier-carton, le verre, les métaux et le bois.



## ANNEXES

### Méthodologie

#### Définitions

L'activité de récupération intervient après le stade de la collecte en parallèle avec « l'élimination ».

Une fois « récupéré », un déchet peut être valorisé de plusieurs façons :

- la réutilisation, c'est-à-dire, « *la remise sur le marché sans transformation, d'un déchet avec un usage analogue à celui de sa première utilisation* » : le déchet devient un bien d'occasion ;
- la rénovation, ou « *réutilisation d'un déchet avec un usage analogue à celui de sa première utilisation, après transformation par un procédé physique ou chimique ayant pour but de lui redonner les caractéristiques perdues* ». La rénovation comprend la réparation, la restauration, la régénération. Cette dernière suit un processus industriel tout à fait spécifique.
- le recyclage ou « *réintroduction d'un déchet dans le cycle de production en remplacement d'un intrant* ».

Les activités de récupération et de valorisation des déchets sont des productions de type industriel. La rénovation et le recyclage viennent en aval de la récupération. L'énergie produite à partir de l'incinération de déchets (comme les ordures ménagères) est considérée comme un produit « lié » de la filière traitement des déchets et non comme un produit issu de l'activité « récupération ».

#### Les sources et méthodes

Les enquêtes annuelles d'entreprises sont la source principale de la connaissance de l'activité de ce secteur. La récupération correspond à la division 37 de la NAF (nomenclature d'activités française). L'enquête est réalisée par le Sessi et porte sur les entreprises de plus de vingt salariés.

Pour passer du secteur à la branche, on ajoutait, jusqu'en 1997, 4 % de produits de récupération venant d'entreprises d'autres secteurs (c'est-à-dire la production secondaire). Cette proportion a été réévaluée à 5 % de la production du secteur à partir de 1998.

Cette production est essentiellement le fait des entreprises des secteurs suivants :

- |  |                 |
|--|-----------------|
| - assainissement, voirie et gestion des déchets    | NAF 90A à 90C   |
| - production de métaux non ferreux                 | NAF 27.4        |
| - commerce de gros de déchets et débris            | NAF 74.6 à 74.8 |
| - transports ferroviaires                          | NAF 60.1        |
| - sidérurgie et première transformation de l'acier | NAF 27.1 à 27.3 |

## Données chiffrées

### De la production du secteur à la dépense nationale de récupération

en millions d'euros courants	1996	2000	2001	2002	2003sd	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
							2004/1996	2003/2002	2004/2003
Production de la branche (1)	2 937	3 602	3 916	4 030	4 593	6 263	9,9 %	14,0 %	36,4 %
Balance commerciale (2)	364	442	457	576	559	1 015	13,7 %	-3,0 %	81,7 %
Dépense courante (3)	2 573	3 160	3 459	3 454	4 034	5 248	9,3 %	16,8 %	30,1 %
Dépense en capital (4)	nd	150	198	178	188	193	so	5,6 %	2,6 %
- dont matières métalliques	nd	90	127	85	95	110	so	11,8 %	15,4 %
- dont matières non métalliques	nd	60	71	93	93	83	so	0,0 %	-10,4 %
<b>Dépense totale (5)</b>	<b>nd</b>	<b>3 310</b>	<b>3 657</b>	<b>3 632</b>	<b>4 222</b>	<b>5 441</b>	<b>so</b>	<b>16,2 %</b>	<b>28,9 %</b>

Note : sd = semi-définitif, p = provisoire, nd = non disponible, so = sans objet.

(1) Source : Insee, Comptes nationaux (ERE).

(2) Source : Douanes (DGDDI).

(3) Production de la branche - balance commerciale.

(4) Source : Sessi, Enquête annuelle d'entreprise (entreprises de plus de vingt salariés).

(5) La dépense totale ne comprend pas les investissements des entreprises de moins de vingt salariés.

### La structure des ventes des entreprises de récupération (NAF 37)

en millions d'euros courants	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1998	2003/2002	2004/2003
Chiffre d'affaires	1 766	1 462	2 032	2 232	2 238	2 405	3 319	11,1 %	7,5 %	38,0 %
Exportations	462	390	612	676	700	746	1 175	16,8 %	6,6 %	57,5 %
Part des exportations dans le CA (en %)	26 %	27 %	30 %	30,3 %	31,3 %	31,0 %	35,4 %			

Note : p = données provisoires.

Source : Sessi, Enquête annuelle d'entreprise (entreprises de plus de vingt salariés).

### L'activité des récupérateurs de matériaux non métalliques

en millions d'euros courants	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1998	2003/2002	2004/2003
Chiffre d'affaires	732	718	987	993	1 188	1 314	1 260	9,5 %	10,6 %	-4,1 %
Exportations	136	144	159	159	181	194	182	4,9 %	7,2 %	-6,2 %
Part des exportations dans le CA (en %)	19 %	20 %	17 %	16,0 %	15,2 %	14,8 %	14,4 %			

Note : p = données provisoires.

Source : Sessi, Enquête annuelle d'entreprise (entreprises de plus de vingt salariés).



## CADRE DE VIE : RALENTISSEMENT DES DÉPENSES POUR LA GESTION DES ESPACES VERTS

L'entretien et la réalisation d'espaces verts ainsi que le fleurissement des villes et villages réalisés par les communes ou leurs groupements ont généré une dépense de 3,1 milliards d'euros en 2004. Après avoir vivement progressé depuis 2000, elle ralentit en 2004 avec une croissance de 3 %.

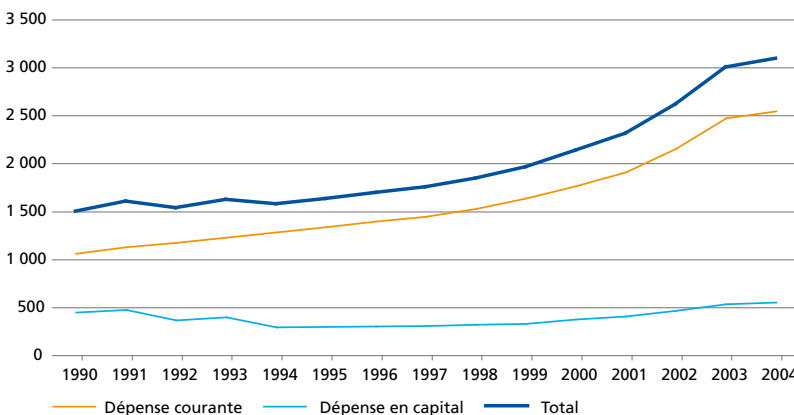
Les espaces verts sont une composante importante du cadre de vie. Dans son acception la plus courante, la notion de cadre de vie comprend des activités aussi variées que la propreté urbaine, la gestion des déchets, la qualité de l'air ou le bruit. Mais ces activités sont déjà traitées dans les principaux domaines qui composent la protection de l'environnement, telle que définie par le cadre comptable du SERIEE<sup>1</sup>. Aussi, le champ du domaine « espaces verts » de ce rapport se limite aux actions des collectivités locales en matière d'aménagement, restructuration et entretien des espaces verts urbains.

L'évaluation comptable de ces interventions repose sur la fonction 823 « Espaces verts urbains » des comptes des communes et de leurs groupements.

Les dépenses d'amélioration du cadre de vie se sont élevées à 3,1 milliards d'euros en 2004. Elles se sont stabilisées, avec une progression de 3 % seulement en 2004 alors qu'elles avaient progressé de près de 14 % en 2003. Les communes assurent l'essentiel des interventions pour

### Sensible ralentissement des dépenses de gestion des espaces verts

En millions d'euros courants



Source : Ifen, d'après la direction générale de la comptabilité publique.

1. Le système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement (SERIEE) définit le champ de la protection de l'environnement à partir de neuf domaines. Le cadre de vie n'en fait pas partie.

la gestion des espaces verts urbains. Ce type d'action est en effet rarement délégué aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Les charges de personnel constituent la majeure partie des dépenses. Plus de 80 % des dépenses du cadre de vie sont relatives au fonctionnement des services municipaux.

## ANNEXE

### Données chiffrées

#### La dépense d'amélioration du cadre de vie

en millions d'euros courants	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004p	Taux de variation annuel moyen (%)		
								2004/1990	2003/2002	2004/2003
Valeur de la production	1 052	1 330	1 756	1 902	2 147	2 467	2 538	6,5 %	14,9 %	2,9 %
Dépense en capital	438	291	368	398	457	526	546	1,6 %	15,1 %	3,8 %
- dont acquisitions de terrains	11	7	9	10	11	14	14	1,8 %	33,3 %	0,0 %
<b>Total</b>	<b>1 490</b>	<b>1 621</b>	<b>2 124</b>	<b>2 300</b>	<b>2 605</b>	<b>2 993</b>	<b>3 084</b>	<b>5,3 %</b>	<b>14,9 %</b>	<b>3,0 %</b>

Note : p = données provisoires.

Source : Ifen.

## RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DE L'EMPLOI ENVIRONNEMENTAL

Les premières estimations 2004 du nombre d'emplois directement liés à l'environnement font état d'une croissance plus faible que celle des années précédentes (+0,9 %), soit environ 3 300 nouveaux emplois. Sur la même période, l'emploi intérieur, en équivalent temps plein, a connu une baisse de 0,1 %. La croissance de l'activité ne s'est pas totalement répercutée sur l'emploi du fait des gains de productivité enregistrés dans certains domaines. L'environnement aurait employé 370 500 personnes en 2004<sup>1</sup>, ce qui représente 1,5 % de l'emploi intérieur. Les domaines ayant enregistré les plus fortes créations d'emploi sont le secteur des déchets (+2 700), la récupération (+1 400) ainsi que la gestion de l'eau potable (+1 400). Ce ralentissement de l'augmentation de l'emploi pourrait signifier que les grandes réglementations mises en places depuis la fin des années quatre-vingt-dix autour de la gestion des déchets et des eaux usées ont dorénavant fourni l'essentiel de leurs effets en terme d'activité économique et donc d'emploi. En 2004, les nouvelles directives, concernant l'assainissement autonome des ménages et la gestion des produits en fin de vie, potentiellement créatrices d'activités, n'étaient pas encore pleinement rentrées en application.

En 2004, le nombre d'emplois environnementaux en France est estimé à environ 370 500. Il a connu une légère augmentation, +0,9 % sur un an, soit environ 3 300 emplois de plus qu'en 2003. Il s'agit d'emplois liés aux activités environnementales ou induites par celles-ci. Tous ne correspondent pas à des métiers environnementaux ; ils ne nécessitent pas obligatoirement une formation spécifique à l'environnement.

Les activités de stricte protection de l'environnement ont totalisé 61 % des emplois estimés. L'évaluation comprend aussi la production et distribution d'eau potable, la récupération et l'amélioration du cadre de vie, toutes trois fortement liées à l'environnement.

La hausse de 0,9 % enregistrée en 2004 est inférieure à la croissance annuelle moyenne sur la période 1997-2004 (+2,9 %). Elle est la conséquence à la fois d'une augmentation sensible de la dépense à prix courant (+6,4 % sur l'ensemble des activités liées à l'environnement) et de la faible croissance de la productivité apparente du travail<sup>2</sup> observée dans la plupart des secteurs de l'environnement. Cela est particulièrement vrai dans les « services » comme la collecte et le

1. Cette estimation ne peut être comparée aux chiffres publiés dans les éditions précédentes en raison, notamment, du changement de base des comptes nationaux (passage en base 2000).

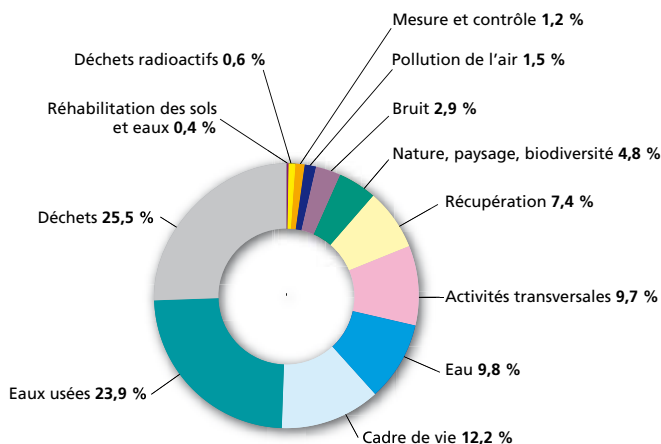
2. La productivité apparente du travail est ici mesurée par le rapport de la production, évaluée à prix courant, à l'effectif moyen, en équivalent temps plein, employé dans l'année. L'application de cette « productivité » à prix courant à la dépense, elle-même mesurée à prix courant, élimine l'effet prix dans l'estimation de l'emploi. Ainsi en 2004, le domaine de la récupération a connu une hausse de +28,9 % de la dépense. Parallèlement, la productivité apparente du secteur a augmenté de 24,7 % d'après l'enquête annuelle d'entreprise.

transport des déchets, la réhabilitation des sites, etc. De plus, la majorité de la dépense a été constituée d'achats de services de proximité qui, par nature, ont peu à craindre de la concurrence internationale. En moyenne, un million d'euros de dépense correspond, en 2004, à 7,6 emplois environnementaux, avec des variations plus ou moins importantes selon les domaines.

## La gestion des eaux usées et des déchets a fourni la moitié des emplois

Les domaines de la gestion des déchets et des eaux usées représentent toujours 50 % des emplois. En 2004, l'évolution de l'emploi dans les différents domaines a connu une évolution plus contrastée que dans le passé.

### La moitié des emplois dans les domaines de la gestion des eaux usées et des déchets



Note : Les emplois de mesure et contrôle effectués par les services publics sont inclus dans les « activités transversales ».

Source : Ifen (Observatoire et réseau des métiers et emplois de l'environnement – Orme).

L'envolée du prix des matières premières a profité à l'activité de la récupération qui s'est développée avec une augmentation de l'emploi de 5,2 % (+1 400). Le domaine des déchets a connu une augmentation de ses effectifs de 2,9 % (+2 700) résultant d'une augmentation de la dépense de 4,6 %.

La gestion de l'eau potable a enregistré également une croissance notable de l'emploi, +4,0 %, soit environ (+1 400). Ici, l'effet de l'augmentation de la dépense (+3,0 %) serait amplifié par un recul de la productivité apparente. On ne peut toutefois exclure une imprécision de la mesure liée à la difficulté de dissocier cette activité de la gestion des eaux usées<sup>3</sup>. Celle-ci aurait

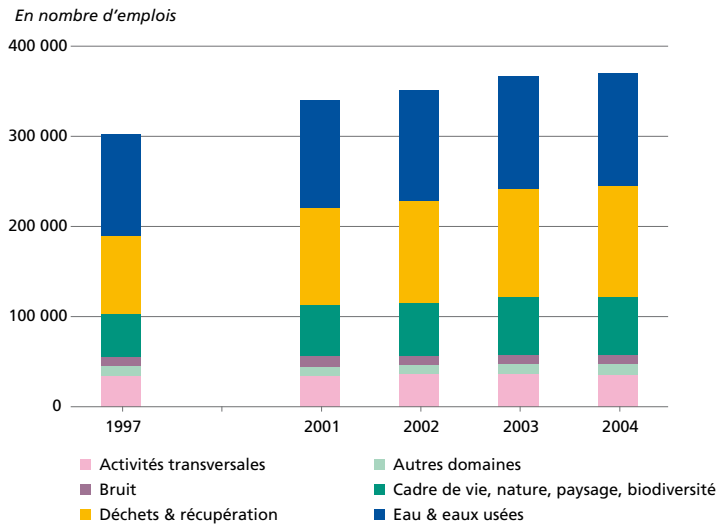
3. De mêmes entreprises interviennent sur les deux domaines.

connu une baisse de l'emploi de 2 % en 2004 (-1 800 emplois) principalement due à un ralentissement des dépenses de construction ou des travaux d'amélioration de stations d'épuration.

D'autres activités, moins importantes en effectifs, ont affiché une croissance de l'emploi liée à leur activité : « mesures et contrôles » (+8,4 %), « protection de l'air » (+6,5 %), tirée par l'augmentation de la dépense en équipement (traitement des fumées), « protection de la biodiversité et du paysage » (+2,4 %).

Le domaine du cadre de vie, après une croissance importante en 2003 (+12,4 %), a enregistré une baisse (-2,3 %), en raison d'un ralentissement important de la croissance de la dépense dans ce domaine.

### Hausse de l'emploi environnemental, sauf pour les eaux usées et le cadre de vie



Source : Ifen (Orme).

## Deux tiers des emplois dans le secteur privé

Avec 239 400 emplois en 2004, le secteur privé a représenté les deux tiers des emplois générés par l'activité environnementale. Les entreprises qui produisent des biens ou services spécifiquement environnementaux, les « éco-entreprises », ont représenté environ 209 500 emplois, dont 128 400 dans les services et 68 000 dans le BTP lié à l'environnement.

Dans son ensemble, le secteur privé a connu une croissance de 4 200 emplois. Deux secteurs ont enregistré de fortes progressions : les éco-entreprises de services (+4 000) et le BTP spécialisé dans la construction des réseaux d'adduction et d'assainissement, des stations d'épuration et des unités d'incinération des ordures ménagères (+1 200).



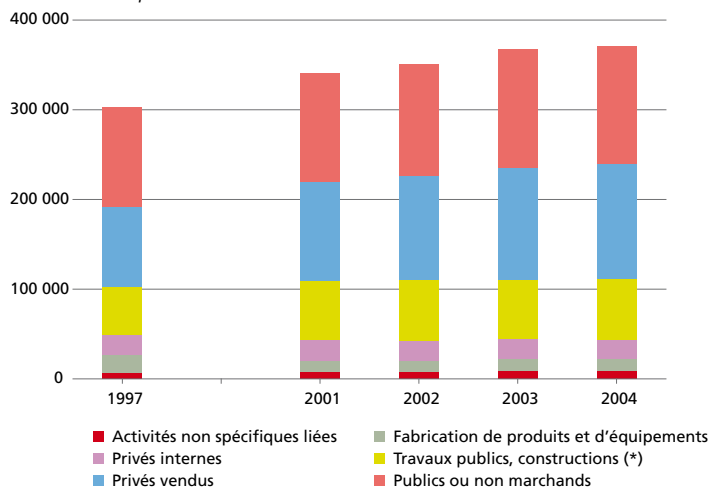
Les autres éco-activités liées à la fabrication de produits et d'équipement, qui ont représenté en 2004 environ 13 100 emplois, ont connu une baisse de 6,4 % (-800). Dans les entreprises non tournées spécifiquement vers l'environnement, les effectifs qui assurent en interne la gestion des pollutions ou l'approvisionnement en eau ont baissé en 2004 (-500), au profit des entreprises de services spécialisées.

Dans son ensemble, l'emploi dans les entreprises a connu une augmentation de +1,8 % en 2004 et le secteur privé aura été à l'origine de la majeure partie des nouveaux emplois estimés.

Le secteur public a offert le tiers des emplois restants (131 100). Les effectifs ont connu une légère baisse de 0,7 %, principalement dans les collectivités locales pour l'entretien des espaces verts, mais également dans les services généraux (ministères, organismes publics, collectivités locales). Les activités liées aux eaux usées ont perdu également des emplois dans les services publics, conséquence de l'augmentation de la délégation à la sphère privée dans ces secteurs.

### Hausse de l'emploi privé et tassement de l'emploi public

En nombre d'emplois



Note : \* = y compris les améliorations de terrains, les interventions sur les paysages, etc.

Source : Ifen (Orme).

### Stabilisation des offres d'emploi en 2004

Les données issues de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) permettent de suivre l'évolution des demandes et des offres d'emploi traitées par cet organisme. Six « emplois-métiers » touchent directement l'environnement parmi les 466 identifiés dans la nomenclature de l'ANPE.

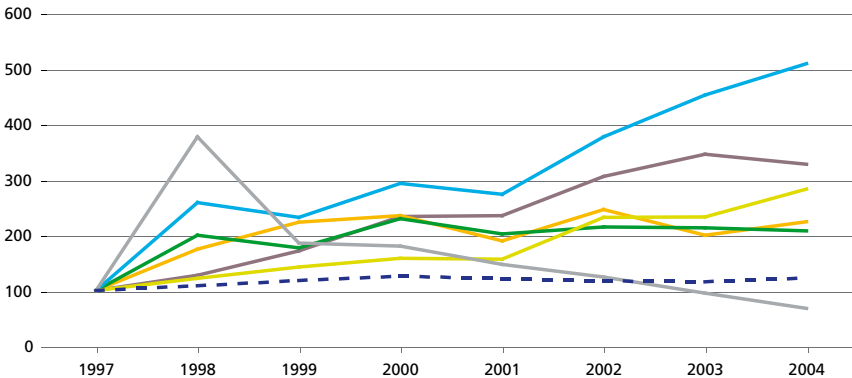
Sur la période 1997-2004, l'ANPE a enregistré une croissance annuelle moyenne des offres de 16,4 % pour l'ensemble de ces six postes, contre 2,9 % pour la moyenne des offres enregistrées

au niveau national. Mais après deux années de croissance, les offres d'emploi « environnemental » se sont stabilisées en 2004 à 12 140.

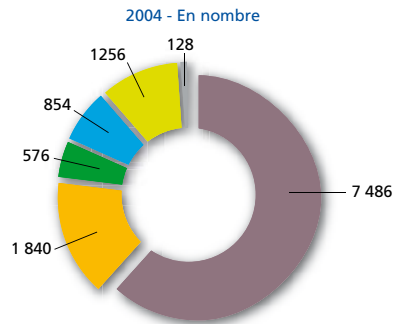
Ce coup d'arrêt résulte essentiellement de la diminution de 5,2 % des offres pour le poste d'agent d'entretien et d'assainissement qui représentait en 2004 environ 60 % des offres d'emploi « environnemental ». Cette baisse a concerné principalement les offres pour les emplois les plus stables, accentuant encore la mobilité observée pour ce métier.

### Repli des offres d'emploi en 2004

Base 100 en 1997



- Agent d'entretien et d'assainissement
- Agent de traitements dépolluants
- Technicien en environnement des industries de process
- Cadre technique de l'environnement
- Cadre technique d'hygiène et de sécurité
- Chargé de la protection du patrimoine naturel
- - - Ensemble des offres ANPE



Note : les offres d'emplois traitées par l'ANPE ne représentent qu'une faible part du côté offre (demande de travail) du marché national et possèdent donc une représentativité limitée.

Source : Ifen (Orme), d'après ANPE.

Les offres relatives au poste de cadre technique d'hygiène et de sécurité ont progressé de façon importante, 21,5 % par rapport à 2003 (+222 offres). De même, les offres pour les postes d'agent de traitements dépolluants et de cadre technique de l'environnement ont connu une croissance supérieure à 12 % (respectivement +222 et +95 offres).

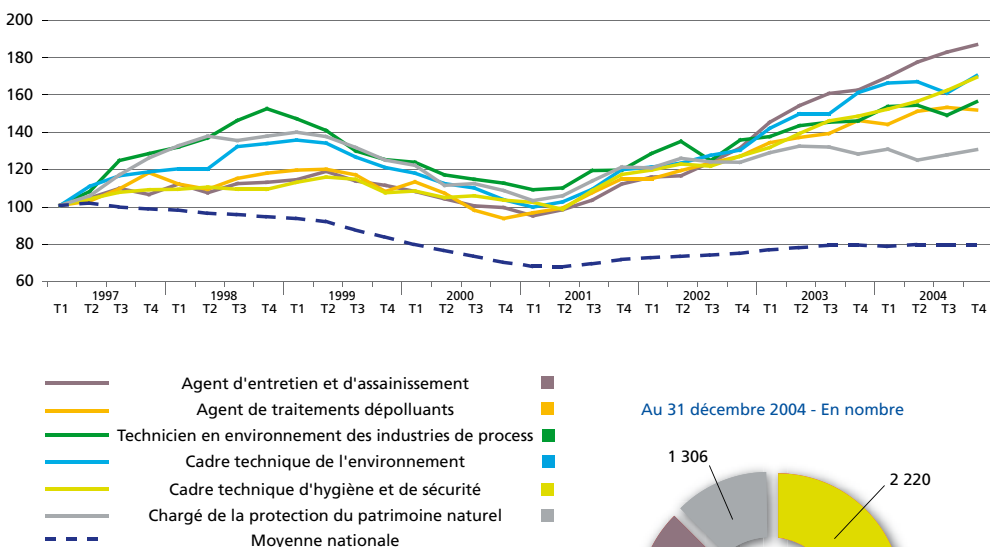
Le métier de « chargé de la protection du patrimoine naturel » a représenté moins de 130 offres en 2004 après une baisse continue depuis 1998. Le pic atteint cette année-là résultait vraisemblablement du lancement du programme des « nouveaux services emplois jeunes » (voir encadré en page 122). À noter qu'en raison de la vocation « publique » de ce type de poste, l'ANPE n'est, *a priori*, pas le vecteur principal de diffusion des offres s'y rapportant.

## Toujours des tensions sur le marché du travail

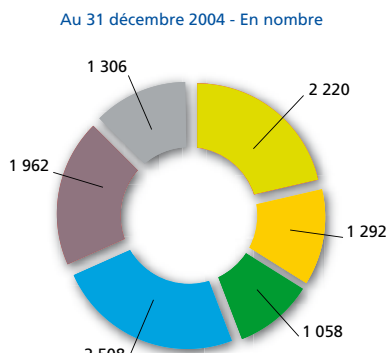
Malgré cette augmentation continue des flux d'offres d'emploi enregistrées pour les postes « environnementaux », les demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) enregistrées par l'ANPE ont poursuivi leur progression en 2004.

### La demande d'emploi environnemental a progressé plus vite que pour les autres métiers

Base 100 en 1997



Note : si le suivi des demandes d'emplois en fin de mois (DEFM) donne une image assez précise des modifications conjoncturelles, sur le long terme, il connaît une sensibilité aux règles d'inscription et de classification à l'ANPE. De plus il ne permet pas d'observer les chômeurs qui ne s'inscrivent pas à l'agence pour diverses raisons.  
 Note : demandeurs d'emploi de catégorie 1 (à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, ayant éventuellement exercé une activité occasionnelle ou réduite d'au plus 78 heures dans le mois écoulé).  
 Source : Ifen (Orme), d'après ANPE.



Fin décembre 2004, environ 10 350 demandeurs d'emplois de catégorie 1 ont été enregistrés pour l'ensemble des six postes « environnement ». Cela correspond à une augmentation de 8,4 % sur un an, plus rapide que la moyenne nationale (4,7 %).

Les données 2004 confirment la tendance observée depuis 1997 : la demande d'emploi dans le secteur de l'environnement augmente plus rapidement que la moyenne nationale lors des phases de ralentissement économique, et diminue à la même vitesse lors de la phase de reprise.

Les métiers de l'environnement ne semblent pas souffrir d'une atonie de la création d'emplois, comme le montrent la hausse des offres d'emplois et le développement économique du secteur, mais bien d'une augmentation importante du nombre de demandeurs d'emploi. Celle-ci semble principalement résulter de l'entrée sur le marché du travail d'inactifs, et plus particulièrement de jeunes sortant de formations. Le marché du travail environnemental connaît, depuis plusieurs années, un décalage notable entre la demande de travail et le potentiel de création du secteur. Il pourrait s'accroître si le ralentissement de la création d'emploi perceptible en 2004 se confirmait.

### Le dispositif « nouveaux services emplois jeunes »

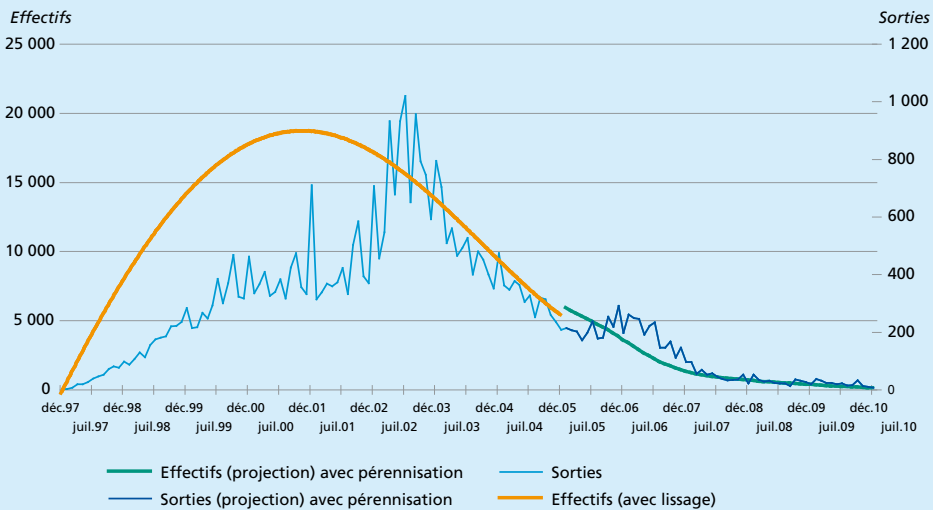
La loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes met l'accent autant sur la création de nouvelles activités que sur l'emploi des jeunes.

L'aide de l'État prend la forme d'une aide par poste créé correspondant à 80 % du Smic. Les employeurs éligibles sont : les collectivités territoriales, les établissements publics et personnes morales chargées de la gestion d'un service public, les organismes privés à but non lucratif, les établissements scolaires, la Police nationale. À l'exception de la Police nationale qui recrute sur des contrats de droit public, les contrats de travail sont de droit privé, à durée indéterminée ou déterminée de 60 mois.

Le volet environnement du programme se caractérise par une forte présence des communes et autres collectivités territoriales, où près de 25 % des embauches ont concerné le seul volet « environnement » du programme. On note également une surreprésentation de jeunes qualifiés, 9 % des embauches concernent des Bac+5, mais aussi des moins qualifiés, 35 % n'avaient pas le baccalauréat, contre respectivement 5 % et 24 % pour l'ensemble du programme.

Fin décembre 2005, dans le cadre du volet « environnement » du programme NSEJ, plus de 5 800 jeunes sont encore dans le dispositif et 40 700 embauches ont été réalisées. Ces embauches ont été le fait de plus de 10 000 porteurs de projets (communes, associations, collectivités...).

### Évolution des effectifs des NSEJ « environnement »



Source : CNASEA pour le ministère de l'Emploi et de la Solidarité – Ifen (Orme) 2004.

Après la période initiale de cinq ans, deux nouvelles formes d'aides peuvent être versées pour aider la pérennisation de l'activité aux organismes de droit privé à but non lucratif, l'épargne consolidée et les conventions pluriannuelles. Au 31 décembre 2005, 2 090 contrats d'épargne consolidée et 966 conventions pluriannuelles ont été recensés.

## ANNEXES

### La méthodologie générale d'estimation

Le périmètre de l'évaluation du nombre d'emplois est défini par celui de la dépense liée à l'environnement, à l'exception de l'emploi de fabrication des produits et technologies propres qui n'est pas intégré dans ce calcul. En revanche est ajouté dans cette estimation un thème encore non couvert par la dépense : la réhabilitation des sols pollués.

La méthode d'estimation du nombre d'emplois directement liés à l'environnement se base sur la combinaison des diverses sources d'information utilisées dans les différents chapitres consacrés à la dépense et aux éco-entreprises, avec des données complémentaires en provenance du Sessi ou de l'Insee.

La méthode générale appliquée est la suivante : à chaque type de dépense est associée une production qui se partage en une production nationale (génératrice d'emplois) et en une production importée. Pour chaque type de dépense, les importations sont déduites. Inversement, les exportations qui fournissent des emplois nationaux, mais pas de dépenses, sont ajoutées.

Les données sur les exportations sont, soit basées sur les résultats des enquêtes annuelles d'entreprises pour les services, soit dérivées du chapitre sur les éco-entreprises pour les biens. Les importations sont plus mal connues et n'ont pas pu être évaluées pour certains services : seules ont été prises en considération les importations expressément calculées dans les comptes de dépense.

À ces divers types de production, on applique ensuite le ratio « effectifs employés/chiffre d'affaires hors taxes » du (ou des) secteur(s) d'activités considéré(s) pour évaluer le nombre d'emplois correspondant. Ce ratio provient généralement des enquêtes annuelles d'entreprises. Dans certains cas, les comptes nationaux sont utilisés pour palier au manque d'information au niveau des enquêtes d'entreprises. L'enquête emploi peut également être utilisée pour affiner un ratio particulier.

Les hypothèses sous-jacentes sont donc assez fortes :

- le ratio utilisé est un ratio moyen pour toute une catégorie de produits ou services : par exemple, pour les produits environnementaux utilisés par les ménages dans leur dépense de gestion des déchets (principalement des poubelles et des sacs plastiques), c'est le ratio général des industries de transformation des matières plastiques qui est utilisé ;
- on est quelquefois amené à utiliser des ratios encore plus « englobants » : ainsi, pour la catégorie « autres équipements », c'est le ratio moyen sur les « biens d'équipement professionnels » qui est utilisé ;

- le même ratio est utilisé pour le même service environnemental, qu'il soit effectué par une entreprise privée dont c'est la spécialité, par des services publics ou par une entreprise dans sa gestion de l'environnement en interne ;
  - théoriquement l'utilisation d'un ratio « effectifs employés/chiffre d'affaires hors taxes » permet de compenser les effets dus à une augmentation des prix dans les comptes de la dépense évaluée à prix courant (le chiffre d'affaires étant établi dans le même système de prix que la dépense).
- Par ailleurs, ces estimations, arrivant en bout de chaîne, souffrent aussi des incertitudes de toutes les estimations en cascades effectuées précédemment (notamment de la difficulté d'identification des biens et équipements environnementaux au sein des nomenclatures de produits).
- Il est à noter que l'emploi de gestion des déchets radioactifs ne suit pas cette méthodologie générale : il est estimé directement avec les données des producteurs des services (*voir le chapitre correspondant*). Par ailleurs, la méthode d'estimation ne permet pas de repérer les emplois jeunes. On peut considérer, en première approximation, que les emplois jeunes ne sont pas totalement inclus dans l'estimation du nombre d'emplois environnementaux.

## Données chiffrées

### Les emplois environnement en 2004 (estimation provisoire) (en nombre d'emplois)

Domaines	Emplois environnement spécifiques						Autres emplois (2)	Total (4)	Répartition
	Services publics ou non marchands	Services privés vendus	Services internes	Fabrication d'équipement	Travaux publics, construction	Fabrication de produits (1)			
<b>Protection de l'environnement</b>									
Pollution de l'air			3 900	700			1 100	5 600	2 %
Eaux usées	21 100	16 100	10 000	3 100	38 100	100	200	88 700	24 %
Déchets	27 600	50 600	7 200	2 800	3 000	1 600	1 900	94 700	26 %
Déchets radioactifs	200	2 000						2 300	1 %
Réhabilitation des sols et eaux		1 500						1 500	0 %
Bruit				1 400	9 200			10 700	3 %
Mesure et contrôle (3)		3 400		1 000				4 300	1 %
Nature, paysage, biodiversité	9 600	1 800			6 400			17 800	5 %
<b>Autres domaines liés à l'environnement</b>									
Eau	6 500	15 900		1 000	11 200		1 600	36 200	10 %
Récupération		26 800		600				27 500	7 %
Cadre de vie	35 800	6 700		800			2 000	45 300	12 %
<b>Activités transversales</b>	<b>30 200</b>	<b>3 600</b>					<b>2 200</b>	<b>36 000</b>	<b>10 %</b>
<b>Total (4)</b>	<b>131 100</b>	<b>128 400</b>	<b>21 000</b>	<b>11 400</b>	<b>68 000</b>	<b>1 700</b>	<b>9 000</b>	<b>370 500</b>	
Répartition	35 %	35 %	6 %	3 %	18 %	1 %	2 %		

Note :

- (1) Fabrication des seuls produits environnementaux destinés à la consommation des ménages (ou des mêmes produits pour l'exportation). La fabrication de tels produits pour la consommation intermédiaire des entreprises n'est pas considérée.
- (2) Emplois de fabrication d'équipements ou de construction non spécifiquement environnementaux, mais utilisés par les services environnementaux. L'évaluation des emplois de fabrication de biens non environnementaux étant faite par solde, elle est très sensible au moindre écart sur les autres emplois et ne doit pas être interprétée.
- (3) Les emplois de mesure et contrôle effectués par les services publics sont inclus dans les « activités transversales ».
- (4) Total effectué avant arrondis.

Source : Ifen (Orme).

### Les emplois environnement par type d'activités (en nombre d'emplois)

Type d'activités	Emplois					Taux de variation annuel moyen ( % )		
	1997	2001	2002	2003	2004	2004/1997	2003/2002	2004/2003
<b>Services environnementaux centraux</b>	<b>222 800</b>	<b>254 400</b>	<b>263 500</b>	<b>277 900</b>	<b>280 500</b>	<b>3,3 %</b>	<b>5,5 %</b>	<b>0,9 %</b>
Publics ou non marchands	110 800	121 200	124 000	132 000	131 100	2,4 %	6,5 %	-0,7 %
Services généraux	28 800	29 200	30 300	31 200	30 200	0,7 %	3,0 %	-3,3 %
Services spécifiques	82 000	92 000	93 700	100 900	100 900	3,0 %	7,6 %	0,1 %
Privés vendus	89 200	110 100	117 100	124 400	128 400	5,3 %	6,2 %	3,2 %
Privés internes	22 800	23 100	22 400	21 500	21 000	-1,2 %	-4,0 %	-2,2 %
<b>Autres activités privées spécifique- ment environnementales</b>	<b>72 500</b>	<b>78 800</b>	<b>79 900</b>	<b>80 600</b>	<b>81 000</b>	<b>1,6 %</b>	<b>0,9 %</b>	<b>0,5 %</b>
Fabrication d'équipements	17 800	10 900	11 500	12 200	11 400	-6,2 %	5,6 %	-6,2 %
Travaux publics, constructions (*)	53 100	66 200	66 700	66 700	68 000	3,6 %	0,0 %	1,9 %
Fabrication de produits environnementaux	1 600	1 800	1 700	1 800	1 700	0,8 %	6,4 %	-4,8 %
<b>Activités non spécifiques liées</b>	<b>7 100</b>	<b>7 500</b>	<b>7 800</b>	<b>8 600</b>	<b>9 000</b>	<b>3,5 %</b>	<b>9,7 %</b>	<b>4,9 %</b>
<b>Total</b>	<b>302 400</b>	<b>340 800</b>	<b>351 200</b>	<b>367 200</b>	<b>370 500</b>	<b>2,9 %</b>	<b>4,5 %</b>	<b>0,9 %</b>

Note : les taux de croissance sont calculés avant arrondis.

(\*) y compris les améliorations de terrains, les interventions sur les paysages, etc.

Source : Ifen (Orme).

### Les emplois environnement par domaine (en nombre d'emplois)

Domaines	Emplois					Taux de variation annuel moyen ( % )		
	1997	2001	2002	2003	2004	2004/1997	2003/2002	2004/2003
<b>Protection de l'environnement</b>	<b>184 900</b>	<b>212 500</b>	<b>217 600</b>	<b>223 000</b>	<b>225 600</b>	<b>2,9 %</b>	<b>2,5 %</b>	<b>1,1 %</b>
Pollution de l'air	7 400	5 700	5 600	5 300	5 600	-3,8 %	-6,2 %	6,5 %
Eaux usées	80 200	87 400	89 600	90 500	88 700	1,4 %	1,1 %	-2,0 %
Déchets	69 400	83 100	88 300	92 000	94 700	4,5 %	4,2 %	2,9 %
Déchets radioactifs	0	1 800	2 000	2 000	2 300	nd	-1,5 %	15,9 %
Réhabilitation des sols et eaux	400	800	1 100	1 400	1 500	19,3 %	22,8 %	5,7 %
Bruit	9 400	11 700	9 700	10 500	10 700	1,9 %	7,7 %	1,9 %
Mesure et contrôle	3 500	3 900	4 000	4 000	4 300	3,1 %	0,2 %	8,4 %
Nature, paysage, biodiversité	14 600	18 000	17 200	17 400	17 800	2,9 %	1,0 %	2,2 %
<b>Autres domaines liés à l'environnement</b>	<b>83 200</b>	<b>94 000</b>	<b>97 400</b>	<b>107 300</b>	<b>109 000</b>	<b>3,9 %</b>	<b>10,1 %</b>	<b>1,6 %</b>
Eau	32 700	32 500	33 000	34 800	36 200	1,5 %	5,4 %	4,0 %
Récupération	16 500	22 600	23 200	26 100	27 500	7,5 %	12,8 %	5,2 %
Cadre de vie	34 000	38 900	41 300	46 400	45 300	4,2 %	12,4 %	-2,3 %
<b>Activités transversales (non réparties)</b>	<b>34 300</b>	<b>34 200</b>	<b>36 100</b>	<b>36 800</b>	<b>36 000</b>	<b>0,7 %</b>	<b>1,8 %</b>	<b>-2,3 %</b>
<b>Total</b>	<b>302 400</b>	<b>340 800</b>	<b>351 200</b>	<b>367 200</b>	<b>370 500</b>	<b>2,9 %</b>	<b>4,5 %</b>	<b>0,9 %</b>

Note : Les emplois de mesure et contrôle effectués par les services publics sont inclus dans les « activités transversales ».

Les taux de croissance sont calculés avant arrondis.

Source : Ifen (Orme).

## L'ACTIVITÉ DES ÉCO-ENTREPRISES DEMEURE BIEN ORIENTÉE

Les éco-entreprises assurent l'essentiel des activités de protection de l'environnement. Leur chiffre d'affaires devrait continuer de progresser. L'activité de récupération a été le moteur de cette croissance en 2004. Elle devrait être relayée, les deux années suivantes, par les investissements dans les domaines de l'eau et des déchets.

La plupart des activités de protection de l'environnement sont réalisées à l'initiative d'acteurs publics. Les communes et leurs groupements organisent les services publics de l'eau et de la collecte et du traitement des déchets. Elles assurent aussi le nettoyage des rues. L'État met en œuvre l'essentiel de la protection de la biodiversité, de la recherche environnementale et « administre » la protection de l'environnement. Dans leur ensemble, les administrations publiques sont ainsi à l'initiative de 64 % de la dépense de protection de l'environnement. Pour autant, la production des biens et services constitutifs de cette protection est souvent assurée par des sociétés privées : les éco-entreprises<sup>1</sup>.

Elles forment un ensemble hétérogène comprenant de grands groupes au rayonnement international et à l'activité diversifiée et des petites et moyennes entreprises (PME) très spécialisées sur des techniques ou produits particuliers. Elles fournissent principalement des services mais interviennent également dans des processus plus industriels de fabrication de produits ou d'équipements ainsi que dans des travaux de construction.

### L'activité de récupération maintient la croissance des éco-entreprises

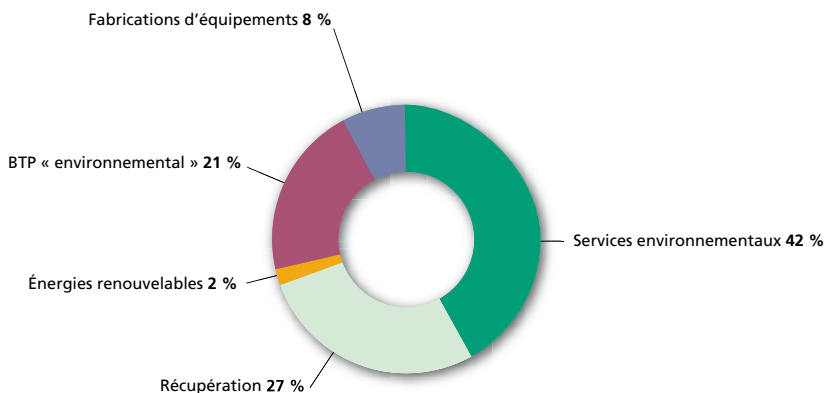
Depuis plusieurs années, l'activité de l'ensemble des éco-entreprises a connu un développement rapide. En 2004 encore, leur chiffre d'affaires a vivement progressé : +7,8 % pour atteindre près de 29 milliards d'euros. Cependant la situation a été différente selon la nature des activités exercées. Pour les services environnementaux, l'activité a sensiblement ralenti en 2004 et le chiffre d'affaires n'a progressé que de 1,8 %. Pour une large part, c'est le contrecoup de la canicule de 2003. Elle avait conduit à l'augmentation des volumes d'eau distribuée et les chiffres d'affaires des entreprises d'eau et d'assainissement avaient progressé de 4,5 %. Les volumes d'eau distribuée ont diminué en 2004 et le chiffre d'affaires n'a augmenté que par l'effet de la hausse des prix, +2,8 % pour l'eau et +2,7 % pour l'assainissement.

1. Le champ des « éco-entreprises » est défini conjointement par Eurostat et l'OCDE. Il est un peu plus large que celui de la protection de l'environnement. Il inclut en particulier les produits et services qui réduisent les risques environnementaux ainsi que ceux participant à la maîtrise de l'énergie, dont ceux requis par l'utilisation des énergies renouvelable.



Dans le secteur des déchets, la modération des hausses de prix s'est ajoutée au ralentissement de la croissance des quantités de déchets pour limiter à 2,1 % l'augmentation des chiffres d'affaires. En 2004, les services environnementaux qui représentaient 42 % de l'activité des éco-entreprises, n'ont ainsi contribué qu'à 10 % de la croissance de leur activité.

### Les services environnementaux constituent 42 % de l'activité des éco-entreprises en 2004



Source : In Numéri, note de conjoncture de décembre 2005.

Le secteur de la récupération a connu une très forte croissance (+25,4%) et a concentré à lui seul les trois quarts du surplus de chiffre d'affaires des éco-entreprises. Il représente 27 % de l'activité des éco-entreprises. La production de matières premières de récupération (ou matières primaires secondaires) est incorporée dans divers processus industriels. En 2004, 40 % de la production de l'ensemble des industries françaises de sidérurgie, métallurgie, papetière et verrière et plastiques, ont reposé sur l'utilisation des matières premières secondaires.

Les déterminants de cette activité sont divers, volume du gisement, demande des industries, nationales ou étrangères, prix des matières premières. En 2004, l'envolée des cours des matières premières explique l'essentiel de la progression des chiffres d'affaires des activités de récupération. Le mouvement, initié en 2003, s'est prolongé en s'amplifiant en 2004 : +39 % pour les métaux ferreux ; +37 % pour les non ferreux.

### Le prix des métaux ferreux s'est envolé en 2004 : +39 %

Prix exprimés en US \$ - base 100 en 2000

	2002	2003	2004	2005	2006
Matières premières d'origine agricole	85	104	114	115	116
Métaux non ferreux	85	95	130	147	147
Métaux ferreux	102	120	167	232	228

Source : In Numéri, d'après Hambourg Institute of International Economics.

Les activités de construction liées à l'environnement représentent 21 % du champ des éco-entreprises. Elles sont très concentrées dans les domaines de la production et distribution d'eau et l'assainissement, mais leur chiffre d'affaires a peu progressé en 2004 (+1,5 %). La fabrication de produits ou d'équipements a connu une croissance plus importante (+4,5 %), notamment pour le secteur des déchets et les équipements pour les énergies renouvelables qui ont pris partiellement le relais du secteur eau et assainissement.

## Des perspectives favorables pour les éco-activités

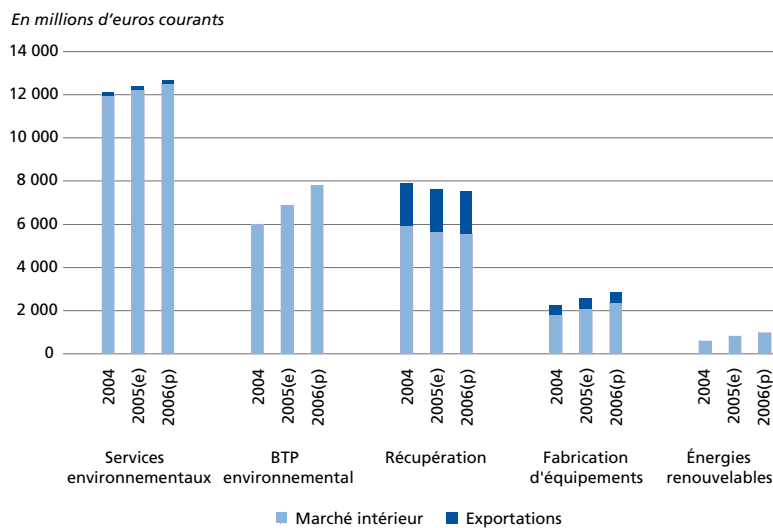
Selon les premières estimations relatives à 2005 et les prévisions pour 2006, l'activité devrait rester soutenue pour les éco-entreprises, avec des croissances de chiffre d'affaires respectives estimées à 4,8 % et 5,3 %.

Les domaines de l'eau et des déchets – qui représentent 64 % de l'activité du champ des éco-entreprises – offrent des perspectives caractérisées par une progression modérée de la production de service. La consommation d'eau comme le volume de déchets sont plutôt contenus et, sauf aléas climatiques pour ce qui est de l'eau, ne devraient pas connaître d'augmentation significative. Pour la gestion des déchets, des marges de manœuvre demeurent, pour les éco-entreprises, dans un possible accroissement de la délégation du service public et dans la poursuite du mouvement d'externalisation d'activités encore réalisées pour compte propre.

Mais au regard de la réglementation relative à ces deux domaines, la fin 2005 constitue l'échéance de plusieurs dispositions susceptibles de soutenir un effort accru concernant l'investissement : équipement de systèmes de collecte des eaux résiduaires urbaines pour les petites agglomérations (entre 2 000 et 15 000 équivalents habitants – EH), traitement « secondaire » pour eaux des plus grandes (entre 10 000 et 15 000 EH), émissions des usines d'incinération. S'agissant de l'eau, d'importants projets identifiés à Paris (Siaap), Lyon (Courly) et Marseille confortent ces perspectives.

Le secteur de la récupération connaîtrait à l'inverse un fléchissement de son chiffre d'affaires. Il résulterait d'une part, d'une stabilisation, voire d'un ralentissement, de la croissance du gisement après les efforts réalisés dans le domaine de la collecte sélective des ordures ménagères et du tri à la source opéré par les entreprises. Il s'expliquerait d'autre part, par le recul des prix des métaux ferreux et non ferreux attendu en 2006.

Les perspectives d'une croissance maintenue pour les éco-entreprises



Note : e = estimation.

p = prévision.

Source : In Numéri, note de conjoncture de décembre 2005.

## ANNEXES

### Méthodologie

#### Le champ des éco-entreprises couvert par la note de conjoncture

Domaine de l'environnement	Type d'activité*	Couverture
Assainissement	Services	Oui
	Fabrication d'équipements	Pompes, tuyaux
	Constructions	Oui, y compris assainissement autonome
	Fabrication de produits	Non
Air	Fabrication d'équipements	Dépoussiéreurs
	Fabrication d'équipements	Lutte contre les COV
Bruit	Fabrication d'équipements	Isolants acoustiques, sauf plastiques alvéolaires
	Constructions	écrans antibruit
Déchets	Services	Oui, sauf déchets du bâtiment
	Fabrication d'équipements	Oui (bennes, conteneurs et bacs roulants)
	Constructions	UIOM (ordres de service seulement), déchèteries, centres de tris et de compostage
	Fabrication de produits	Non
Nettoyage des rues	Services de limitation	Non
Patrimoine écologique	Services de correction	Dépollution des sites
Récupération	Production de matières premières de récupération	Oui, à l'exception des casses autos exclusives et en incluant le commerce en gros de débris et déchets
	Fabrication d'équipements	Non
	Constructions	Non
	Fabrication de produits	Non
Ressource eau	Service collectif de distribution	Oui
	Fabrication d'équipements	Non
	Constructions	Réseaux de distribution
	Fabrication de produits	Non
Énergies renouvelables	Fabrication d'équipements	Oui (partiel)
	Ventes d'énergie	Oui (partiel)
Cadre de vie	Services de correction	Enfouissement lignes EDF
Nature et paysages	Service de correction	Enfouissement lignes RTE
Tous domaines	Services d'ingénierie liée aux activités précédentes	Non, mais peuvent être inclus dans les chiffres d'affaires d'autres activités
	Services et instruments de mesure	Données partielles sur la fabrication d'instruments
	Services de prévention (éco-conception)	Non

Note : \* Parmi les services de protection de l'environnement, on a distingué les services de limitation (dépollution avant rejet dans l'environnement ou préservation des ressources), les services de correction (dépollution après rejet), les services de mesure (ou contrôle) et les services de prévention des pollutions. Toutes les autres activités interviennent en amont et permettent l'exercice des activités de protection. Certains domaines ne se prêtent pas à tous les types d'activité : ainsi, on se protège du bruit par des équipements adaptés ou des aménagements des bâtiments ou autour des bâtiments, mais on ne répare pas les dommages générés par le bruit.

Source : In Numéri, note de conjoncture de décembre 2005.

Tableau de bord de l'activité des éco-entreprises

En millions d'euros, aux prix courants ; évolutions en pourcentage	Chiffre d'affaires				Marché intérieur				Exportations							
	2004	estimation 2005	prévision 2006	2004	estimation 2005	prévision 2006	2004	estimation 2005	prévision 2006	2004	estimation 2005	prévision 2006				
Distribution d'eau	5 716	3,8 %	5 934	4,2 %	6 184	4,0 %	5 541	4,0 %	5 765	4,30 %	6 013	170	175	-3,4 %	169	0,9 %
Services environnementaux	4 180	1,5 %	4 243	1,6 %	4 311	1,6 %	4 086	1,5 %	4 148	1,6 %	4 214	97	94	1,5 %	95	1,6 %
BTP lié	1 299	11,3 %	1 445	12,0 %	1 619	12,0 %	1 299	11,3 %	1 445	12,00 %	1 619	0	0	0,0 %	0	0,0 %
Fabrication de biens d'équipement liés	237	3,7 %	246	3,5 %	254	3,5 %	156	10,3 %	172	5,0 %	181	73	81	-9,1 %	73	0,0 %
Assainissement d'eau	7 038	10,3 %	7 764	10,2 %	8 559	10,4 %	6 781	10,4 %	7 489	10,4 %	8 268	290	256	7,0 %	274	5,8 %
Services environnementaux	2 477	3,9 %	2 572	3,6 %	2 665	3,6 %	2 449	3,9 %	2 543	3,6 %	2 635	30	28	4,0 %	29	3,5 %
BTP lié	4 333	14,2 %	4 946	13,9 %	5 633	14,2 %	4 333	14,20 %	4 946	13,90 %	5 633	0	0	0,0 %	0	0,0 %
Fabrication de biens d'équipement liés	228	7,4 %	245	6,1 %	260	6,1 %	260	0,0 %	0	0,0 %	0	260	228	7,4 %	245	6,1 %
Lutte contre la pollution de l'air	280	33,0 %	373	8,5 %	404	8,5 %	146	57,7 %	231	11,7 %	258	146	134	6,0 %	142	3,2 %
Gestion des déchets	5 815	5,4 %	6 127	4,4 %	6 395	4,4 %	5 784	5,4 %	6 096	4,4 %	6 363	32	31	1,6 %	31	1,5 %
Services environnementaux	5 153	1,9 %	5 251	2,0 %	5 355	2,0 %	5 122	1,9 %	5 220	2,0 %	5 323	31	31	1,6 %	31	1,5 %
BTP lié	215	46,5 %	315	20,80 %	381	20,80 %	215	46,50 %	315	20,80 %	381	0	0	0,0 %	0	0,0 %
Fabrication de biens d'équipement liés	447	25,5 %	561	17,5 %	659	17,5 %	447	25,5 %	561	17,5 %	659	0	0	0,0 %	0	0,0 %
Réhabilitation des sols pollués	281	10,2 %	310	9,7 %	340	9,7 %	281	10,2 %	310	9,70 %	340	0	0	0,0 %	0	0,0 %
Lutte contre le bruit	587	5,3 %	618	5,5 %	652	5,5 %	587	5,3 %	618	5,5 %	652	0	0	0,0 %	0	0,0 %
BTP	59	10,0 %	65	10,0 %	71	10,0 %	59	10,0 %	65	10,0 %	71	0	0	0,0 %	0	0,0 %
Fabrication de biens d'équipement liés	528	4,7 %	553	5,0 %	581	5,0 %	528	4,7 %	553	5,0 %	581	0	0	0,0 %	0	0,0 %
Aménagement des paysages	83	0,0 %	83	5,0 %	87	5,0 %	83	0,0 %	83	0,0 %	87	0	0	0,0 %	0	0,0 %
Récupération	7 900	-3,8 %	7 600	-1,3 %	7 500	-1,3 %	5 950	-5,0 %	5 650	-1,8 %	5 550	1 950	1 950	0,0 %	1 950	0,0 %
Energies renouvelables	1 104	24,7 %	1 377	20,00 %	1 652	20,00 %	1 104	24,70 %	1 377	20,00 %	1 652	0	0	0,0 %	0	0,0 %
Ventes d'énergies	594	36,7 %	812	18,5 %	962	18,5 %	594	36,7 %	812	18,5 %	962	0	0	0,0 %	0	0,0 %
Fabrication de biens d'équipement liés	510	10,8 %	565	22,2 %	690	22,2 %	510	10,8 %	565	22,2 %	690	0	0	0,0 %	0	0,0 %
Total	28 803	4,8 %	30 184	5,3 %	31 773	5,3 %	26 257	5,2 %	27 618	5,7 %	29 183	2 589	2 546	0,8 %	2 567	0,9 %
Services environnementaux	12 091	2,4 %	12 376	2,4 %	12 672	2,4 %	11 938	2,4 %	12 220	2,4 %	12 513	159	153	2,0 %	156	1,9 %
Récupération	7 900	-3,8 %	7 600	-1,3 %	7 500	-1,3 %	5 950	-5,0 %	5 650	-1,8 %	5 550	1 950	1 950	0,0 %	1 950	0,0 %
Energies renouvelables	594	36,7 %	812	18,5 %	962	18,5 %	594	36,7 %	812	18,5 %	962	0	0	0,0 %	0	0,0 %
BTP environnemental	5 988	14,5 %	6 854	13,7 %	7 790	13,7 %	5 988	14,5 %	6 854	13,7 %	7 790	0	0	0,0 %	0	0,0 %
Fabrication d'équipement	2 230	14,0 %	2 542	12,1 %	2 849	12,1 %	1 787	16,50 %	2 082	13,8 %	2 368	461	443	4,0 %	461	4,2 %

Note : Pour chaque domaine environnemental, on distingue, lorsque cela est pertinent, l'activité de protection de l'environnement proprement dite (le « service environnemental » correspondant) des activités qui y sont liées en amont : par exemple la construction des usines d'incinération (BTP) ou la fabrication de camions benne et de poubelles (équipement) pour la gestion des déchets.

Source : In Numéri1, note de conjoncture de décembre 2005.

# LEXIQUE



## Abréviations

ANTIPOL	Enquête du Sessi sur les investissements antipollution dans l'industrie
APU	Administration publique
APUC	Administration publique centrale
APUL	Administration publique locale
BAC	Baccalauréat
BTP	Bâtiment et travaux publics
CAD	Contrat d'agriculture durable
CCEE	Commission des comptes et de l'économie de l'environnement
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CTE	Contrat territorial d'exploitation
DEEE	Déchets des équipements électriques et électroniques
DEFM	Demandes d'emploi en fin de mois
DMA	Déchets ménagers et assimilés
DOCOB	Document d'objectif
DOM	Département d'outre-mer
DPE	Dépense de protection de l'environnement
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
FA	Faible activité (déchets radioactifs)
FBCF	Formation brute de capital fixe
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FMA	Faible et moyenne activité (déchets radioactifs)
FNDAE	Fonds national pour le développement des adductions d'eau
GES	Gaz à effet de serre
GFP	Groupement à fiscalité propre
GIP	Groupement d'intérêt public
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
HA	Haute activité (déchets radioactifs)
HLM	Habitation à loyer modéré
ITOM(A)	Installation de traitement des déchets ménagers (et assimilés) – inventaire réalisé par l'Ademe
MA-VL	Moyenne activité à vie longue (déchets radioactifs)
NAF	Nomenclature d'activités française
NEJ	Nouveaux services emplois jeunes
ODAC	Organes divers d'administration centrale
ODAL	Organes divers d'administration locale
PIB	Produit intérieur brut
PLF	Projet de loi de finances
PME	Petite ou moyenne entreprise
PNAQ	Plan national d'allocation des quotas
PNR	Parc naturel régional
PRG	Pouvoir de réchauffement global
R&D	Recherche-développement
REOM	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
RNDE	Réseau national des données sur l'eau
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois



SERIEE	Système européen de rassemblement de l'information économique sur l'environnement
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
SUSE	Système unifié des statistiques d'entreprises (fichier de l'Insee)
TDENS	Taxe départementale des espaces naturels sensibles
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFA	Très faible activité (déchets radioactifs)
TGAP	Taxe générale sur les activités polluantes
TNSA	Taxe sur les nuisances sonores aéroportuaires
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UIOM	Usine d'incinération d'ordures ménagères
VHU	Véhicule hors d'usage

## Organismes

AASQA	Association agréée de surveillance de la qualité de l'air	<a href="http://www.atmo-france.org">http://www.atmo-france.org</a>
ADELPHÉ	Société agréée de collecte et de valorisation de déchets ménagers (verre, emballages)	<a href="http://www.adelpe-recyclage.com">http://www.adelpe-recyclage.com</a>
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	<a href="http://www.ademe.fr">http://www.ademe.fr</a>
AFSSE	Agence française de sécurité sanitaire environnementale	<a href="http://www.afsse.fr">http://www.afsse.fr</a>
ANDRA	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs	<a href="http://www.andra.fr">http://www.andra.fr</a>
ANPE	Agence nationale pour l'emploi	<a href="http://www.anpe.fr">http://www.anpe.fr</a>
AREVA	Groupe industriel du secteur énergétique nucléaire et des composants	<a href="http://www.arevagrroup.com">http://www.arevagrroup.com</a>
ASN	Autorité de sûreté nucléaire	<a href="http://www.asn.gouv.fr">http://www.asn.gouv.fr</a>
BIPE	Bureau d'informations et de prévisions économiques	<a href="http://www.bipe.fr">http://www.bipe.fr</a>
CE	Commission européenne	<a href="http://www.europa.eu.int">http://www.europa.eu.int</a>
CEA	Commissariat à l'énergie atomique	<a href="http://www.cea.fr">http://www.cea.fr</a>
CEE-NU	Commission économique des Nations unies pour l'Europe	<a href="http://www.unecp.org">http://www.unecp.org</a>
CELRL	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	<a href="http://www.conservatoire-du-littoral.fr">http://www.conservatoire-du-littoral.fr</a>
CEMAGREF	Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement	<a href="http://www.cemagref.fr">http://www.cemagref.fr</a>
CITEPA	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique	<a href="http://www.citepa.org">http://www.citepa.org</a>
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement	<a href="http://www.cirad.fr">http://www.cirad.fr</a>
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles	<a href="http://www.cnasea.fr">http://www.cnasea.fr</a>
CNES	Centre national d'études spatiales	<a href="http://www.cnes.fr">http://www.cnes.fr</a>
CNPPF	Centre national professionnel de la propriété forestière	<a href="http://www.foretriveefrancaise.com">http://www.foretriveefrancaise.com</a>
CNRS	Centre national de la recherche scientifique	<a href="http://www.cnrs.fr">http://www.cnrs.fr</a>
COURLY	Communauté urbaine de Lyon	<a href="http://www.grandlyon.com">http://www.grandlyon.com</a>
CREN	Conservatoire régional des espaces naturels	<a href="http://www.enf-conservatoires.org">http://www.enf-conservatoires.org</a>
CYCLAMED	Association agréée de collecte et de valorisation de déchets ménagers (médicaments)	<a href="http://www.unpf.org/cyclamed">http://www.unpf.org/cyclamed</a>
D4E	Direction des Études économiques et de l'Évaluation environnementale (ministère de l'Écologie et du Développement durable)	<a href="http://www.ecologie.gouv.fr">http://www.ecologie.gouv.fr</a>
DE	Direction de l'Eau (ministère de l'Écologie et du Développement durable)	<a href="http://www.ecologie.gouv.fr">http://www.ecologie.gouv.fr</a>
DGCL	Direction générale des Collectivités locales (ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire)	<a href="http://www.interieur.gouv.fr">http://www.interieur.gouv.fr</a>
DGCP	Direction générale de la Comptabilité publique (ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie)	<a href="http://www.finances.gouv.fr">http://www.finances.gouv.fr</a>
DGEMP	Direction générale de l'Énergie et des Matières premières (ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie)	<a href="http://www.industrie.gouv.fr">http://www.industrie.gouv.fr</a>
DGFAR	Direction générale de la Forêt et des Affaires rurales (ministère de l'Agriculture et de la Pêche)	<a href="http://www.agriculture.gouv.fr">http://www.agriculture.gouv.fr</a>
DGSNR	Direction générale de la Sûreté nucléaire et de la Radioprotection (ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie)	<a href="http://www.industrie.gouv.fr">http://www.industrie.gouv.fr</a>
DNP	Direction de la Nature et des Paysages (ministère de l'Écologie et du Développement durable)	<a href="http://www.ecologie.gouv.fr">http://www.ecologie.gouv.fr</a>
DPPR	Direction de la Prévention des pollutions et des risques (ministère de l'Écologie et du Développement durable)	<a href="http://www.ecologie.gouv.fr">http://www.ecologie.gouv.fr</a>
ECO-Emballages	Société agréée de collecte et de valorisation de déchets ménagers (emballages)	<a href="http://www.ecoemballages.fr">http://www.ecoemballages.fr</a>
EDF	Électricité de France	<a href="http://www.edf.fr">http://www.edf.fr</a>
ENGRÉF	École nationale du génie rural, des eaux et des forêts	<a href="http://www.engref.fr">http://www.engref.fr</a>
EUROSTAT	Office statistique des communautés européennes	<a href="http://europa.eu.int/comm/eurostat">http://europa.eu.int/comm/eurostat</a>
FEDEREC	Fédération de la récupération, du recyclage et de la valorisation	<a href="http://www.federec.com">http://www.federec.com</a>

IFEN	Institut français de l'environnement	<a href="http://www.ifen.fr">http://www.ifen.fr</a>
IFN	Inventaire forestier national	<a href="http://www.ifn.fr">http://www.ifn.fr</a>
INERIS	Institut national de l'environnement industriel et des risques	<a href="http://www.ineris.fr">http://www.ineris.fr</a>
INRA	Institut national de recherche agronomique	<a href="http://www.inra.fr">http://www.inra.fr</a>
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques	<a href="http://www.insee.fr">http://www.insee.fr</a>
INSU	Institut national des sciences de l'Univers	<a href="http://www.insu.cnrs.fr">http://www.insu.cnrs.fr</a>
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	<a href="http://www.irsn.org">http://www.irsn.org</a>
MAP	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche	<a href="http://www.agriculture.gouv.fr">http://www.agriculture.gouv.fr</a>
MEDD	Ministère de l'Écologie et du Développement durable	<a href="http://www.ecologie.gouv.fr">http://www.ecologie.gouv.fr</a>
MESR	Ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche	<a href="http://www.recherche.gouv.fr">http://www.recherche.gouv.fr</a>
MINEFI	Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie	<a href="http://www.finances.gouv.fr">http://www.finances.gouv.fr</a>
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	<a href="http://www.oecd.org">http://www.oecd.org</a>
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage	<a href="http://www.oncfs.gouv.fr">http://www.oncfs.gouv.fr</a>
ONF	Office national des forêts	<a href="http://www.onf.fr">http://www.onf.fr</a>
ORE	Observatoires de recherche en environnement (ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche)	<a href="http://www.recherche.gouv.fr">http://www.recherche.gouv.fr</a>
ORME	Observatoire des métiers et emplois de l'environnement (Ifen)	<a href="http://www.ifen.fr">http://www.ifen.fr</a>
RTE	Réseau de transport d'électricité	<a href="http://www.rte-france.com">http://www.rte-france.com</a>
SCEES	Service central des enquêtes et études statistiques (ministère de l'Agriculture et de la Pêche)	<a href="http://www.agreste.agriculture.gouv.fr">http://www.agreste.agriculture.gouv.fr</a>
SESSI	Service des études et des statistiques industrielles (ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie)	<a href="http://www.industrie.gouv.fr/sessi">http://www.industrie.gouv.fr/sessi</a>
SIAAP	Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'Agglomération parisienne	<a href="http://www.siaap.fr">http://www.siaap.fr</a>
UE	Union européenne	<a href="http://europa.eu.int">http://europa.eu.int</a>

## Symboles chimiques

CO <sub>2</sub>	Dioxyde de carbone
COV	Composé organique volatil
NOx	Oxyde d'azote
SO <sub>2</sub>	Dioxyde de soufre

## Unités

dB(A)	Décibel acoustique
g	Gramme
Ha	Hectare
kg	Kilogramme
km	Kilomètre
kV	Kilovolt
m <sup>3</sup>	Mètre cube

*Institut français de l'environnement*

5, route d'Olivet – BP 16105

45061 Orléans Cedex 2

Tél. : 02 38 79 78 78 – Fax : 02 38 79 78 70

E-mail : ifen@ifen.fr



Retrouvez toutes nos publications sur le site :  
<http://www.ifen.fr>

**Diffusion :**

Institut français de l'environnement

5, route d'Olivet – BP 16105

45061 Orléans Cedex 2

<http://www.ifen.fr>

Lavoisier Tec&Doc

(exclusivité pour les librairies)

11, rue de Lavoisier

F75384 Paris Cedex 08

<http://www.tec-et-doc.com>

Achévé d'imprimer en septembre 2006

Sur papier blanchi sans chlore, certifié PEFC

Sur les presses de l'Imprimerie Nouvelle

45800 Saint-Jean-de-Braye

Certifiée Imprim'vert

N° 411506<sup>e</sup>

© Ifen, 2006

Dépôt légal : septembre 2006

ISSN : en cours

ISBN : 2-911089-83-9

**Conditions générales d'utilisation**

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille - 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1<sup>er</sup> juillet 1992 - art. L122-4 et L122-5 et Code pénal art. 425).

## L'économie de l'environnement en 2004

**E**n 2004, les entreprises, les administrations publiques et les ménages ont dépensé près de 33,5 milliards d'euros dans le but explicite de protéger l'environnement, soit 2 % du PIB.

Les comptes de l'économie de l'environnement établissent que la valeur de la dépense de protection de l'environnement a progressé de 6,1 % par an en moyenne de 1990 à 2004, plus rapidement que la richesse nationale. En 2004, elle est en hausse de 4,5 % et se rapproche de la croissance du PIB (4,0 %).

Les dépenses en capital se sont sensiblement accrues. Les producteurs de services environnementaux spécialisés ont investi davantage pour améliorer la gestion environnementale des eaux usées et des déchets. En revanche l'ensemble de la dépense courante de protection a peu progressé en 2004, en dépit du maintien d'un rythme soutenu de la consommation des ménages. La consommation par les entreprises a sensiblement ralenti et ne progresse guère plus vite que le niveau général des prix.

L'assainissement des eaux usées et la gestion des déchets concentrent chacun environ un tiers des dépenses de protection. Les comptes traduisent aussi la montée en puissance de préoccupations comme la protection de la biodiversité ou l'effort de recherche en environnement.

L'emploi lié à l'environnement est évalué à 370 000 emplois en 2004, soit 1,5 % de l'emploi total. Deux tiers des emplois se situent dans le secteur privé. Le chiffre d'affaires des éco-entreprises qui produisent des services ou des biens spécifiquement environnementaux a progressé de 7,8 % en 2004, tiré par l'activité de récupération.

